



# COMPTES-RENDU



## **LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DES SPORTS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE : BILAN ET PERSPECTIVES**

*Séminaire technique annuel du réseau  
des chargé(e)s de mission sports de  
nature*

Du 5 au 7 février 2007  
Parc Naturel Régional du Vercors  
Autrans



# **LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE TERRITORIALE DES SPORTS ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE**

## **Séminaire technique annuel du réseau des chargé(e)s de mission sports de nature**

Rédaction : Valérie HORYNIECKI / Olaf HOLM

Contact :

Olaf HOLM, Chargé de mission « tourisme, sports de nature et  
patrimoines »

Pôle Développement Durable  
à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

E-mail : [oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

Tél : 01 44 90 86 20

Diffusion : septembre 2007

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DE PARTICIPANTS</b>	<b>6</b>
<b>LUNDI 5 FEVRIER</b>	<b>8</b>
<b>Ouverture du Séminaire</b>	<b>8</b>
Bienvenue et présentation	8
« Les sports de nature dans le projet du territoire du Parc naturel régional du Vercors »	9
<b>LES ETUDES DE CAS ET LES OUTILS PROPOSES</b>	<b>11</b>
<b>LA MAITRISE DES LOISIRS MOTORISES DANS ET PAR LES PARCS</b>	<b>11</b>
Le projet de plaquette d'orientation destinée aux PNR	11
Le recueil des expériences « La maîtrise des loisirs motorisés, dans et par les PNR »	11
Conclusion et perspectives	14
<b>L'ACCUEIL DES MANIFESTATIONS SPORTIVES</b>	<b>15</b>
Évolution du cahier des charges « type » et ses éléments – un outils pour mieux accompagner et gérer les manifestations sportives dans et par les PNR	15
Débat	16
Conclusion et perspectives	17
<b>L'IMPLICATION DES PNR AU SEIN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES ET PLANS DEPARTEMENTAUX DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (CDESI/ PDESI)</b>	<b>18</b>
Débats	21
Conclusions et prochaines étapes	21
<b>MARDI 6 FEVRIER : LES IMPACTS DES SPORTS DE NATURE</b>	<b>22</b>
<b>LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX : QUELLE METHODE PROPOSER ?</b>	<b>22</b>
Contexte	22
Les impacts environnementaux des sports de nature dans les espaces naturels – la démarche inter-réseaux et ses méthodes	22
Débats	23
Suivi de la végétation aquatique de la lagune de La Palme, et réflexion sur l'impact des sports nautiques	23
Débats	24
Conclusion et perspectives	24
<b>EVALUER L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DES SPORTS DE NATURE : QUELLE PLUS-VALUE POUR LES PARCS ? L'EXEMPLE DE LA DEMARCHE DANS LA REGION RHONE-ALPES</b>	<b>25</b>
Le bilan de l'étude du tourisme sportif de nature dans le PNR de la Chartreuse – Une première étape vers les impacts socio-economiques.	25
Présentation de l'étude de l'impact socio-économique des sports de nature en Rhône- Alpes & la participation des Parcs Naturels Régionaux.	27
<b>Discussions</b>	<b>28</b>
<b>Conclusions et perspectives</b>	<b>29</b>

**ATELIER DE TERRAIN : L'itinérance – Quels liens entre les activités et sports de nature, organisation des pratiques et valorisation des patrimoines ?** 30

## **MERCREDI 7 FEVRIER : LA FORMATION COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT** 32

### **COMMENT UTILISER LA FORMATION POUR RENFORCER LE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE NATURE ?** 32

Le partenariat entre le PNR du Vercors et l'AFRAT : une démarche territoriale pour répondre aux besoins des acteurs et du projet de territoire 32

Développement en lien avec le territoire : la mise en place de la formation complémentaire des accompagnateurs en montagne. 34

**Débats** 35

**Conclusions et perspectives** 36

### **CLOTURE DU SEMINAIRE** 37

Attentes aux travaux et chantiers futurs 37

Prochaines étapes et organisation 38

## **EVALUATION DU SEMINAIRE** 40

**Les participants** 40

### **Synthèse des questionnaires** 40

Etes-vous globalement satisfait du séminaire ? 40

Points à améliorer 40

Vos objectifs (lesquels) sont-ils atteints ? 40

Sujets et attentes pour une prochaine réunion ou un prochain séminaire 41

Commentaires 41

## **ANNEXES** 42

## INTRODUCTION

Le séminaire annuel des chargé(es) de mission concerné(e)s par les sports de nature et les activités de pleine nature s'est tenu du 5 au 7 février 2007 à Autrans, dans le Parc naturel régional du Vercors. Ce troisième séminaire a rassemblé jusqu'à 48 participants : chargés de mission « sports de nature », « environnement » ou « tourisme » des Parcs et de la Fédération, élus du Parc, partenaires des ministères en charge des sports et de l'écologie issus des services nationaux et décentralisés, des Régions et d'autres partenaires avec lesquels sont engagées certaines de nos actions au niveau national.

Avec l'objectif de partager et de valoriser les bonnes pratiques qui doivent permettre le développement maîtrisé du tourisme et des loisirs sportifs de nature au sein des parcs, compatible avec la préservation de l'environnement, la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et la Vie Associative (MJSVA) ont signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs en 2004. Le programme d'action est également soutenu par le Ministère d'Ecologie et du Développement Durable et s'inscrit dans le projet EQUAL DEPART.

Le séminaire s'est inscrit dans cette dynamique et a permis à la fois de dresser le bilan des actions et d'envisager la mise en place des perspectives pour la nouvelle convention. Les participants ont principalement échangé autour :

- Les résultats des trois études de cas (L'accueil de manifestations sportives ; La maîtrise des loisirs motorisés ; L'implication des PNR au sein de la CDESI), engagées au titre de la mise en œuvre de la CPO,
- Les démarches sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux,
- Les besoins et attentes concernant les formations initiales et continues,
- Des exemples sur le territoire du Vercors,
- La proposition d'un groupe de travail sur la « Marque Parc » et les prestations sportives.

L'échange sur ces thèmes a eu pour objectifs :

- D'obtenir les retours et remarques sur les sujets proposés,
- De continuer le travail engagé dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs,
- D'identifier des sujets et thèmes à aborder dans le futur plan d'action,
- De renforcer la dynamique du réseau, par un séminaire de présentation et d'échanges,
- De rendre le travail concret.

Nous tenons à remercier le Parc naturel régional du Vercors et son équipe pour son accueil et soutien, en particulier Mathieu ROCHEBLAVE pour son appui à l'organisation et au contenu du séminaire ; Bruno et son équipe à l'Hôtel « Le Vernay » pour son écoute qui a permis la création d'un cadre de travail agréable ; Didier LALANDE pour l'animation de l'atelier de terrain permettant la découverte des Grandes Traversées du Vercors (GTV); la participation active des élus du Parc naturel et Pierre WEICK, son directeur ainsi que les membres de l'équipe technique, qui sont venus partager, en toute convivialité, ce moment important de rencontre des chargé(e)s de mission sports de nature. Un remerciement particulier au directeur référent « sports de nature », Jean-Pierre TERRADE, directeur du PNR du Pilat, qui a participé à deux journées de travail et l'accueil sympathique avec des contributions intéressantes à l'AFRAT où s'est déroulée la 3<sup>ème</sup> journée du séminaire.

Nous remercions aussi tous les participants pour leur implication et leur participation active pendant ces trois jours qui ont bien souligné l'envie de partager leur savoir et expériences, d'apprendre des uns et des autres et de travailler ensemble pour faire avancer le développement maîtrisé des sports et activités de pleine nature dans les espaces protégés.

Olaf HOLM

# LISTE DE PARTICIPANTS

NOM	Prénom	Organisme
ADAM	Stéphane	FPNRF
AIMARD	Gregory	PNR MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
ALCAIDE	Eve	PNR VOLCANS D'Auvergne
BATISSE	Renaud	PNR DU VERDON
BEDOS	Thierry	MJSVA- Pôle Ressources National Sport de Nature
BERGER	Nathalie	DDJS 73
BIGNAND	Claudine	PNR Vercors
BIRARD	Cécile	FPNRF
BIRON	Pierre- Eymard	PNR Vercors
CHEVALIER	Sylvaine	PNR CHARTREUSE
CLAUDE	Olivier	PNR MASSIF DES BAUGES
COOLEN	Noël	Le Dauphiné (journal)
COUE	Pascal	PNR LIVRADOIS FOREZ
DUCARRE	Yves	Projet PNR MONT VENTOUX
DULAC	Bertrand	PNR NARBONNAISE EN MEDITERRANEE
DUPONT	Charlotte	PNR SCARPE ESCAUT
FIGUIERE	Fabrice	PNR MONTS D'ARDECHE
FORTUNE	Kattalin	PNR NARBONNAISE EN MEDITERRANEE
GARNIER	Eric	PNR LUBERON
GIRAUD	Brigitte	AFRAT
GIRARD	Frédéric	REGION RHONE ALPES
GIRARD	Laurent	DDJS Haute Savoie
HAUSHERR	François	DDJS Ardèche
HOLM	Olaf	FPNRF
HORYNIECKI	Valérie	FPNRF
JAMET	Marc	PNR PILAT
JANNIC	Nicolas	PNR CAPS ET MARAIS D'OPALE
LACHAUD	Anne-Laure	PNR NORMANDIE MAINE

LATTIER	Delphine	DEPARTEMENT DE LA DROME
LAUPIN	Mathieu	PNR DE CHARTREUSE
MARI	Édouard	PNR MASSIF DES BAUGES
MONTESINOS	Agnès	PNR DU QUEYRAS
NAVIZET	Pierrick	PNR DES CAUSSES DU QUERCY
NOEL	Alexandre	CONSEIL REGIONAL PACA
PAUVERT	Simon	PNR SCARPE ESCAUT
PILLET	Yves	PNR DU VERCORS
PROST	Gilles	PNR HAUT JURA
RAYBAUD	Anne- Françoise	DDJS Isère
RENOU	Laurent	DRDJS RHONE ALPES
RICHARD	Pascale	MJSVA – Direction des Sports
ROCHEBLAVE	Mathieu	PNR VERCORS
SAUTOUR	Xavier	REGION RHONE ALPES
SZYMKOWIAK	Sophie	REGION RHONE ALPES
TERRADE	Jean-Pierre	PNR PILAT
TISSINIER	Dominique	PNR BALLON DES VOSGES
VAUTIER	Pascal	COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS
ZUPAN	Dominique	AFRAT
ZYSBERG	Claudine	MEDD

# LUNDI 5 FEVRIER

## ***Ouverture du Séminaire***

### **Bienvenue et présentation**

Par Olaf HOLM (FPNRF),

*CF. - présentation power point d'ouverture (voir en annexe)*

### ***Les objectifs du séminaire***

Ce 4ème séminaire « sports de nature » fait suite au séminaire qui s'est tenu dans le PNR des Landes de Gascogne en novembre 2005. Pour des raisons d'organisation, cette rencontre n'a pas pu avoir lieu en décembre 2006, ce qui justifie sa tenue en ce début d'année 2007.

Ce séminaire sera l'occasion de faire le point sur les actions menées, notamment dans le cadre du renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, et d'identifier de nouveaux sujets de travail. Différents thèmes sont au programme de ce séminaire :

La restitution des études de cas et le débat des résultats, pour finaliser les travaux :

- La Maîtrise des loisirs motorisés,
- L'accueil des manifestations sportives
- L'implication des PNR au sein des Commissions Départementales et Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI / PDESI).

En plus de ces restitutions seront abordés d'autres thèmes de travail :

- La démarche inter-réseaux sur la question des impacts environnementaux,
- L'étude pilote sur les retombées socio-économiques,
- L'itinérance pour favoriser le développement maîtrisé des activités et sports de nature,
- Les besoins en terme de formation.

### ***Rappel de la définition des sports de nature***

Suite aux expériences de l'année 2006, une clarification du terme de « sports de nature » est nécessaire dans le réseau des Parcs naturels et de ses partenaires. Il est rappelé que le terme « sports de nature » ne se limite pas aux activités extrêmes ou à la compétition qui concernent peu les activités pratiquées dans les Parcs. La Fédération souligne qu'il s'agit bien des sports et activités de nature qui sont associées aux loisirs comme à la compétition, à la découverte du patrimoine, au maintien en bonne santé. Ces activités peuvent être pratiqués par des individuels, en familles, en groupe, par des associations ou clubs sportifs etc., dans un contexte de loisirs ou touristique.

### ***Les événements de l'année***

L'année 2007 s'annonce riche en évènements puisque les Parcs Naturels Régionaux fêtent leur 40<sup>ème</sup> anniversaire. Les Journées Nationales se tiendront pour l'occasion dans le Parc Loire Anjou Touraine au début du mois d'octobre. De nombreux événements concernant les sports de nature sont également organisés, notamment :

- Le Salon de la Randonnée Pédestre (30 mars– 1<sup>er</sup> avril),

- La Rencontre Biodiversité à Dijon (Avril),
- Le Séminaire « Tourisme » (9-11 mai) dans le PNR Scarpe Escaut,
- Les 3<sup>ème</sup> Rencontres Nationales du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature à Besançon (19 au 21 septembre),
- Le Stage « médiation et concertation » avec public mixte Jeunesse et Sports / Gestionnaires d'espaces Naturels (15 au 18 octobre en Baie de Somme),
- La Formation ATEN « Maîtriser le développement des activités motorisées dans les Espaces Naturels » dans le PNR de la Montagne de Reims (5-6 dec).

***Le partenariat avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, mot de bienvenue de Pascale RICHARD***

Les travaux sur les différents aspects des sports de nature prennent de l'ampleur au sein du Ministère des Sports, et l'équipe en charge de ces sujets s'élargit. A l'occasion du séminaire, Pascale RICHARD est présentée, elle a intégré la direction des sports dans l'équipe d'Eric JOURNAUX en tant que chargée de mission « sports de nature ». Elle sera chargée plus spécifiquement du suivi de la Convention d'Objectifs avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, et sera désormais l'interlocutrice privilégiée des Parcs. Elle sera également en charge des liens avec le ministère en charge de l'écologie.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée entre la FPNRF et le MJSVA arrive à échéance. Les travaux conduits sur les 3 années devront faire l'objet d'un bilan. Ce séminaire s'inscrit donc dans ce contexte de présentation des résultats et des travaux engagés dans le cadre du développement maîtrisé des sports de nature. Sur la base de ces travaux, le ministère et la Fédération conduisent une réflexion pour la poursuite de cette coopération fructueuse, et pour le renouvellement de la convention en 2007.

Il s'agira donc de poursuivre le travail engagé dans la continuité de la précédente CPO, avec trois objectifs réaffirmés :

- Le développement maîtrisé des sports de nature dans Parcs Naturels Régionaux, compatible avec la préservation de l'environnement
- Faciliter les conventionnements locaux, ainsi que le travail partenarial à tous les échelons des territoires
- L'animation du réseau et le partage des expériences, au niveau national et avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels.

La nouvelle convention sera une co-construction entre le Ministère, la Fédération et les Parcs naturels pour répondre aux besoins des partenaires. À la fin du séminaire, une séance de réflexion collective est programmée pour identifier les sujets communs qui sont à prendre en compte pour la nouvelle convention. Cette séance sera complétée par un questionnaire envoyé à l'ensemble des Pnr.

**« Les sports de nature dans le projet du territoire du Parc naturel régional du Vercors »**

Par Pierre WEICK, directeur du Parc naturel du Vercors

Créé en octobre 1970, le Parc naturel régional du Vercors s'étend sur plus de 186 000 hectares des départements de la Drôme et de l'Isère (Région Rhône- Alpes). Il compte actuellement 72 communes adhérentes, soit plus de 37 000 habitants.

Le Parc est actuellement en phase de révision de sa Charte. Celle-ci a été approuvée par décret pour 10 ans en septembre 1997, et doit être révisée pour un renouvellement de classement avant septembre 2007. Dans le cadre de cette révision, le Parc s'est lancé dans une importante démarche participative.

Trois axes sont clairement affichés dans la Charte :

- La poursuite des actions et des missions de base du Parc (préservation des ressources, valorisation économique et sociale, promotion du territoire...)
- La réponse à de nouveaux défis (gestion de l'espace et du foncier, la pression urbaine, les orientations des sports de nature...)
- Une meilleure association des acteurs socio-économiques et des habitants à la vie de la Charte (développer l'ouverture, les coopérations, le partenariat, la cohésion et l'équilibre entre les territoires).

Les activités de pleine nature sont un élément essentiel dans le Parc naturel du Vercors et se déclinent sous plusieurs grands domaines d'activités :

- Le schéma d'organisation des activités de pleine nature (mis en place depuis 1998).

Il s'agit du document de référence, mis à jour régulièrement, qui contient les informations concernant les grandes orientations des sports de nature, l'état des lieux des conditions de pratique des activités, la définition du rôle du Parc par activités...

Le schéma rassemble donc les acteurs autour de plusieurs thèmes : la pérennisation des sites et itinéraires tenant compte des usagers et de la sensibilité des milieux, le développement raisonné et diversifié des loisirs, de projets facteurs de dynamisme local, la qualité de l'offre ...

- La politique des sentiers de randonnée.

Ces dix dernières années ont permis de remettre à niveau tous les itinéraires en termes d'organisation, d'équipement, d'édition d'outils de communication... Il s'agit d'un travail important d'animation, de coordination, et dont certains aspects restent problématiques, notamment l'entretien des équipements, pour lequel le parc a parfois dû négocier avec les collectivités.

- Les Grandes Traversées du Vercors (GTV).

Le Parc a joué un rôle d'impulsion dans la relance des GTV, en décidant d'être coordonnateur et garant de l'avancée d'un projet structurant du territoire et cohérent à l'échelle du massif. Le Parc est aujourd'hui maître d'ouvrage du programme de relance, pour mobiliser les acteurs et professionnels.

- La problématique des loisirs motorisés.

Les activités motorisées ont fait l'objet d'une enquête, qui est actuellement en phase d'analyse.

## **LES ETUDES DE CAS ET LES OUTILS PROPOSES**

### ***LA MAITRISE DES LOISIRS MOTORISES DANS ET PAR LES PARCS***

Animé par Cécile BIRARD, FPNRF

#### **Le projet de plaquette d'orientation destinée aux PNR**

Par Cécile BIRARD - FPNRF

CF. - *Maquette : la maîtrise des loisirs terrestres motorisés dans les PNR (jointe en annexe)*

La nécessité de communiquer et de sensibiliser sur le thème des loisirs motorisés a conduit à la réalisation d'un document de positionnement sur cette question. Par ailleurs, une note à ce sujet a été prévue dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectif entre la MJSVA et la FPNRF. A l'occasion du séminaire du réseau « sports de nature » des Parcs naturels en novembre 2005, le cahier des charges pour la note de positionnement avait été rédigé avec l'ensemble de participants pour répondre aux besoins des Parcs naturels. Élaboré par un groupe de travail avec des Parcs naturels volontaires en 2006, ce groupe a proposé le contenu d'une plaquette de sensibilisation. Cette plaquette est aujourd'hui effective puisqu'elle a été finalisée après intégration des remarques proposées lors du comité de pilotage « loisirs motorisés », et validée par le Bureau et le CA de la FPNRF. En fonction des financements disponibles, elle sera probablement publiée dans le courant de l'année (à confirmer par le MEDD).

La plaquette est principalement destinée à aider les élus des Parcs à connaître les lois et à établir une stratégie à l'échelle de leur territoire. Elle présente ainsi les éléments de positionnement communs à tous les Parcs (rappel des principes de protection des espaces naturels, qui vont à l'encontre des sports motorisés = maîtrise et limitation des loisirs motorisés) et les propositions méthodologiques pour établir une stratégie d'intervention grâce à la présentation d'outils et d'exemples. Cette plaquette est principalement destinée aux élus des Parcs et aux différents partenaires. Elle est consultable sur l'Extranet de la FPNRF, accessible pour le réseau de Parcs et les partenaires.

#### **Le recueil des expériences « La maîtrise des loisirs motorisés, dans et par les PNR »**

Par Mathieu LAUPIN (FPNRF et PNR de Chartreuse)

CF. - *Présentation Power Point (voir en annexe)*

Pour mieux connaître les modes d'intervention des Parcs naturels au sujet des loisirs motorisés et pour alimenter le contenu de la plaquette d'orientation, la FPNR a réalisé en partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse un recueil des expériences dans le réseau des Parcs. Réalisé au sein des 44 PNR par Mathieu LAUPIN, ce recueil d'expériences constitue un inventaire des différents moyens mis en œuvre pour la maîtrise des loisirs motorisés au sein des Parcs. Une fiche a été établie pour chaque Parc, chacune d'entre-elle rassemble les informations relatives aux loisirs motorisés, en traitant différents points :

- Le positionnement politique concernant les loisirs motorisés,
- La réalisation d'un état des lieux de la pratique (méthodologie utilisée, résultats...)
- Les actions menées pour la maîtrise des activités motorisées (réglementation, communication, concertation, formation, répression...).

Ainsi, chacune des actions menées a été inventoriée, de manière à identifier les méthodes utilisées au niveau local. Cet inventaire a donc mis en évidence les multiples façons d'aborder et de traiter la problématique des loisirs motorisés au sein des Parcs.

Il apparaît au terme de ce recueil d'expériences que les outils à disposition sont nombreux, mais également que le contexte local est un élément prépondérant dans le choix de la politique de maîtrise des loisirs motorisés. Il convient donc de bien tenir compte de cet élément pour adapter la politique mise en œuvre, en fonction des spécificités de chaque territoire. Enfin, la réalisation de ce recueil démontre que l'expérience de certains Parcs sur ce sujet est effective et que celle-ci doit pouvoir profiter aux autres Parcs et aux autres territoires. Les Parcs se sont mis d'accord – suite à la réalisation du recueil d'expériences, ainsi que dans le groupe de travail sur la plaquette – sur la nécessité employer le terme « maîtrise » des loisirs motorisés car dans aucun cas, il ne s'agit d'un accompagnement des acteurs pour développer les pratiques. L'objectif consiste à une meilleure gestion des flux de pratiquants et à la protection des zones sensibles.

Le recueil est accessible sur l'extranet de la FPNRF.

### **Débats**

Les échanges entre les différents participants ont souligné l'importance des questions relatives aux loisirs motorisés. Celles-ci sont toujours très présentes au sein des Parcs, même si les avis peuvent être différents :

- Dans certains Parcs se pose la question de l'orientation vers une valorisation des pratiques motorisées au sein des PNR. Cette question est soulevée au cours des débats (organisation et cadrage précis de l'activité). Les activités motorisées peuvent être source de développement actif et constituer une plus value économique non négligeable. Néanmoins, la plaquette « *La maîtrise des loisirs terrestres motorisés dans les PNR* » valide de manière implicite le choix des PNR de s'orienter vers des démarches de maîtrise des loisirs motorisés plus que de développement. C'est finalement, cette approche qui a été adoptée par les participants du séminaire. Ils se sont également mis d'accord avec le positionnement en faveur de la « maîtrise » des loisirs dans les Parcs, en cohérence avec la vocation des PNR.
- Les participants soulignent également les problèmes de connaissance de la réglementation de la part de certains élus. La plaquette de positionnement viendra donc renforcer l'information qui est déjà diffusée par les Parcs auprès des élus. Le constat est le même pour les agents assermentés, il semble qu'il existe pour eux aussi une méconnaissance de la réglementation des pratiques motorisées.
- Le débat confirme que la mobilisation des forces de police n'est pas toujours évidente, un important travail de collaboration doit être engagé avec les agents assermentés. Dans certains parcs, des formations se mettent en place progressivement pour former et sensibiliser les agents à la réglementation des pratiques.
- Les Parcs se mobilisent de plus en plus pour impliquer les forces de l'ordre et pour les solliciter pour les actions de contrôle et de surveillance. Les moyens étant limités pour la surveillance, certains parcs préconisent de se concentrer sur certaines périodes de forte fréquentation pour effectuer les contrôles, notamment lors des rassemblements de véhicules motorisés, et en priorité lors de grandes manifestations.
- Les expériences dans les PNR montrent que le déroulement de manifestations sportives soulève également des problèmes liés à l'organisation des événements et au respect de la réglementation, et notamment des problèmes liés à la présence de véhicules motorisés (véhicule d'accompagnement / organisation...). Les Parcs se

posent la question des recours à disposition lorsque des autorisations sont accordées par les préfetures sur des itinéraires illégaux, ou sans l'accord des propriétaires.

- Les Parcs sont demandeurs d'exemples pertinents de bon fonctionnement et de gestion concertée des loisirs motorisés. L'exemple du Morvan est souvent cité. Malgré les difficultés, le Parc a engagé un long travail de concertation et de sensibilisation. Les gestionnaires du Parc et pratiquants ont mené un travail commun, et ont trouvé des accords pour un encadrement et une maîtrise du développement des pratiques motorisées. Il faut néanmoins préciser que si les conflits ont disparu aujourd'hui, il persiste encore des problèmes liés aux nuisances de ces pratiques.
- Les diverses expériences illustrent le fait que la concertation apparaît comme un outil incontournable pour la résolution des conflits, car l'interdiction et son application sont presque impossibles en raison du manque de moyens à disposition. Par contre, l'exemple du Morvan est une approche qui ne répond pas aux envies et objectifs de l'ensemble des Parcs naturels, certains contestent même la démarche du Parc. Ce débat confirme la nécessité d'un recueil d'expériences, décrivant les différentes démarches des Parcs, et la nécessité de la plaquette d'orientation qui rappelle les bases et des exemples pour mettre en place une gestion adaptée aux enjeux de chaque territoire.
- Prévu par la loi de 1991, les Plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée (PDIRM) n'étaient jusque là pas mis en place. Pour cela, le MEDD et le MJSVA conduisent une réflexion conjointe pour expérimenter la mise en place des PDIRM dans 3 départementaux volontaires. La mise en place des PDIRM suscite des questions de la part des participants qui ne sont pas très favorables à la mise en place du dispositif parce qu'il concentre les activités nuisibles à l'environnement sur un nombre très limité des chemins. En plus, certains départements ont clairement affiché leur volonté d'utiliser le PDIRM pour le développement local de territoires à travers des loisirs motorisés. A cette occasion, la position du MJSVA est rappelée : le PDIRM doit être mis en œuvre dans les mêmes conditions que le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Le statut des loisirs motorisés est le même que les pratiques sportives de nature (développement maîtrisé des sports en conciliation avec les autres usages de l'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété).

Nb : Aujourd'hui, 97 départements ont mis en place les PDIPR. Seuls 5 ne disposent pas d'un PDIPR ; au moment du séminaire aucun PDIRM n'a été mis en place (SOURCE : FFRP, juin 2007).

- La question de la traduction et de la prise en compte de ces nouvelles règles de circulation dans les Chartes est également abordée, elle doit être intégrée dans le projet de guide méthodologique pour la mise en place et révision des Chartes des Parcs naturels (projet de la Fédération des Parcs naturels).

**Rappel :**

*« La charte de chaque parc naturel régional ou la charte de chaque parc national comporte un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du parc naturel régional » (Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 art. 25).*

## Conclusion et perspectives

Les débats illustrent l'importance des questions relatives aux loisirs motorisés dans les Parcs. Au vu des discussions, il semble particulièrement important de continuer à diffuser l'information au sein du réseau des Parcs et notamment en diffusant les exemples « positifs ». La sensibilisation des élus semble également être un élément primordial, afin de rappeler la réglementation des loisirs motorisés qui est parfois mal connue. Face à l'important développement des loisirs motorisés, le rôle du Parc est multiple : il consiste aussi bien à sensibiliser les élus et le public, à entamer la médiation avec les pratiquants et à rappeler la réglementation. Le véritable enjeu est l'information et la sensibilisation des pratiquants individuel, une réflexion commune serait intéressante à mener au niveau national.

Par ailleurs, les parcs ont également un intérêt à se positionner de manière commune sur la question des sports motorisés (d'autant plus lorsqu'il existe plusieurs PNR sur un même département) et en adéquation avec les thématiques de travail menées au niveau national (ex : en lien avec la réflexion sur le réchauffement climatique).

Le débat souligne que l'édition de la plaquette et la diffusion du recueil sont incontournables pour favoriser l'échange du savoir-faire et pour favoriser la mise en place des démarches communes dans le réseau des Parcs, sans oublier la sensibilisation des élus et techniciens. En plus, il faudrait suivre les questions relatives aux loisirs motorisés pour informer les Parcs naturels et pour répondre à leurs besoins (formations, interventions, groupe de travail, etc.).

La poursuite de la réflexion sur ces questions liées aux loisirs motorisés est importante et soulignée par tous. Ces questions pourraient également être abordées de façon plus thématique et plus régulière :

- La mise en place des PDIRM (avancement, retours, expériences),
- Les questions de signalétique = coûts des panneaux et impacts paysagers,
- L'intégration des sports de nature dans les Chartes, et plus spécifiquement les règles de circulation,
- Suivi des expériences concernant les loisirs motorisés (apports complémentaires : cas de jurisprudence) ; un appui juridique de la Fédération (soutien de juristes) serait utile et fortement souhaité par le réseau.

Ces propositions et besoins seront pris en compte dans la construction de la nouvelle convention avec le MJSVA et transmis à la direction de la FPNRF.

## **L'ACCUEIL DES MANIFESTATIONS SPORTIVES**

### **Évolution du cahier des charges « type » et ses éléments – un outils pour mieux accompagner et gérer les manifestations sportives dans et par les PNR**

Par Eve ALCAIDE - PNR des Volcans d'Auvergne

CF. - *Présentation PowerPoint (jointe en annexe)*

#### **Le Contexte de l'intervention**

Face au développement de multiples manifestations sportives sur les territoires des PNR, un travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil des manifestations sportives de pleine nature dans les PNR a été réalisé depuis 2004. Lors du dernier séminaire, différents éléments communs avaient été identifiés pour fixer la base d'un cahier des charges « type », en cohérence avec les missions des PNR (voir le compte rendu du séminaire organisé dans le Pnr des Landes de Gascogne « La Gestion des Sports de Nature dans et par les Parcs naturels régionaux », novembre 2006).

Ces critères communs ont donc été fixés dans un cahier des charges minimal, regroupant les critères non négociables pour obtenir un accord favorable à l'organisation d'une manifestation sportive sur le territoire d'un PNR. D'autres critères ont été ajoutés pour accompagner et développer des manifestations qui correspondent à l'esprit « Parc », dans l'objectif d'expérimenter ces critères dans des Parcs volontaires.

#### **L'expérience des 2 Parcs naturels « pilotes »**

Les PNR des Landes de Gascogne et des Volcans d'Auvergne sont « pilotes » sur ce projet et présentent la continuité des travaux sur le cahier des charges pour l'organisation des manifestations sportives. Dans leur travail, les deux Parcs naturels ont appliqué la grille pour répondre à la demande des avis ou pour accompagner la mise en place des projets. Il est rappelé que les Parcs peuvent intervenir sur 3 niveaux différents :

- Le Parc est sollicité par la préfecture, la DIREN etc. sur le projet d'une manifestation demandant l'autorisation,
- Le Parc accompagne un porteur de projet qui souhaite la mise en place d'une manifestation sportive,
- Le Parc est partenaire, co-organisateur ou organisateur d'une manifestation.

Dans son ensemble, les 2 Parcs confirment l'opérationnalité des critères choisis dans le cahier des charges types. Sur la base des critères retenus dans le premier cahier des charges « type », les deux Parcs présentent quelques évolutions du travail avec des propositions d'amélioration (ajouts d'éléments...). Les éléments à proposer sont les suivants :

- Favoriser l'échange avec les partenaires pour organiser les procédures de décisions (notamment en renforçant le travail avec les DIREN et les préfectures) ; à cette occasion, positionner le Parc en tant de partenaire compétent pour donner son avis sur des projets sur son territoire,
  - Proposition d'un groupe de travail entre partenaires.
  - **Concertation renforcée entre préfecture et PNR**
- Sensibilisation des organisateurs au fonctionnement concerté préfecture – PNR pour qu'ils s'adressent déjà en amont au Parc (conseil, accompagnement)

- Renforcer / rendre obligatoire l'association de personnes ressources du territoire pour l'organisation de la manifestation (choix des itinéraires, épreuves...)
  - **Devenir « référent » vis à vis des organisateurs**
- Création d'un courrier « type »
- Communication sur le fait que la manifestation se déroule sur un territoire labellisé PNR et sur les spécificités qui en découlent.
  - **Sensibilisation des organisateurs et participants aux spécificités et actions du PNR et à la démarche de développement durable**

Des « Plus » Parc destinés à renforcer le Parc dans ses missions sont également proposés :

- La présence de garde animateurs sur le terrain
- Proposition d'animation « Parc » pour sensibiliser le public et les participants
- Fourniture de matériel et de balisage temporaire
- Mise à disposition de personnes pour la préparation ou la remise en état.
- Mise en réseau de manifestations du même type.

## Conclusion

Critères du cahier des charges « type » qui permettrait de répondre au mieux aux objectifs suivants :

- Travailler en amont avec les organisateurs de manifestations ⇒ Partenariat étroit entre organisateurs et PNR pour éviter la mise en place des manifestations non adaptées ; le Parc connaît le mieux son terrain et peut mettre en avant ses compétences,
- Garantir la cohésion des actions et des manifestations sur les espaces naturels,
- Coordonner les objectifs des manifestations avec ceux de la Charte.

## Débat

Les échanges entre participants montrent des implications hétérogènes des PNR dans l'organisation des manifestations sportives. Certains parcs sont particulièrement sollicités et doivent répondre à de nombreuses demandes. Les modes de fonctionnement sont variables selon les relations avec les préfetures.

- Les intervenants déplorent le manque d'échanges entre partenaires, notamment avec les préfetures. Certaines d'entre elles ne sollicitent pas les Parcs, bien qu'elles soient légalement obligées de le faire pour obtenir un avis. La crédibilité des Parcs pourrait être renforcée grâce à la sollicitation systématique des préfetures, et avec l'appui de l'avis du Parc (notamment à partir de constats post-manifestation). Aujourd'hui, l'avis des PNR arrive trop tardivement dans la procédure de demande d'autorisation. Il intervient en bout de chaîne alors que l'intérêt serait d'anticiper le travail avec les organisateurs et sportifs.
- Il est également rappelé que l'avis du Parc est donné à titre indicatif, et que la préfecture a la possibilité, dans le cas d'un avis négatif, d'autoriser la manifestation.
- Néanmoins, les contacts avec les organisateurs se multiplient. Ceux-ci sollicitent les Parcs, notamment pour les demandes de soutien, mais aussi pour les demandes d'autorisation sachant le Parc donne son avis à la préfecture. Par ailleurs, la DDJS (Direction Départemental de Jeunesse et Sports) a un rôle pivot dans les relations avec la préfecture, à la fois pour bien orienter les organisateurs des manifestations et aussi pour travailler avec les préfetures dans le cadre des autorisations.

- Les Parcs particulièrement sollicités ont développé un mode d'échanges et de fonctionnement propre avec les préfetures pour traiter les demandes. Il existe néanmoins une demande de cadrage précis, voire d'un fonctionnement généralisé dans le traitement des demandes. Les chargés de mission sollicités, ont parfois des difficultés à exprimer un avis, qui suppose de connaître très précisément le territoire du Parc. Dans ces cas là, les partenaires et les relais de terrain sont consultés pour fournir l'avis transmis en préfecture.
- Le problème de l'argument économique est souligné, celui-ci est très souvent pris en compte dans les décisions d'autorisation émises par les préfetures. Les manifestations sportives contribuent à la dynamique et l'attractivité des départements. Il est parfois nécessaire de rappeler la réglementation (loi 10 janvier 1991 – relative à l'organisation de manifestations sportives) lorsque des autorisations sont accordées à des manifestations interdites par la loi.

## Conclusion et perspectives

Pendant les débats, des points essentiels sont soulignés :

- La nécessité de développer les partenariats avec les partenaires sportifs et les organisateurs de manifestations, pour une intervention du Parc en amont de la demande.
- L'évolution des demandes d'autorisation = obtention d'éléments plus précis. Actuellement, les demandes ne concernent pratiquement que les tracés. Il serait très utile d'y faire figurer des informations plus spécifiques : effectifs attendus, éléments d'organisation de la manifestation, encadrement...
  - Suggestion de l'envoi d'une fiche (jointe systématiquement par la préfecture) à chaque demande d'avis. Celle-ci comprendrait les informations complètes sur la manifestation sportive.
- L'absence d'évaluation pendant et après la manifestation sportive.
  - Suggestion de généraliser les notices environnementales demandées par la DIREN avant et après les manifestations,
  - Une autre proposition est la mise en place d'une démarche concertée d'évaluation avec les organisateurs.
- La nécessité d'avoir une politique concertée pour les demandes et des actions cohérentes avec le contenu des chartes.

Les échanges mettent en évidence le rôle d'interface des Parcs dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives. La démarche actuelle vise à anticiper sur ces questions d'organisation de manifestations sportives. La réflexion engagée permet déjà de proposer un cahier des charges (avec un cadre méthodologique), qui permet aux Parcs de prendre des décisions en cohérence avec les idées et les chartes des Parcs.

En plus des Parcs naturels des Volcans et des Landes, le Parc naturel du Luberon a également expérimenté les propositions du séminaire de novembre 2005. Son expérience confirme la présentation et les débats du séminaire 2007. Les 3 documents produits par le Parc seront à intégrer comme exemple pratique dans l'étude de cas :

- Manifestations sportives en milieu naturel : Recommandations organisateurs,
- Manifestations sportives en milieu naturel : Outil de traitement, Recommandations organisateurs, Codes de bonne conduite,
- Manifestations sportives en milieu naturel : Conditions de soutien et/ou de partenariat du PNR Luberon.

## **L'IMPLICATION DES PNR AU SEIN DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES ET PLANS DEPARTEMENTAUX DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (CDESI/ PDESI)**

Animé par Olaf HOLM – FPNRF

Cette partie du compte-rendu est alimentée par des interventions de Thierry BEDOS (Pôle Ressources National Sports de Nature, MJSVA), Mathieu ROCHEBLAVE (Pnr du Vercors), Olaf HOLM (FPNRF) et les participants du séminaire.

CF. - *Présentation PowerPoint (jointe en annexe)*

### **Le contexte**

L'implication des Parcs naturels régionaux dans les Commissions Départementales et Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI / PDESI) est une thématique parmi les trois études de cas suivie pendant la période 2004 à 2007. Évoquée au cours du séminaire de novembre 2005, avec la présentation d'une méthode d'implication mise en place par le Vercors. Ce sujet reste d'actualité pour impliquer les Parcs dans le dispositif, surtout depuis la LOI N° 2006-436 du 14 avril relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux. Cette loi contient un certain nombre de modifications concernant l'implication et la consultation des Parcs naturels et sera abordée dans le chapitre suivant. Le chapitre permet surtout de rappeler les avancées et nouveautés concernant ce dispositif et ses outils.

### **Rappel du dispositif CDESI/PDESI**

Pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature, le département doit élaborer un Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (code du sport Art. L311-3, loi du 6 juillet 2000). Ce plan relatif aux sports de nature (PDESI) inclut le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Mis en place par les Conseils généraux, le PDESI a pour objectif de permettre la pratique des activités en milieu naturel en la conciliant avec les autres usages d'espace, la protection de l'environnement et le respect du droit de propriété.

Pour mettre en place le PDESI, il s'appuie sur la CDESI, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Au sein de la CDESI, le Conseil Général peut rassembler tous les acteurs concernés : représentants des sportifs, des propriétaires, des gestionnaires d'espaces naturels et autres usagers de ces espaces, les collectivités territoriales etc. Pour la mise en place du PDESI, la CDESI devrait permettre le dialogue et la concertation afin de prendre en compte les spécificités des usages et des territoires pour aboutir à un projet de développement partagé. Le Conseil Général s'appuie sur cette commission consultative pour dresser la liste des lieux de pratique et élaborer le PDESI garantissant l'accès aux sites (pour plus de détails voir <http://www.sportsdenature.gouv.fr/expertises/lieuxdepratique> et la plaquette ADF « Les sports de nature : un atout et une opportunité de développement maîtrisé pour le département »).

### **L'avancement des CDESI/PDESI**

Les départements devraient solliciter les Parcs naturels pour participer dans la CDESI, surtout depuis la LOI N° 2006-436 du 14 avril relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux. Cette loi prévoit l'avis simple sur les documents d'aménagement et de planification qui concernent les Parcs naturels (voir intervention Olaf HOLM et débat).

Dans plus de 70% des départements français, la démarche a été initiée (souvent par un diagnostic ou un recensement des sites) et 17 départements ont installé la CDESI (février

2007). Au moment du séminaire, 3 PDESI ont été votés dans les départements de l'Ardèche (07), la Drôme (26) et la Nièvre (58). Ces trois PDESI, qui doivent être conformes à la LOI N° 2006-436 du 14 avril relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, concernent trois Parcs naturels régionaux : le Parc des Monts d'Ardèche (07), le Parc du Vercors (26) et le Parc du Morvan (58) (voir aussi la lettre du réseau Pôle Ressource National Sports de Nature, n°22, nov. 2006, consultable sur : [www.sportsdenature.gouv.fr/docs/lettres/30\\_lettre\\_sn\\_200611bis.pdf](http://www.sportsdenature.gouv.fr/docs/lettres/30_lettre_sn_200611bis.pdf) .)

### **Les instances nationales et les outils proposés**

Pour accompagner la mise en oeuvre de ce dispositif, un comité de pilotage avec des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du mouvement sportif, se réunit régulièrement depuis plus de 2 ans. La FPNRF est membre de ce comité.

Celui-ci a coordonné la production du guide pratique CDESI/PDESI publié en avril 2005. Ce document de présentation des CDESI et PDESI est épuisé en version papier mais consultable en ligne sur [www.sportsdenature.fr/cdesi/ressources.php](http://www.sportsdenature.fr/cdesi/ressources.php) . Une nouvelle version actualisée est prévue pour le premier trimestre 2008. De plus, le comité de pilotage a suivi la production d'une plaquette d'information, éditée par l'Assemblée des Départements de France. Celle-ci est destinée aux élus et aux acteurs des territoires pour expliquer dans les grandes lignes les CDESI/ PDESI (consultable sur [www.sportsdenature.gouv.fr/expertises/lieuxdepratique](http://www.sportsdenature.gouv.fr/expertises/lieuxdepratique) ). Enfin, les membres du comité de pilotage participent à la mise à jour et au développement du site Internet qui informe au sujet de la mise en place du dispositif (ressource, état des lieux, foire aux questions, agenda [www.sportsdenature.gouv.fr/expertises/lieuxdepratique](http://www.sportsdenature.gouv.fr/expertises/lieuxdepratique) ). Le comité de pilotage et le site Internet sont animés par le Pôle ressources national des sports de nature.

### **La LOI N° 2006-436 du 14 avril**

La LOI N° 2006-436 du 14 avril relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux contient un certain nombre de nouveautés concernant l'implication et la consultation des Parcs naturels. L'Article 15 du Chapitre III concernant les Parcs naturels régionaux précise : « Lors de leur élaboration ou de leur révision, **les documents de planification**, d'aménagement et de gestion des ressources naturelles relatifs à l'énergie mécanique du vent, aux carrières, **à l'accès à la nature et aux sports de nature**, à la gestion de l'eau, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme et à l'aménagement ou à la mise en valeur de la mer **sont soumis pour avis à l'organisme de gestion du parc naturel régional en tant qu'ils s'appliquent à son territoire** » (Article L.333-1 du code de l'environnement). Selon le texte « un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article. Il comprend notamment la liste des documents concernés par l'alinéa précédent ».

Au moment du séminaire, ce décret n'était pas encore publié. Il sera pris en compte pour la finalisation des études de cas. (Remarque d'auteur : il s'agit du décret n°2007-673 du 2 mai 2007). Par contre, la formulation de la loi est assez précise pour prendre en compte le PDESI qui doit être soumis pour avis (simple) au syndicat mixte du Parc naturel. Le comité syndical doit être sollicité par le Conseil Général et ensuite répondre à l'avis. Il est rappelé que si la procédure n'est pas respectée, la procédure est fragilisée juridiquement et peut être attaquée. A l'occasion de la publication du décret, les procédures des avis simples sont à clarifier et à diffuser au sein du réseau des Parcs et des partenaires.

### **L'implication et la participation des PNR – méthodes et démarches du Vercors**

La méthode présentée au séminaire dans le Pnr des Landes de Gascogne en novembre 2005, pour situer les Parcs naturels dans les CDESI, est confirmée par le Parc naturel du Vercors. Depuis, le Parc du Vercors a travaillé sur la répartition des compétences avec les deux Conseils Généraux :

PDESI 26 (Drôme):

- mise en place de Geosport (assistance technique du PNRV) et mise en conformité de la BD SN du PNRV,
- gestion de l'activité snowkite,
- avis sur la 1<sup>ère</sup> inscription des sites au PDESI.

Suite à la répartition de compétence (voir tableau joint dans l'annexe) validée en CDESI 26, le PNRV a continué d'accompagner le CG dans cette démarche.

PDESI 38 :

- accompagnement du PNRV pour l'installation de la CDESI,
- PNRV désigné territoire test pour le PDESI,
- présentation du PNRV des sites sensibles du Vercors (conflits d'usages) en CDESI, avec demande de positionnement du CG sur une éventuelle acquisition foncière quand il ne reste plus d'autres solutions,
- mise en place de BD SN du PNRV,
- étude socio-économique Rhône-Alpes avec DRJS.

Votée par le Conseil Général de la Drôme, la mise en place du PDESI a permis la pérennisation de certains sites et la clarification de leur gestion. Il a permis d'organiser le partage de compétences (voir tableau) avec le Parc naturel. Le Parc a donné son avis sur l'inscription des espaces, sites et itinéraires au PDESI situés sur son territoire, en vérifiant chaque site, et principalement les critères « situation foncière » et les « aspects environnementaux ». Dans certains cas, des problèmes identifiés étaient en lien avec l'accès au site et non pas directement liés au site lui-même (ex. parking). Ces problématiques doivent également être prises en compte pour élaborer l'avis du Parc. Le schéma du développement des activités sportives, mis en place par le Parc dans le cadre de l'ancienne Charte, a facilité ce travail (voir aussi note dans l'annexe *Position du PNR Vercors pour les espaces, sites et itinéraires du Vercors*). Cette réponse a été préparée par le chargé de mission, Mathieu Rocheblave, en consultant des chargés de mission "environnement" du Parc et du CG26. Ensuite, le document était validée et signé par la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente du Parc qui est également Présidente de la Commission Sports de nature du Parc et Vice-Présidente du CG26.

Ce travail a permis de renforcer le positionnement du Parc en tant qu'acteur compétent qui connaît ses sites et les enjeux à prendre en compte. A l'heure actuelle, le Conseil Général et le Parc partagent l'avis sur l'ensemble des sites inscrit au PDESI et ce travail a permis de renforcer le lien entre ces deux partenaires.

Dans l'Isère, le travail a juste commencé, le département est en train de mettre en place la CDESI et cherche des sites pilotes. Sur certains sites, le conflit d'usage est un problème important, par exemple aux falaises de Presles. Ces conflits d'usage existent surtout entre les pratiquants (escalade) et les propriétaires, car 99% du site relève de l'espace privé. Il est envisagé de consulter chaque propriétaire pour contractualiser ou pour voir les possibilités d'acheter le terrain de pratique par les collectivités. Des modèles de financement sont à étudier, par exemple l'utilisation de la TDENS. Une étude devrait identifier les possibilités de réorganisation du site en prenant en compte ces questions foncières.

Pour le Parc et le département, les falaises de Presles servent de cas d'étude pour la mise en place de méthodes et de démarches claires permettant la pérennisation des autres sites dans le cadre de la CDESI et du PDESI.

## Débats

Les CDESI / PDESI et la nouvelle loi concernant les Parcs naturels ont permis l'échange autour de plusieurs questions :

- Pour pérenniser un site, surtout dans le cas d'un conflit d'usage entre les pratiquants et les propriétaires, plusieurs solutions peuvent être envisagées :
  - Trouver une solution amiable à formaliser par une convention simple,
  - Inscrire le site au PDESI ou PDIPR,
  - Acheter l'accès du site par la collectivité territoriale (Conseil général), à voir l'utilisation de la TDENS.
- La nouvelle loi de 2006 renforce le rôle des Parcs naturels dans la mise en place du dispositif CDESI / PDESI. Il est important que les Parcs se positionnent en fonction de la Charte et de leur projet de territoire. Par contre, la participation dans les CDESI/ PDESI peut devenir un problème pour les Pnr qui se trouvent sur plusieurs départements. A cette occasion, les participants rappellent que les équipes des Parcs ont des effectifs restreints et qu'elles gèrent un grand nombre de dossiers ; le suivi de plusieurs CDESI peut alors devenir un problème de temps.
- Un certain nombre des procédures, surtout concernant les avis simples, n'est pas forcément bien connu par les agents des Parcs. Il est rappelé qu'il faut clarifier les procédures et étapes à suivre (note méthodologique) pour permettre un bon fonctionnement de la mise en place des PDESI et autres dispositifs.
- En attendant le décret de la loi de 2006, il est rappelé que le Parc naturel doit donner son avis concernant le PDESI. Cela veut dire que le Parc naturel doit être sollicité par le Conseil Général. Ensuite il doit répondre dans un délai raisonnable à la demande par un courrier officiel. Cet avis simple ne doit pas être conforme car la collectivité demandeuse n'est pas obligée de suivre l'avis du Parc.
- le PDIRM n'est pas inclus dans le PDESI.

## Conclusions et prochaines étapes

L'étude de cas doit être enrichie par les expériences des trois Parcs impliqués dans les PDESI votés, et par les procédures à suivre en fonction de la nouvelle loi de 2006 concernant les Parcs :

- A l'occasion de la publication du nouveau décret, une note expliquant les procédures à suivre doit enrichir l'étude du cas qui concerne les CDESI / PDESI. Le décret citera aussi les documents à prendre en compte pour l'avis simple. Dès que possible, la FPNRF produira cette note qui sera également diffusée dans le réseau.
- Pour l'étude de cas, la FPNRF fait appel au réseau pour récupérer des notes et avis produits permettant d'illustrer les procédures à suivre.
- La résolution des conflits d'usage reste une problématique centrale, surtout l'application concrète de la médiation et concertation. En travaillant sur la protection de l'espace et aussi sur le développement local, les Parcs peuvent jouer un rôle clef pour résoudre ces problèmes. Dans le futur, il faudrait suivre le travail des Parcs à ce sujet pour continuer d'illustrer leurs actions, à la fois pour le réseau des Pnr, mais aussi pour situer les Parcs vis à vis des partenaires potentiels.
- En coopération avec le MJSVA et l'ATEN, un stage sera à nouveau proposé au cours du mois d'octobre pour former à la médiation et concertation relatives à la gestion des sports de nature. Cette formation sera ouverte aux gestionnaires d'espaces et également aux pratiquants et organisations sportives. Des études permettront l'échange de différents points de vue et d'étudier des solutions possibles.

## **MARDI 6 FEVRIER : LES IMPACTS DES SPORTS DE NATURE**

### **LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX : QUELLE METHODE PROPOSER ?**

#### **Contexte**

Animé par Cécile BIRARD (FPNRF)

Depuis plusieurs années, la Fédération des Parcs travaille sur les questions du développement des sports de nature et de protection des milieux naturels, en partenariat avec Réserves Naturelles de France, le Conservatoire du Littoral, Rivages de France, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

En 2005, ces partenaires ont participé au comité de rédaction d'un guide méthodologique à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels, celui-ci est destiné à diffuser les méthodes et outils fonctionnels pour concilier et mieux gérer le développement des sports de nature dans les espaces naturels protégés (ATEN, Cahier Technique N°80 ; *Sports de nature, Outils pratiques pour leur gestion, juillet 2007*).

Dans la continuité de cette démarche, le groupe de travail s'est intéressé à l'évaluation des impacts des sports de nature sur les milieux naturels, et a donc fait travailler un stagiaire sur ce thème. Le travail réalisé au cours de ce stage a permis de produire des « fiches techniques » traitant des impacts environnementaux de certaines pratiques sportives.

#### **Les impacts environnementaux des sports de nature dans les espaces naturels – la démarche inter-réseaux et ses méthodes**

Par Valérie HORNIECKI – FPNRF

*CF. - Présentation Power Point (jointe en annexe)*

Dans le cadre de la réflexion du groupe de travail inter-réseaux sur le thème des impacts environnementaux, le travail d'une doctorante (Asters / Cermosem) a servi de base au travail engagé. Le choix a donc été fait de poursuivre le travail de collecte des références bibliographiques (relatives aux impacts des sports de nature), et d'identifier les protocoles et les résultats obtenus, afin de disposer de méthodologies d'évaluation des impacts.

Face à la difficulté de disposer de méthodologies pour toutes les pratiques sportives, et d'obtenir des résultats significatifs, le groupe de travail a choisi de privilégier l'exemplarité à la recherche de modèles transférables. Les données collectées sont donc restituées sous le format de plusieurs « fiches techniques ». Chacune d'entre elles replace une expérience d'évaluation des impacts et de gestion dans son contexte. Elles traitent de l'impact d'une pratique sportive sur un milieu et/ou une espèce, et toutes sont organisées et construites de la même manière, afin de synthétiser les données à disposition.

Actuellement, 7 fiches ont été réalisées sur des pratiques et espèces / milieux littoraux. Le groupe inter-réseaux, rejoint par de nouvelles structures (l'Office National des Forêts, Parcs Nationaux de France et le Comité Olympique et Sportif Français) souhaite poursuivre ce travail engagé et notamment développer de nouvelles fiches sur d'autres pratiques sportives et milieux. Les PNR sont donc sollicités pour exprimer leur avis concernant les premières fiches réalisées, notamment sur l'intérêt du document lui-même, leur construction et leur

contenu, et également pour apporter remarques et suggestions susceptibles d'améliorer les documents.

## **Débats**

Les documents semblent présenter un intérêt pour les gestionnaires et chargés de mission sport de nature. Le choix du fonctionnement par « couples » = « pratique sportives / espèces ou milieu » convient et permet de cibler une pratique et les impacts que celle-ci peut engendrer sur un milieu. Cependant, il est proposé que le document soit plus synthétique et que des améliorations soient apportées en ce qui concerne certains éléments, notamment le diagnostic de la pratique. Celui-ci nécessite d'être plus précis de manière à ne pas discréditer la pertinence de la fiche, par des erreurs ou par le manque d'informations.

Dans ce sens, les participants ont évoqué le partenariat avec le monde sportif et notamment les fédérations sportives, qui semble indispensable pour valider le contenu des fiches. Il a également été suggéré que des précisions soient apportées, en ce qui concerne : la mise en évidence de la sensibilité de l'espèce concernée par l'étude, la distinction entre impacts avérés et impacts potentiels de l'activité. Dans la mesure, où certains impacts restent potentiels, cela ne laisse pas la possibilité de conduire à des mesures de gestion, telles que celles proposées dans certaines des fiches.

Enfin, l'importance de travailler sur de nouveaux couples à forts enjeux a été rappelée, ainsi que la nécessité de diffuser ces documents.

Une des fiches techniques concerne la pratique du kite-surf, elle a été réalisée à partir de l'expérience du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

## **Suivi de la végétation aquatique de la lagune de La Palme, et réflexion sur l'impact des sports nautiques**

Par Kattalin FORTUNE – PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

*CF. - Présentation Power Point (jointe en annexe)*

Dans le cadre de la cartographie des herbiers aquatiques de l'étang de La Palme, situé sur le territoire du PNR de la Narbonnaise, le Parc s'est interrogé sur l'impact des activités nautiques pratiquées sur ce site. Cette lagune d'environ 600 hectares est un site très préservé, aux enjeux écologiques forts (site de référence dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, en terme de qualité de l'eau, site Natura 2000). Les activités nautiques ont connu sur ce secteur un développement récent et rapide. Le site offre des conditions d'apprentissage et de navigations idéales pour les débutants, ce qui en fait en quelque sorte un site « école ». Le Parc s'est donc demandé si le développement de cette pratique pouvait être source de piétinement du fond de l'étang et de l'herbier.

Réalisée dans un tout autre objectif, l'étude a permis de conclure à l'absence d'impact du kite-surf sur la végétation aquatique de la lagune à l'époque (absence d'herbiers dans la zone de pratique). Cependant dans le cadre de cette réflexion, de nombreuses dégradations ont été constatées sur des habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que le dérangement de l'avifaune présente sur le site. Bien que la pratique du kite-surf se soit développée sur ce site, il n'existe aucun aménagement pour l'accueil des pratiquants et le développement de la pratique pose des problèmes de gestion de la fréquentation sur les rives de la lagune, notamment par les véhicules à moteurs.

Face à l'extension de la zone de pratique et à l'existence d'un projet de base nautique sur l'étang, le Parc souhaiterait intervenir plus en amont, en concertation avec les pratiquants et les associations sportives (mise en place d'une cellule de concertation).

## Débats

Les discussions suivant l'intervention confirment plusieurs éléments problématiques déjà identifiés précédemment :

- Les problèmes liés à l'aménagement et à l'accès des sites de pratiques des sports de nature, notamment par les véhicules motorisés. Le problème de la circulation des véhicules motorisés aux abords et sur les sites de pratiques est récurrent. De nombreux Parcs y sont confrontés, notamment lorsque l'accès des sites n'est pas délimité par la présence de barrières.
- Les difficultés d'applications de la réglementation sont également un fait très courant. L'augmentation de la fréquentation (notamment en période estivale) sur les sites de loisirs et de pratiques sportives ne permet pas de faire appliquer la réglementation, faute de moyens à disposition (les forces de police assermentées sont mobilisées sur d'autres missions). Bien souvent les moyens mis en œuvre (pose de panneaux d'information ou d'interdiction) sont largement insuffisants.
- Les intérêts des PNR et des communes divergent sur ces questions de développement des sports de nature. Le développement de telles activités constitue pour les communes un élément attractif et représente également une manne économique non négligeable. Les communes donc sont favorables à l'installation de complexes sportifs telles que des bases nautiques. Les Parcs sont de leurs cotés favorables à un développement maîtrisé des pratiques, respectueux des sites.
- Les Parcs ont donc la volonté d'intervenir plus en amont, et de favoriser la mise en œuvre de cellule de concertation avec les sportifs et pratiquants locaux.

## Conclusion et perspectives

Ces nouveaux travaux sur les impacts permettent d'engager des réflexions sur de nouveaux aspects :

- Nécessité de se pencher également sur les impacts « positifs » des sports de nature (emplois générés, retombées économiques, attractivité et dynamique du territoire...)
- Réflexion sur l'aménagement des sites de pratiques : Comment limiter les impacts (exemple : pollution visuelle) ?
- Importance de l'intervention en amont et de la sensibilisation des acteurs sportifs aux sensibilités des milieux support aux pratiques sportives
- 5 Parcs présents se sont déclarés volontaires pour travailler plus étroitement avec la FPNR pour élaborer les fiches et relire les fiches : Volcans, Narbonnaise, Verdon, Scarpe Escaut, Vercors.

# **EVALUER L'IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE DES SPORTS DE NATURE : QUELLE PLUS-VALUE POUR LES PARCS ? L'EXEMPLE DE LA DEMARCHE DANS LA REGION RHONE-ALPES**

Animé par Olaf HOLM – FPNRF

Les impacts environnementaux et les retombées socio-économiques sont des indicateurs clefs pour mettre en place une politique territoriale cohérente en fonction des spécificités du territoire. Dans l'objectif d'un développement durable, il faudrait prendre en compte ces indicateurs pour prendre des décisions pertinentes. Malgré le fort développement des activités et sports de nature, il existe encore peu de données socio-économiques fiables. En parallèle, les élus et les agents dans les Parcs naturels ne sont pas toujours sensibles à ces impacts et leurs liens avec la qualité de vie des habitants et le développement local des territoires.

Depuis début 2006, les Parcs naturels de la Région Rhône-Alpes ont participé à la réflexion et à l'étude des retombées socio-économiques. En complémentarité avec le travail sur les impacts environnementaux (voir chapitre précédent) réalisé au niveau national, un travail pilote à ce sujet permet une meilleure connaissance de ces données pour la région. Ces données alimenteront également la réflexion sur le développement des sports et activités de pleine nature au sein du réseau des Parcs.

Cette expérimentation s'inscrit pleinement dans la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre le MJSVA et la FPNRF en 2004. Elle envisage la mise en place d'outils permettant un développement maîtrisé des sports et activités de nature au sein des Parcs, compatible avec la préservation de l'environnement. Le projet EQUAL DEPART, « Développer l'emploi dans le patrimoine rural, sur les territoires » permet une participation financière de la FPNRF à cette étude. Les sports de nature sont des activités basées sur les patrimoines naturels avec un fort potentiel de développement. Et il existe aujourd'hui un besoin de connaissance des données et des outils pour la planification, et pour sensibiliser les acteurs publics et privés afin d'orienter son développement et la création des emplois directs et indirects, compatibles avec le développement durable des Parcs naturels.

Cette séance permettra d'informer et de sensibiliser les élus et les agents dans les Parcs, à la fois par l'exemple du Parc naturel de la Chartreuse et aussi par la présentation de l'étude pilote dans la Région Rhône-Alpes. Le débat permettra d'alimenter l'étude pilote pour répondre également aux enjeux du réseau national.

## **Le bilan de l'étude du tourisme sportif de nature dans le PNR de la Chartreuse – Une première étape vers les impacts socio-economiques.**

Par Sylvaine CHEVALIER – PNR de CHARTREUSE

*CF. - Présentation Power Point (jointe en annexe)*

Situé dans les Alpes et à proximité des agglomérations de Grenoble et Lyon, le Parc naturel régional de Chartreuse a vu les différentes activités et sports de nature se développer fortement. En travaillant sur ce sujet depuis plusieurs années, le Parc a réalisé en partenariat avec le CREPS Rhône-Alpes un diagnostic pour mieux connaître les activités, donc les sites, les pratiquants et l'emploi des éducateurs. Le Pnr est très intéressé par ces informations qui permettront de mieux orienter le développement (mise en réseau des acteurs, aménagement, impulsion de l'offre).

Lors de la présentation (voir la totalité de la présentation en annexe), les aspects suivants ont été soulignés. L'étude a confirmé le réel potentiel d'espace de pratiques avec 13 activités

différentes dans les milieux aquatiques, terrestres et aériens (par exemple : 23 sites de pratique dans des canyons, 13 sites de vol libre, 250km d'itinéraires de ski nordique ou 13 itinéraires de raquette).

Élaborée grâce à un échantillon représentatif des pratiquants et des professionnels, l'étude confirme l'importance des sports de nature dans le Parc, à la fois pour les loisirs des habitants et des visiteurs et pour l'économie locale. Par ailleurs, la majorité des personnes interrogées répondent que le patrimoine naturel et la proximité sont les principales raisons de le séjour dans le Parc.

Même si la randonnée pédestre est l'activité la plus importante (avec 69,4% de l'ensemble des activités), la diversification des pratiques pose des questions sur leur organisation (escalade) ainsi que sur le développement futur et l'aménagement des sites (VTT, canyon, spéléo, VTT de descente).

En regardant les activités des éducateurs des sports de nature, on constate que 90% sont titulaires d'un BEES avec un fort potentiel pour encadrer la randonnée pédestre, la raquette à neige, l'escalade et le canyoning (50% des activités) sans négliger les autres activités avec des volumes moins importantes qui peuvent être encadrées. Par contre, il s'agit surtout d'une activité professionnelle à temps partiel, uniquement 7,4% des personnes travaillent 150 à 250 jours, pour la plupart employées dans une structure.

Dans le choix du site de pratique, la beauté du site, sa renommée et sa découverte sont des arguments principaux, suivis par la proximité et son accessibilité. Ces réponses confirment que la qualité environnementale des espaces protégés a une forte attractivité pour les pratiquants, à la fois dans le cadre des courts séjours mais aussi des séjours plus longs. Pour le territoire, l'étude chiffre l'impact économique (Dépenses pour l'hébergement, alimentation etc.) à 370 Euro par pratiquant interrogé (328 personnes).

Le bilan d'étude identifie des points forts et faibles des sports de nature avec des propositions d'action sur le territoire du Parc. Parmi les points forts, les résultats montrent le grand potentiel de développement des pratiques et d'accompagnement possible par des professionnels qui sont titulaires d'un grand nombre des brevets différents. En plus, il existe une clientèle diversifiée (pratique libre et encadrée) : de l'excursionniste pour la journée au touriste « long séjour ». En revanche, la faible reconnaissance du tourisme sportif estival et son potentiel est un frein à son développement. En plus, les moyens pour l'entretien et le renouvellement des équipements sont très faibles et insuffisants. Malgré la mise en place des structures qui favorisent le travail des éducateurs, celles-ci ne couvrent pas toutes les activités et proposent peu de services en annexe (voir présentation power point) et un grand nombre de professionnels peuvent uniquement travailler en temps partiel.

Pour améliorer la prise en compte et le développement des sports de nature, l'étude propose de pistes de travail :

- Création et animation de deux groupes de travail (avec professionnels et les acteurs touristiques) :
  - Accompagnement de la mise en réseau des éducateurs sportifs (programme commun, brochures, réseau...)
  - Accompagnement pour la gestion et l'aménagement de sites de pratiques de SN (VTT, canyons)
- Création d'une base de données (papier et/ou Internet) des éducateurs sportifs et des sites de pratiques
- Sensibilisation / information des acteurs touristiques (OT, hébergeurs,...) et du grand public sur les SN existants en Chartreuse, les encadrants etc... Journées découverte des SN en Chartreuse
- Aide à l'élaboration de documents (*Ex : documents touristiques labellisés (PNRC ou OT/PNRC) par activités (comprenant des notions de réglementation/consignes, liste*

*des professionnels, types de prestations, liste des sites de pratique du PNRC, liste lieux d'information,...)*

## **Présentation de l'étude de l'impact socio-économique des sports de nature en Rhône- Alpes & la participation des Parcs Naturels Régionaux.**

Par Laurent RENOU – Référent Régional DRDJS Rhône- Alpes

*CF. - Présentation Power Point (jointe en annexe)*

*- Cahier des charges de l'étude (joint en annexe)*

### **Le contexte national**

Pour mieux connaître les impacts socio-économiques des sports de nature et pour modéliser une méthode d'évaluation, une convention de coopération entre le MJSVA, la Direction de Tourisme et ODIT France a été signée permettant la réalisation des études pilotes entre décembre 2005 et mai 2008.

Une première étape a permis l'état des lieux et analyse de l'existant à ce sujet (décembre 2005 - juin 2006, réalisé par le CERMOSEM pour ODIT France : « Inventaire, analyse critique et typologie des travaux d'étude, d'ingénierie et de recherche relatifs à l'évaluation des retombées économiques et sociales des sports de nature »).

La 2<sup>ème</sup> phase permettant l'expérimentation territoriale (septembre 2006 – juin 2008) sera menée sur des territoires expérimentaux en Région Picardie (avec un focus sur les manifestations sportives), en Midi-Pyrénées (tous types de territoires) et en Rhône-Alpes (espaces protégés). Le financement de ces études sera mobilisé par les DRDJS (qui est soutenue par une aide directe de la direction des Sports et ses partenaires).

Entre l'été 2007 et la fin 2008, une 3<sup>ème</sup> phase sera engagée pour élaborer des indicateurs d'évaluation de ces impacts avec l'objectif de fournir aux territoires et porteurs de projet relatifs aux sports de nature des outils d'évaluation simples, précis et efficaces évitant le recours à des études spécifiques, et d'intégrer le suivi des données socio-économiques sur les sports de nature dans les observatoires classiques déjà existants (ODT, ORT, ...).

### **La Région Rhône-Alpes**

La région Rhône-Alpes est caractérisée par la richesse de son patrimoine naturel avec une forte attractivité touristique largement fondée sur son offre de pratiques de loisirs sportifs de nature. Toutefois, les retombées socio-économiques de ces activités sont encore peu connues. Une analyse territoriale permettra une meilleure orientation des politiques publiques en matière de développement et de gestion des Sports de Nature.

Les espaces protégés jouent un rôle clefs pour l'attractivité de la Région et la pratique d'une grande diversité des SN (pour mémoire 2 Parcs Nationaux, 6 Parcs Régionaux). Par ailleurs, on trouve un tiers des équipements, espaces et sites de pratique des sports de nature de la Région dans ces espaces protégés.

En poursuivant à la fois des objectifs de préservation environnementale et de développement socio-économique des territoires, les Parcs naturels sont souvent largement concernés par les sports de nature et leur développement maîtrisé (voir aussi la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 21 février 2005 entre le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la fédération des parcs naturels régionaux de France).

Pour ces raisons, l'étude pilote cible des micro-territoires dans les Parcs naturels de la Région.

## **L'étude pilote**

L'étude expérimentale « L'impact socio-économique des sports de nature sur les micros territoires Rhônealpins » souhaite connaître :

- l'impact socio-économique d'une activité, filière ou événement en matière de sports de nature sur un territoire particulier sur une période donnée ;
- l'impact socio-économique des sports de nature en terme d'attractivité d'un territoire.

L'analyse des données devrait dégager les forces, les atouts, les faiblesses et les freins liés aux problématiques de développement de la filière et d'établir des préconisations et des perspectives de développement sur ce territoire.

Les éléments d'analyse de l'étude s'articulent autour de quatre indicateurs permettant de répondre aux deux objectifs. Par une approche de l'offre et de la demande, et une analyse des pratiques existantes, ces indicateurs doivent permettre de mesurer les retombées directes et indirectes générées par les activités des sports de nature (quantitative et qualitative) :

- La fréquentation des Espaces, Sites et Itinéraires,
- Les emplois générés par les sports de nature sur les territoires d'étude,
- Les flux financiers générés,
- L'attractivité.

En partenariat avec les DRDJS, les DDJS et les Parcs naturels concernés, 14 territoires et sites sont identifiés pour l'étude en prenant en compte la diversité des pratiques et milieux pendant toute l'année (randonnée pédestre, VTT, ski de fond, activités canoë-kayak, voile, ski nautique, aviron, activité vol libre, activité raquette à neige, parapente, delta, kite-surf, snow-kite, cerf volant...).

Après la publication de l'appel d'offre, le bureau d'étude sera choisi dans le courant du mois d'avril 2007 par le comité de pilotage. La période d'évaluation s'étalera de juillet 2007 à juin 2008. Mise en œuvre par le DRDJS et le CREPS Rhône Alpes, ce comité de pilotage accompagne cette étude, la FPNRF et les Pnr concernés sont membres de ce comité.

Grâce au projet EQUAL DEPART, la FPNRF participe à la hauteur de 6000 € à l'étude, une aide financière est également prévue pour chaque Parc qui participe dans la Région Rhône Alpes. Pour organiser le travail dans les territoires, des partenariats entre les DDJS et les Parcs seront mis en place (Comité de suivi technique).

Pour plus de détails, vous trouverez la présentation power point et le cahier des charges en annexe.

## ***Discussions***

Les échanges et questions après les deux présentations confirment bien l'utilité du chantier « retombés socio-économiques » pour le réseau « sports de nature » des Parcs naturels :

- Il est souligné qu'il s'agit des activités et sports de nature non-motorisés.
- Même si certains Parcs ont des élus engagés dans les questions « sports de nature », la majorité des élus dans le réseau est peu sensibilisée aux impacts socio-économiques des activités sur leur territoire.
- Par contre, les participants du séminaire expriment l'importance de ces activités pour le développement durable des territoires surtout en lien avec les activités touristiques, à la fois pour l'offre et surtout pour l'attractivité du territoire (exemple Pilat). Ils jouent également un rôle non négligeable pour la qualité de vie des habitants. Ces aspects nécessitent une prise en compte des activités sportives de nature au niveau politique pour orienter les actions du Parc. Pour orienter le développement des activités,

certaines Parcs souhaitent devenir acteurs sur leur territoire, par exemple dans le Pnr Chartreuse.

- Les participants confirment la pertinence de suivre cette étude au niveau national par la FPNRF. En plus, elle est complémentaire avec les travaux sur les impacts environnementaux et l'engagement des Parcs pour un développement durable qui nécessite un regard conjoint sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les résultats fournissent des arguments et méthodes à l'ensemble du réseau et permettent l'information des agents et élus. La modélisation des résultats a un intérêt majeur pour le réseau.
- Dans ce contexte, l'accessibilité des sites est une importante question à prendre en compte (ex. Causse de Quercy, Pilat) car les investissements sont souvent très élevés. En parallèle, se posent des questions sur l'accessibilité sociale (« sports pour tous »).
- La MJSVA souhaite travailler sur les différents secteurs avec des Régions et leurs partenaires qui ont déjà réfléchi à la question. D'autant plus qu'il faut s'appuyer sur les terrains d'une façon pragmatique. Les résultats de l'étude permettront également d'alimenter le chantier « emplois-formations ».
- Pour suivre l'étude, les Parcs concernés seront sollicités pour participer au comité de pilotage et aux groupes techniques (sélection du bureau d'étude, comité technique etc.). La FPNRF suivra le comité de pilotage et fera le lien avec le Comité de Pilotage national. Elle suivra également les Pnr engagés dans l'étude et mettra en place des conventions avec chaque Parc. Au niveau local, chaque Pnr doit s'organiser avec ses partenaires locaux, donc la DRDJS, la DDJS et le bureau d'étude. Le CREPS Rhône Alpes est mandaté pour mettre en œuvre l'étude en étroite coopération avec la DRDJS.
- Dans le détail, quelques modifications du cahier des charges sont nécessaires, surtout pour bien choisir les sites et les activités retenus. Pour cela, les DDJS doivent se coordonner avec les Pnr avec un conventionnement qui est à mettre en place. Le Parc naturel du Pilat souhaite participer à l'étude, le référent au Parc est Marc JAMET.

## ***Conclusions et perspectives***

L'étude sera suivie au niveau national avec l'implication de la FPNRF en informant l'ensemble du réseau en fonction des étapes :

- Des informations relatives à l'avancement de l'étude seront envoyées régulièrement au réseau et surtout mises en ligne sur l'extranet. Le prochain séminaire est une occasion pour faire un bilan d'étape (2008).
- Il faut réfléchir à des occasions et/ou évènements à créer (type rencontre) pour informer et sensibiliser le réseau des agents et directeurs des Parcs ainsi que les élus. Une rencontre est imaginable avec le fil rouge « Entre impacts environnementaux et retombées socio-économiques, quelle orientation pour les Parcs naturels ». Cette idée est à suivre.
- Avec les impacts environnementaux, cette étude sur les retombées socio-économiques doit être inscrite dans la nouvelle convention avec le MJSVA.
- Les Parcs s'organisent au niveau régional avec l'appui de la FPNRF en cas de besoin. La FPNRF s'implique surtout dans le Comité de pilotage à côté des Parcs, elle garde également le lien avec le Comité de Pilotage national et mettra en place des conventions avec le CREPS et chaque Pnr participant (questions financières).

## ***ATELIER DE TERRAIN : L'itinérance – Quels liens entre les activités et sports de nature, organisation des pratiques et valorisation des patrimoines ?***

Deux ateliers terrain sont organisés sur le domaine du plateau de Gèves (Circuit « ski de fond » et Circuit « raquette à neige »). Ces ateliers permettent des échanges à travers des exemples et des rencontres sur le terrain avec un focus sur :

- Le conflit d'usage : le rôle du PNR dans la médiation et la concertation
- Les Grandes Traversées du Vercors (GTV) : de l'organisation du territoire à la mise en place de produits touristiques – un outils pour organiser le territoire ?

*Échange in situ sur :*

- La requalification de l'offre de « sport de nature » (pérennisation et harmonisation de l'offre ski de fond...)
- Redynamiser l'offre et promouvoir les itinéraires de GTV
- Les GTV : le rôle du Parc Naturel Régional (structuration de l'offre, partenariat avec les professionnels)
- Lisibilité des itinéraires et du balisage
- Animation du réseau d'hébergeurs de la GTV : Soutien aux aménagements et à la création d'hébergements (développement et modernisation)
- Lien entre itinéraires et hébergements
- Adéquations avec les contraintes environnementales

### **La Domaine du plateau de Gèves**

La Domaine du plateau de Gèves se situe au nord d'Autrans, dans le nord du territoire du Parc naturel. Étagé entre 880 mètres à 1636 mètres dans la roche du Vercors, le plateau se situe à environ 1400 m. Aménagé pour la pratique du ski nordique, le domaine est relié à Autrans par une navette en bus, l'accessibilité en voiture individuelle est difficile et le parking se trouve plus bas que le domaine skiable.

Malgré un mois de février avec peu de neige, les 2 ateliers sont maintenus, grâce (ou à cause selon les points de vue) à l'équipement du domaine en canons à neige (« neige de culture »). Suite au manque d'enneigement des dernières années, les communes se sont décidées à installer ces canons pour garantir la pratique de ski de fond et de la raquette. Développés surtout depuis les Jeux Olympiques d'hiver de 1968 à Grenoble, les sports d'hiver sont devenus un moteur de l'économie locale, important pour le Massif du Vercors.

Selon les explications sur place, il s'agit dans ce cas d'un enneigement artificiel sans additif chimique en utilisant de l'énergie renouvelable. L'exploitation d'eau s'inscrit dans un circuit naturel, cela veut dire qu'elle est prise à 300 m de profondeur et en fonction de la topographie du plateau, l'eau alimente ensuite la même nappe phréatique.

Il se pose la question dans quelle mesure ces aménagements sont raisonnables, à la fois au point de vue environnemental et économique. Par contre il est évident, et bien illustré par l'exemple du Vercors, que le changement climatique est visible surtout dans ce type de moyenne montagne qui dépend fortement du tourisme et des activités sportives. Les communes et donc les Parcs doivent réfléchir aux alternatives pour les années à venir.

### **Les Grandes Traversées du Vercors (GTV)**

Avec le lancement des GTV, l'objectif central du Parc naturel est de tisser, autour d'un produit de découverte itinérante sportive du territoire, des liens avec les différents acteurs

touristiques afin de structurer un réseau de prestataires unis par une même motivation autour d'un même produit, qualifiant par ce biais toute une chaîne d'acteurs.

Le Vercors étant, quelle que soit la saison, un lieu propice à toutes les formes de randonnée (pédestre, équestre, accompagnée d'une mule, VTT, raquettes ou ski). Le principe des Grandes Traversées du Vercors est de faire découvrir aux randonneurs le massif grâce à plusieurs itinéraires. Cette offre a pour intérêt essentiel de permettre en amont la création de tout un réseau d'hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs, magasins de sport ... de se structurer autour de ces itinéraires, grâce à la clientèle drainée par les différentes formules proposées pour effectuer les différentes traversées possibles. La mise en place des traversées permet également l'organisation des différents pratiques et la valorisation des patrimoines du territoire. La sensibilisation et l'éducation à l'environnement – et surtout la promotion des bonnes pratiques – est un autre aspect possible de ce travail en réseau réunissant acteurs publics et privés.

Pour la mise en place des GTV, une association de professionnels a été créée avec plus de soixante-dix professionnels, le PNR Vercors et les OTSI du territoire concerné. Les partenaires financiers sont le MEDD, le CG 24, le CG 38, la DIACT et le CR Rhône-Alpes.

Les différents itinéraires parcourent l'ensemble du massif du Vercors :

- À VTT ou à cheval : de St-Nizier-du-Moucherotte à Die
- À pied : Le grand tour du Vercors, opérationnel en 2007 qui pourra s'effectuer sur 18 jours ou par boucles de quelques jours. Les parcours de la GTV VTT sont accessibles par tronçons pour les randonneurs pédestres.
- La GTV Nordique : plus de 800 kilomètres de pistes de ski nordique parfaitement balisées et entretenues, ainsi que 400 kilomètres de sentiers raquettes. Il y a sur ces offres la possibilité de se faire accompagner par des professionnels, ainsi que de mixer les supports : ski de fond, raquettes ou ski nordique.

À partir de ces différents parcours, des produits ont été créés afin de structurer l'offre.

- Formule « tout compris en liberté » : périple effectué selon un parcours établi en relation avec l'une des agences du Vercors qui se chargera des réservations d'hébergement et de demi-pension ainsi que du transport des personnes voire des bagages le cas échéant
- Formule « tout compris accompagnée » : même prestation que la précédente formule mais comprenant en plus de cela un professionnel de la montagne guidant et expliquant le milieu aux randonneurs
- Formules « accompagnées » : en toute saison, le temps d'une journée ou sur la totalité de la randonnée, sorties à thèmes guidées par des professionnels : naturalistes, observations botaniques, macrotopographie, randonnée et remise en forme, balades gourmandes, archéo-randonnées, randonnée avec ânes et mules ...
- Formules en autonomie : randonnée en complète autonomie, comme son nom l'indique, nécessitant évidemment de savoir maîtriser quelques outils tels que le GPS ou la boussole.

Ces itinéraires sont liés au réseau des hébergeurs et restaurateurs des GTV, assurant les étapes des randonneurs sur le territoire. Ainsi, gîtes, hôtels, auberges, refuges, campings et chambres d'hôtes constituent la diversité des hébergeurs des GTV et offrent des prestations à tous niveaux d'équipement et de tarif. Le Parc effectue un travail de qualification parmi ces hébergeurs afin de les faire bénéficier de la Marque « Parc », offrant ainsi aux visiteurs un accueil personnalisé et chaleureux, des conseils sur les itinéraires, les produits du terroir... Pour animer et promouvoir l'association GTV et ses produits, deux permanents sont engagés. Pour lancer les activités, l'association GTV est essentiellement financée par le Parc avec l'objectif de réaliser un autofinancement de la structure à moyen terme.

## **MERCREDI 7 FEVRIER : LA FORMATION COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT**

### **COMMENT UTILISER LA FORMATION POUR RENFORCER LE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE NATURE ?**

Animé par Olaf HOLM – FPNRF

Pour la dernière journée du séminaire, les participants sont accueillis par le centre AFRAT, l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme. Ce centre est un partenaire du projet EQUAL DEPART et illustre concrètement le sujet de la matinée au travers de sa structure et la coopération avec le Parc naturel régional du Vercors.

La formation des acteurs publics et privés est un élément incontournable pour mettre en œuvre une politique territoriale. Les différents niveaux de formations possibles permettent d'abord l'information et la sensibilisation des acteurs sur les enjeux ou bonnes pratiques à mettre en œuvre. La formation initiale ou continue permet en plus la transmission des compétences spécifiques créant un lien entre le professionnel et son territoire. Un autre aspect important est la mise en réseau au service du projet de territoire.

Dans le cadre des activités et sports de nature dans les Parcs naturels, les différents niveaux de formation peuvent être au service de l'organisation et du développement maîtrisés des pratiques en fonction de la politique du Parc.

### **Le partenariat entre le PNR du Vercors et l'AFRAT : une démarche territoriale pour répondre aux besoins des acteurs et du projet de territoire**

Par Dominique ZUPAN – Directeur de l'AFRAT

*CF. - Présentation Power Point (jointe en annexe)*

L'AFRAT, (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) est un centre de formation professionnelle. Elle constitue un pôle de compétences spécialiste de la formation professionnelle des adultes en tourisme et développement rural. Son équipe accompagne des projets individuels et collectifs en France et à l'étranger pour le développement d'un tourisme durable.

Créée en 1965, l'AFRAT accompagne depuis lors le tourisme rural dans la structuration et la professionnalisation de ses acteurs et réseaux d'acteurs. Elle s'inscrit dans une démarche de l'Agritourisme. La création du centre répond aux besoins de formation des habitants ruraux désireux d'acquérir des nouvelles compétences nécessaires aux activités touristiques. L'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 1968 a accéléré la demande et le développement du tourisme dans le Vercors.

L'organisme contribue au fil du temps à la création de référentiels de formation (notamment dans le domaine des activités de pleine nature et de création d'activité). Il accompagne régulièrement l'innovation portée par les acteurs, par le montage de dispositifs de formation adaptés aux problématiques des territoires et des personnes (formation-action et formation-développement au service des territoires, en particulier sur des thématiques de valorisation du patrimoine rural et de métiers traditionnels de l'espace rural).

Le centre est installé à Autrans, en moyenne montagne, dans le Parc Naturel Régional du Vercors à proximité de Grenoble.

Il propose et réalise des :

- actions de formation professionnelle en centre, financées principalement par le conseil régional Rhône-Alpes et des fonds de formation d'entreprises,
- actions de formation professionnelle de terrain, pour les filières professionnelles et les acteurs des territoires (Gîtes de France, Rando Accueil, pays, communautés de communes...),
- programmes de recherche-action et de création pédagogique pour enrichir et adapter sans cesse les actions de formation (ex : Itinéraires le guide des métiers et des activités de l'accompagnement touristique ; Formation tourisme rural et territoires, jeu de simulation pour la formation de formateurs chargés de développer des actions de formation au service des territoires),
- expertises et actions de formation à l'international pour les pays en voie de développement (Madagascar, Mali, Equateur, Arménie...).

Les différentes formations pour les métiers du tourisme rural sont étroitement liées avec le territoire et ses patrimoines, les milieux et le maintien des activités : création et reprise d'entreprise, brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole, moniteur de ski, accompagnateur de randonnée nature, monitorat d'escalade, cuisinier du terroir etc.. Un grand nombre de formations est donc en lien avec les activités et sports de nature, ils dépendent d'un environnement de qualité qui permet le développement des pratiques sportives.

La structure participe régulièrement à des programmes européens, actuellement elle est partenaire du programme EQUAL DEPART.

L'AFRAT, association loi 1901, est composée d'une équipe de 18 salariés et d'une soixantaine de prestataires de formation intervenant régulièrement. Le conseil d'administration est composé de représentants des secteurs de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de l'éducation et formation professionnelle.

Depuis la création du Parc naturel régional du Vercors en 1970, un partenariat s'est mis en place entre l'AFRAT et le Parc, soit par des liens politiques et structurels, soit par la mise en place de projets et actions. L'implication de l'AFRAT s'exprime par exemple par sa présence dans les cellules de concertation du Parc. Ces liens s'expliquent à la fois par l'implication des mêmes personnes avec des valeurs communes au moment de la création des 2 structures et aussi par des actions communes pour développer l'économie locale d'un espace protégé. Cette coopération a permis la qualification des professionnels du tourisme et des loisirs en cohérence avec la Charte du Parc. En plus, le parc intervient souvent en médiateur entre les acteurs. Pour créer un lien avec ces démarches territoriales initiées par le Parc naturel, l'AFRAT a mis en place des formations spécifiques : par exemple, Plan de formation « Contrat nordique », Plan de formation LEADER+, Vercors tourisme, Grandes Traversées du Vercors,...

(pour plus d'information voir présentation power point ci-joint et sur [www.afrat.com/](http://www.afrat.com/))

## **Développement en lien avec le territoire : la mise en place de la formation complémentaire des accompagnateurs en montagne.**

Par Gilles PROST – PNR du HAUT JURA

*CF. - Présentation Power Point (jointe en annexe)*

Situé dans le sud est de la France à la frontière suisse, le Parc naturel régional du Haut Jura est un Parc transrégional (Franche Comté et Rhône-Alpes) avec 114 communes et environ 75 000 habitants. Composé de milieux naturels très variés et riches, ce territoire de moyenne montagne est marqué par l'économie, surtout l'activité agricole, forestière, industrielle (lunettes, jouets...) et l'agroalimentaire (par exemple 4 fromages en AOC). Les tourisms d'été et d'hiver se sont développés surtout depuis les années 1960, avec un accroissement des activités de sports de pleine nature depuis 10 ans (canyoning, spéléo, sports aériens...). Même si cette fréquentation n'est pas massive, ces activités créent de nouveaux rapports et problèmes sur le territoire.

Pour répondre à la demande en matière de sports de pleine nature, le Parc a mis en place une démarche de formation continue en coopération avec les accompagnateurs de moyenne montagne, surtout en lien avec la marque « Accueil du Parc ». Cette démarche permet de créer un lien entre sa stratégie territoriale (donc la Charte du Parc) et les professionnels.

Ces formations ont trois objectifs principaux :

- Faire partager les enjeux du territoire (la nécessité de protéger son environnement et de prendre en compte les autres usagers),
- Accroître l'attractivité du Haut-Jura en faisant valoir ses spécificités naturelles, culturelles et en améliorant l'accueil touristique et les animations,
- Développer l'image du Parc en créant des réseaux d'ambassadeurs.

Dans la Charte du Parc (période 1998 à 2008), la demande des accompagnateurs a été prise en compte. Ils souhaitent développer leurs connaissances générales et spécifiques au territoire pour proposer de nouveaux thèmes de sorties et pour bénéficier de la marque Parc afin de différencier leur offre sur le marché. En plus, ils souhaitent échanger en terme de pédagogie sur leurs problèmes et s'adapter aux clientèles. La formation permet également la confrontation de leurs expériences et la mise en réseau des accompagnateurs (bâtir des choses en commun, mutualiser leurs compétences).

La formation mise en place est organisée et animée par le CPIE du Haut-Jura, elle propose un module général de connaissance du Parc :

- les institutions (le Parc et ses actions, la réserve naturelle),
- les politiques touristiques (CDT du Jura,)
- les méthodes d'interprétation du patrimoine
- la conception d'une sortie de découverte,
- la marque (2000), très discutée (contraignante, administrative, par sortie...).

Ensuite, des modules spécifiques de 2 à 3 jours sont créés, les thématiques sont proposées par les accompagnateurs et validées par le Parc (Les thèmes abordés : milieux humides, alpages, forêts d'altitude, environnement hivernal, les grands prédateurs, le patrimoine bâti, économie d'énergie dans l'habitat, les plantes médicinales, l'histoire du Haut-Jura).

Après 6 ans d'expériences, le bilan pour la formation est positif. 15 à 20 accompagnateurs participent par module, et celle-ci est appréciée et redemandée chaque année par les bénéficiaires. Les formations ont permis la mise en place de 6 animations de découverte avec accompagnateurs marquées « Parc » et 1 avec guide pêche. Elles ont également

permis la création d'un programme d'animations estivales enrichi et soutenu par le Parc dans un rapport de confiance entre le Parc et les accompagnateurs. Pour la marque Parc, le bilan est plus mitigé car la marque n'est pas – selon une enquête clients - un élément déterminant dans le choix de la prestation. Avec 80 participants à 23 sorties, la fréquentation était faible en 2006. Par contre après la sortie marque Parc, 100% des personnes interrogées choisiront une sortie marquée la prochaine fois.

Selon le ressenti des accompagnateurs (2 sur 4), la marque intéresserait les personnes sensibles à l'environnement. Il s'agirait surtout d'un public local et les touristes fidèles. La marque aurait des retombées auprès des écoles et faciliterait la reconnaissance pour AEM indépendant. Pour les accompagnateurs interrogés, il faudrait décliner des produits et les adapter aux écoles, aux familles, aux groupes etc..

Pour plus d'information, voir la présentation ci-jointe en annexe et sur le site [www.parc-haut-jura.fr](http://www.parc-haut-jura.fr)

## **Débats**

Pendant les échanges, les participants ont principalement abordé les points suivants :

- Le développement des activités et sports de nature nécessite un renforcement des formations initiales et continues, surtout pour améliorer la prise en compte des patrimoines naturels et culturels, la protection de l'environnement, l'organisation des différentes pratiques etc . Dans ce contexte, la médiation et la concertation sont des outils importants pour organiser et développer les pratiques dans des espaces protégés.
- Le Parc naturel du Vercors précise que le partenariat avec l'AFRAT n'est pas une exclusivité, le Parc travaille aussi avec d'autres structures et le CPIE sur place. Mais l'exemple de l'AFRAT illustre bien le fait que les centres de formations sont des relais incontournables entre les collectivités locales et les professionnels. La démarche dans le Haut Jura souligne que l'association des différentes structures est un atout pour mettre en place des formations pertinentes.
- Le débat souligne que ces travaux permettent la mobilisation des acteurs. L'échange avec eux permet d'anticiper des conflits avec si nécessaire des interventions mieux ciblées, surtout pour favoriser la concertation et la médiation.
- La marque « Accueil du Parc » pose certains problèmes, surtout le contrôle des prestations. En plus, il faudrait examiner l'adaptation de la marque en fonction des besoins des prestations « activités et sports de nature ». L'adaptation du tronc commun de la marque pour ces prestations doit être examinée.
- Le changement climatique, surtout en moyenne montagne, nécessite une adaptation de l'offre touristique et des loisirs. La restructuration de ces activités professionnelles semble incontournable. Les Parcs naturels doivent réfléchir comment soutenir ces changements. Des formations expérimentales peuvent soutenir le maintien d'une activité économique en permettant l'adaptation du réseau professionnel. Le changement climatique nécessite en plus un travail de sensibilisation des professionnels pour améliorer la gestion environnementale, ex. des constructions HQE, l'adaptation des équipements, l'économie des énergies. Ces aspects sont également à prendre en compte pour des formations.
- Les Parcs sont des laboratoires qui permettent l'expérimentation dans différents domaines, donc les formations en lien avec les activités sportives. Ce constat peut alimenter la nouvelle convention avec la MJSVA, à voir aussi avec l'évolution de la marque Parc. Ces réflexions peuvent également permettre d'anticiper aux besoins etc.

## ***Conclusions et perspectives***

Les exemples démontrent que la mise en place d'une stratégie territoriale des sports et activités de pleine nature devrait être accompagnée par des programmes de formation continue pour créer le lien entre le projet de territoire (Charte et enjeux), les patrimoines et les besoins des professionnels.

Ces démarches permettent la formation de professionnels pour sauvegarder les patrimoines naturels qui sont la base de leurs activités. Une connaissance de ces patrimoines et des sites permet la mise en place d'une offre spécifique qui est une plus-value pour la mise en place des produits différents sur le marché touristique (avantage économique).

Le changement climatique et l'adaptation des professionnels pourrait être d'un sujet d'expérimentation pour les Parcs, surtout en moyenne montagne (formation continue).

Les liens vers les formations initiales sont à identifier et à renforcer, à voir comment et dans quelle mesure.

La marque Parc est un outil qui peut renforcer le lien entre le projet du Parc et son territoire, les professionnels et le public. Par contre il faudrait encore adapter la marque Parc aux besoins des prestations sportives. De plus, la lisibilité de la marque est à développer. Un chantier doit être lancé au cours de l'année pour adapter cet outil en fonction des besoins des Parcs. Ce chantier peut être conduit avec l'adaptation de la marque Parc pour les prestations touristiques en général (prévu à l'occasion du prochain séminaire tourisme en mai).

## **CLOTURE DU SEMINAIRE**

Trois ans après le lancement formel du réseau « activités et sports de nature » avec un programme d'action important au sein de la FPNRF, la fin du séminaire permet d'identifier :

- les attentes des participants (agents des Parcs et partenaires),
- les chantiers futurs à mettre en place.

Les résultats du tour de table permettent d'alimenter la nouvelle CPO (2007-2009) avec le MJSVA (MSJS après les élections législatives).

### **Attentes aux travaux et chantiers futurs**

Grâce à une forte participation des personnes présentes, les remarques et sujets suivants ont été identifiés :

#### **Remarques générales**

- Favoriser le décloisonnement entre « activités et sports de nature » et « environnement », à la fois dans les équipes des Parcs mais aussi avec les partenaires,
- Comment améliorer l'animation du réseau et surtout l'implication des Pnr ? Constat qu'un grand nombre de sujets sont intéressants mais la charge de travail des agents des Pnr sur leurs territoires est très importante donc souvent au détriment du réseau national,
- Proposition : organiser le réseau et son fonctionnement : référents (problème charge de travail des agents des Pnr) ; par Région, par thème (ex. adaptation du changement climatique dans les Pnr moyennes montagnes).
- Renforcer les échanges internationaux,
- Renforcer les liens avec autres réseaux : Parcs nationaux, Fédérations sportives, autres partenaires.

#### **Thèmes / sujets**

Différentes thématiques avec plusieurs sous-sujets sont identifiés :

- Les sports de nature et les emplois :
  - Réflexions : alimentation des référentiels ; développer la polyvalence ; utiliser les Pnr en tant que territoires d'expérimentations ; médiation ; renforcer les liens avec les publics et leurs besoins.
- Formation / accompagnement
  - Développer la marque Parc,
  - Lien avec la marque « qualité tourisme »,
  - Rôle éducatif des sports de nature (scolaire, grand public),
  - Évaluation / lien avec les valeurs Parcs,
  - Changement climatique,
  - Travail sur l'itinérance.
- Sports de nature et l'itinérance :
  - Mise en réseau,
  - Ingénierie / évaluation des méthodes,

- Les Grandes traversées : méthodes, conduites de projets,
  - Organisation de l'itinérance : image, offre et demande, attentes de clients,
  - Véloroutes / Voies vertes,
  - Sports nautiques,
  - Sports équestres.
- Continuer le travail sur l'accessibilité :
    - Aménagements des sites (liens avec impacts environnementaux) : parkings, accès, signalétique, foncier,.....,
    - Pour tout public dont personnes handicapées,
    - Identifier le seuil de fréquentation.
- Intégrer les activités et sports de nature dans les Chartes des Parcs naturels (groupe de travail ? Guide méthodologique ?).
  - Rôle des éco-gardes dans le développement maîtrisé des sports de nature : analyse des profils / diagnostique, rôle, référentiel, formation, échange et mutualiser pour homogénéiser le métier... ⇒ mise en place d'un groupe de travail.
  - Continuer le travail sur les impacts socio-économiques et environnementaux.
  - Suivi des travaux concernant la maîtrise des loisirs motorisés :
    - Édition de la plaquette,
    - Organiser l'appui juridique,
    - Intégrer les expériences du Luberon, Verdon et Haut Jura.

## **Prochaines étapes et organisation**

Le séminaire permettra de finaliser les études de cas pour une diffusion dans le courant de l'été. Ces études de cas seront alimentées par les discussions et les remarques apportées au cours du séminaire, et par de nombreux documents (ex. sur les manifestations par le Pnr Luberon) etc.

Le tour de table final a permis d'identifier des sujets pour la nouvelle convention cadre (CPO) avec le MJSVA, le projet sera proposé au réseau des chargé(e)s de mission. Les questions sur la marque (et les résultats du groupe de travail qui suit le séminaire) alimenteront le chantier général sur la marque.

Les participants ont fait part de leur préférence pour la tenue du séminaire au cours du mois de février (avant les vacances scolaires). Cette période sera donc retenue pour le séminaire de 2008 ; le lieu sera éventuellement le Pnr des Volcans d'Auvergne (à confirmer).



## **Évaluation du séminaire**

A l'issue du séminaire, un questionnaire d'évaluation a été diffusé aux participants. Nous avons souhaité savoir si cette rencontre et les sujets présentés étaient bien adaptés et répondaient aux attentes.

### ***Les participants***

Cette année, ce sont plus de 40 personnes qui ont participé à ce séminaire technique : chargés de missions de 19 parcs différents, des élus et partenaires ( MJSVA, MEDD...). On peut noter que la rencontre a attiré un plus grand nombre de personnes, et notamment plus de Parcs que les années précédentes.

### ***Synthèse des questionnaires***

16 questionnaires de participants ont été restitués à la FPNRF

### **Etes-vous globalement satisfait du séminaire ?**

Tous les participants ayant répondu au questionnaire ont été satisfaits, même très satisfaits de ce séminaire technique. Ils ont évoqué très positivement :

- L'organisation : rencontres intéressantes et enrichissantes
- Le contenu des interventions,
- La diversité des thèmes abordés,
- Bons échanges et participation pendant les débats
- La qualité de l'accueil et de l'hébergement sur place

### **Points à améliorer**

- Attention à ne pas prévoir trop d'intervention et à surcharger les journées. Le programme de la journée de lundi (consacrée aux études de cas) était particulièrement dense = Avoir plus de temps pour aborder les différentes thématiques
- Avoir plus de temps pour les débats, notamment en ce qui concerne certains sujets clefs (loisirs motorisés)
- Le fonctionnement en séances plénières limite les échanges, important de prévoir des séances de travail en petits groupes

### **Vos objectifs (lesquels) sont-ils atteints ?**

- La grande majorité des personnes ayant répondu à l'enquête ont répondu que les objectifs fixés étaient atteints, et ont souligné la dynamique du réseau.
- Les quelques personnes ayant indiqués que les objectifs n'étaient que partiellement atteints ont majoritairement justifié leurs réponses par le manque de temps qui n'a pas permis d'approfondir certains thèmes, et de débattre aussi longtemps que souhaité.

## **Sujets et attentes pour une prochaine réunion ou un prochain séminaire**

Reprendre le principe de fonctionnement par petits groupes de travail / ateliers, suivi de restitutions.

Consacrer plus de temps à certains sujets.

Propositions de sujets à aborder au prochain séminaire :

- L'accueil et l'accessibilité au sens large (site / tout public)
- Formations / diplômes (intégration des contraintes environnementales)
- Questions juridiques
- Conséquences du changement climatique – Adaptation pour les sports de nature
- Eco Garde : clarification des statuts
- Éducation (sports de nature et environnement) – liens avec les CPIE
- Questions liées au foncier
- L'emploi dans les sports de nature et les retombées économiques

## **Commentaires**

- Garder la demi-journée consacrée aux ateliers de terrain.
- Échanges informels très enrichissants.
- Importance du suivi des questions juridiques entre les séminaires
- Manque de références juridiques dans les documents remis.
- Proposer de remettre les documents projetés en version numérique, afin de limiter les photocopies et de faire des économies de papier.
- Interventions parfois trop ciblées « montagne »
- Organisation du séminaire en fin de semaine

Toutes les personnes ayant répondu au questionnaire ont témoigné de leur intérêt pour le séminaire et son contenu. La mobilisation des chargé(e)s des missions « sport de nature » est soulignée, notamment la participation de nouveaux Parcs parfois très éloignés du lieu du séminaire. Enfin, il est convenu que le prochain séminaire aura lieu à la même période de l'année. Le mois de février semble plus propice et moins chargé que la fin de l'année, période à laquelle se tenait initialement le séminaire « sports de nature ».

## ANNEXES

- Programme du Séminaire
- PowerPoint d'ouverture « séminaire technique »
- PowerPoint « Maîtriser les loisirs motorisés dans les PNR – Recueil d'expériences »
- Maquette de la Plaquette « La maîtrise des loisirs motorisés dans les PNR »
- PowerPoint « Evolution et travail sur le cahier des charges pour les manifestations sportives de pleine nature »
- PowerPoint « CDESI – PDESI, L'implication des Parcs »
- Compétences CG et Parc naturel régional Vercors
- PowerPoint « Les impacts environnementaux des sports de nature – la démarche inter-réseaux »
- PowerPoint « Suivi aquatique de la végétation de l'étang de La Palme, et réflexion sur l'impact des sports nautiques »
- Bilan de l'étude du tourisme sportif de nature sur le PNR de Chartreuse
- PowerPoint « Etude expérimentale : l'impact socio-économique des sports de nature sur les micro-territoires alpins »
- Cahier des charges de l'étude impacts socio-économiques en Rhône Alpes
- Présentation AFRAT
- PowerPoint « Formation complémentaire des accompagnateurs en montagne »

## CONTEXTE ET OBJECTIFS

Destination nature par excellence, les pratiques des activités et sports de nature se développent dans les Parcs naturels régionaux. Avec l'objectif de partager et de valoriser les bonnes pratiques qui doivent permettre le développement maîtrisé du tourisme et des loisirs sportifs de nature au sein des parcs, compatible avec la préservation de l'environnement, la Fédération des Parcs naturels régionaux et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et la Vie Associative (MJSVA) ont signé une Convention Pluriannuelle d'Objectifs en 2004. Le programme d'action est également soutenu par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et s'inscrit dans le projet EQUAL DEPART.

Le PNR du Vercors accueillera les participants du 3ème séminaire qui permettra à la fois le bilan des actions et la mise en place des perspectives pour la nouvelle convention.

Le séminaire permet principalement la présentation et l'échange autour :

- des résultats des trois études de cas (L'accueil de manifestations sportives ; la maîtrise des loisirs motorisés ; l'implication des PNR au sein de la CDESI),
- des démarches sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux,
- des besoins et attentes concernant les formations initiales et continues,
- d'exemples concrets sur le territoire du Vercors,
- de la proposition d'un groupe de travail sur la « Marque Parc » et les prestations sportives.

L'échange à travers ces thèmes a pour objectifs :

- d'avoir les retours et remarques sur les sujets proposés,
- de continuer le travail engagé dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs,
- d'identifier des sujets et thèmes à aborder dans le futur plan d'action,
- de renforcer la dynamique du réseau, par un séminaire de présentation et d'échange,
- de rendre le travail concret.

## PARTICIPANTS

- Chargés de missions activités de plein air / sport de nature et filières, tourisme, environnement et directeurs de Parcs
- Partenaires institutionnels et techniques
- Elus intéressés



**Mercredi 5 au 7 février 2007**  
**à l'Hôtel Le Vernay**  
**38 880 Autrans**  
**tél. 04 76 95 73 88**  
**[www.pnr-vercors.fr](http://www.pnr-vercors.fr)**  
**[www.le-vernay.com](http://www.le-vernay.com)**



Contact - Olaf Holm - Tél. : 01 44 90 86 20 - E-mail : [oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

# SEMINAIRE

## La mise en place d'une stratégie territoriale des sports et des activités de pleine nature :

## Bilans et perspectives

**5, 6 & 7 FÉVRIER 2007**

- AUTRANS -

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS



I N V I T A T I O N

## Lundi 5 février : Les études de cas et les outils proposés

- 13h00 Accueil et buffet pour les participants à l'hôtel Le Vernay à Autrans**
- 14h00 Ouverture du Séminaire**
- Bienvenue par le Parc naturel régional du Vercors : Les sports de nature dans le projet de territoire et la Charte du Parc
  - Présentation du programme du séminaire et de ses objectifs
  - L'avancement des dossiers et les perspectives
- 15h00 La maîtrise des loisirs motorisés dans et par les PNR**
- *Le recueil des expériences « La maîtrise des loisirs motorisés, dans et par les PNR » & Le projet de la plaquette d'orientation destinée aux PNR* par Mathieu Laupin (FPNRF et PNR de Chartreuse)
- 16h00 L'accueil de manifestations sportives**
- *L'évolution du cahier des charges « type » et ses éléments - un outil pour mieux accompagner et gérer les manifestations sportives dans et par les PNR* par Eve Alcaide (PNR Volcans d'Auvergne)
- 17h00 L'implication des PNR au sein des Commissions Départementales et Plans départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI/PDESI)**
- *L'état des lieux et avancement des CDESI/PDESI* par le Pôle Ressource National des Sports de nature (à confirmer)
  - *L'implication et la participation des PNR – méthodes et démarches* par Matthieu Rocheblave (PNR Vercors)
- 19h00 Apéro de bienvenue avec les produits des Parcs en présence du Président et des élus du Parc**
- 20h00 Dîner à l'hôtel Le Vernay à Autrans**

## Mardi 6 février : Les impacts des sports de nature

- 08h30 Les impacts environnementaux : Quelle méthode proposer ?**
- *Les impacts environnementaux des sports de nature dans les espaces naturels – la démarche inter-réseau et ses méthodes* par Valérie HORYNIECKI (Fédération des Parcs naturels régionaux)
  - *Suivi de la végétation aquatique de l'étang de La Palme, et réflexions sur l'impact de sports nautiques* par Kattalin FORTUNE (PNR Narbonnaise en Méditerranée)
- 10h30 Evaluer l'impact socio-économique des sports de nature : Quelle plus-value pour les Parcs naturels ? L'exemple de la démarche dans la région Rhône-Alpes**
- *Le Bilan de l'étude du tourisme sportif de nature sur le PNR de Chartreuse – une première étape vers les impacts socio-économiques* par Sylvaine Chevalier (PNR Chartreuse)
  - « *Présentation de l'étude de l'impact socio-économique des sports de nature en Rhône-Alpes et la participation des Parcs naturels régionaux* ».
- 12h30 Déjeuner**

- 13h30 Ateliers de terrain : L'itinérance - Quels liens entre les activités et sports de nature, organisation des pratiques et la valorisation des patrimoines ?**

Échanger à travers des exemples et des rencontres avec un focus sur :

- Le conflit d'usage : Quel est le rôle du Parc dans la médiation et la concertation ?
- Les Grandes Traversées du Vercors (GTV) : de l'organisation du territoire à la mise en place des produits touristiques - un outil pour organiser le territoire ?

**Atelier 1 : Circuit « Ski de fond »**

**Atelier 2 : Circuit « raquette de neige »**

- 20h00** Dîner (suite aux ateliers offert par le Parc du Vercors) dans un gîte d'alpage et retour à l'hôtel « à la lanterne »

## Mercredi 7 Février : La formation comme outil de développement

- 9h00 Comment utiliser la formation pour renforcer le développement maîtrisé des sports de nature ?**
- Accueil au Centre AFRAT – Association pour la formation des Ruraux aux Activités de Tourisme ([www.afrat.com](http://www.afrat.com)) : présentation de la structure
  - *Le partenariat entre le PNR du Vercors et l'AFRAT : une démarche territoriale pour répondre aux besoins des acteurs et du projet de territoire* par Dominique Zupan, Directeur de l'AFRAT
  - *Développement en lien avec le territoire : la mise en place de la formation complémentaire des accompagnateurs en montagne* par Gilles Prost (PNR Haut-Jura)
  - *Le nouveau brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport « randonnées » – l'implication des PNR pour construire le référentiel de métier* par Thierry Bedos (Pôle Ressource National Sports de Nature)
  - Tour de table, besoin et attentes en terme de formations
- 11h00 Clôture du séminaire**
- Tour de table : Attentes aux travaux et chantiers futurs
  - Synthèse des journées
  - Prochaines étapes et organisation
- 13h00 Déjeuner au centre AFRAT**
- 14h30 Réunion groupe de travail : La marque Parc et les prestations sportives – la construction d'un cahier des charges commun**
- Résultats attendus : identifier des points communs pour les cahiers des charges concernant les prestations sportives ; organiser la construction des cahiers des charges et mettre en place un programme de travail

Séminaire des Parcs naturels :  

**La mise en place d'une stratégie territoriale des sports et des activités de pleine nature**




Projet cofinancé par le Fonds social européen au titre du FSE Equat

Parcs naturels régionaux de France

**Un séminaire pour commencer l'année !**

**Bienvenue à Autrans**

- \* 4ème séminaire
- \* Merci pour votre participation
- \* Des excuses au Parc naturel Scarpe Escaut....
- \* ...et un merci au Parc naturel Vercors
- \* 45 Parcs !



Parcs naturels régionaux de France

**Une anniversaire : 40 ans des Parcs naturels**

« **Une autre vie s'invente ici** »  
avec 4 thèmes principaux

- \* Biodiversité
- \* Changement climatique
- \* Paysages culturels
- \* Territoires en mutations



↓

**3 au 5 octobre 2007 :  
PNR Loire Anjou Touraine  
JOURNEES NATIONALES**

Parcs naturels régionaux de France

**Bilan & perspectives pour un développement maîtrisé des activités et sports de nature**

**Sports de nature = activités de pleine nature**  
**Faire le point et identifier des nouveaux sujets**

- \* Les études de cas et les outils proposés
- \* Les impacts des sports de nature
- \* L'itinérance : Quels liens entre activités et sports de nature, organisation des pratiques et la valorisation
- \* La formation comme outil de développement
- \* Attentes aux travaux et chantiers futurs
- \* Réunion groupe de travail « marque Parc »

**Préparer la nouvelle convention et chantiers futurs**

Parcs naturels régionaux de France

**Le contexte : 3 ans pour structurer le réseau**

**Informier et former le réseau pour favoriser le développement maîtrisé**

- \* Sensibiliser des élus et techniciens
- \* Créer des outils pour favoriser le développement maîtrisé créateur d'emploi
- \* Réduire les nuisances
- \* Aider à la décision pour mettre en place une stratégie
- \* Sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques
- \* Ex. Séminaire PNR Landes de Gascogne (nov. 2005)



Parcs naturels régionaux de France

**QUELLES ACTIONS SONT DECLINEES SUR LE NIVEAU NATIONAL ? (1/2)**

**Mieux connaître les sports de nature et mettre en place des outils des gestion**

- \* Réaliser un recueil d'expériences (enjeux majeurs, savoir-faire)
- \* Participer dans des groupes de travail et comité de pilotage national
  - Élaboration d'un nouveau brevet d'état (BPJEPS) « Randonnées »
  - Comité méthodologique « rencontres tourisme sportifs »
- \* Développer des outils pour la « médiation et concertation »



Parcs naturels régionaux de France

## QUELLES ACTIONS SONT DECLINEES SUR LE NIVEAU NATIONAL ? (2/2)

### Informier, sensibiliser et favoriser l'échange du savoir-faire

- \* Animer un réseau sur les Sports de Nature (PNR et autres gestionnaires d'espaces naturels)
- \* Organiser des échanges techniques et débats
- \* Information par les supports de la Fédération (Revue, lien au naturel, presse)
- \* Valoriser les bonnes pratiques : Guide « Gestion des sports de nature dans les espaces protégés »
- \* Travailler avec les partenaires du sport, de l'environnement et du développement : le Pôle Ressources National des Sports de Nature, MJSVA, Réserves naturelles, Conservatoire du Littoral, Fédérations sportives....

**ET DES PISTES RESTENT NOMBREUSES... par exemple la marque Parc, les Chartes des PNR, l'itinérance, l'éducation !**



## QUELLES DATES

### Des dates et actions 2007

- \* Février : Séminaire Vercors
- \* Mars : Salon des randonnées à Paris, 30 mars au 1er avril
  - \* Signature convention FFRP
  - \* Projet: kit 40 ans (carte com, carte PNR avec logo 40 ans)
  - \* Conférence presse & réception
  - \* Exposition Parcs naturels
- \* Mai: Séminaire tourisme, 9 au 11 mai 2007, PNR Scarpe Escaut
- \* Septembre: 3ème rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature à Besançon
- \* Octobre : Journées nationales et stage « médiation & concertation »
- \* Novembre : séminaire sports de nature (groupe de travail)
- \* Décembre: Formation ATEN « Maîtriser le développement des activités motorisées dans les espaces naturels, 5 au 6 décembre 2007, PNR Monts d'Ardèche »



## QUELS FINANCEMENTS DU PROGRAMME D'ACTION ?

- \* Participation des Parcs naturels régionaux
- \* Convention pluriannuelle d'objectifs (2004 - 2006) entre le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
- \* Le Ministère d'Ecologie et développement durable
- \* Programme EQUAL DEPART



## MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Fédérations des Parcs Naturels Régionaux  
9, rue Christiani  
75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20

Olaf HOLM  
[oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)



# Maîtriser les loisirs motorisés dans les Parcs naturels régionaux

## Recueil d'expériences et exemples méthodologiques



Mathieu Laupin / FPNRF – PNR Chartreuse  
Autrans – 5 février 2007

### Les différents points à traiter



- 1 - Le positionnement politique
- 2 - L'état des lieux
- 3 - La communication
- 4 - La réglementation
- 5 - La « répression »



### 1 - Le positionnement politique des Parcs

- \* La charte
- \* Les délibérations
- \* La mise en place d'un groupe de réflexion



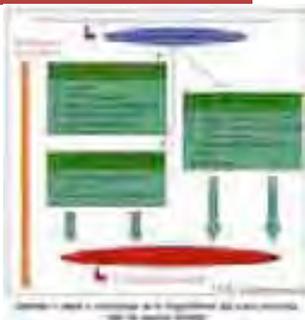
### 2 - La réalisation d'un état des lieux

- \* Localiser les pratiques
- \* Identifier la réglementation en vigueur
- \* Comprendre l'origine des conflits et rencontrer les acteurs impliqués
- \* Lister les professionnels dont l'activité est liée aux loisirs motorisés



### 2 - La réalisation d'un état des lieux

- \* Méthodologie suivie en Chartreuse



### 3 - La communication

- \* Publication de documents d'information ou de sensibilisation
- \* Travail avec les associations de pratiquants
- \* Proposition de formations



### 3 - La communication



### 4 - La réglementation

- \* Assistance technique auprès des communes
- \* Assistance juridique auprès des communes
- \* Animation de la concertation



### 5 - La « répression »

- \* Assurer un suivi efficace des pratiques
- \* Réunir tous les services de police compétents, pour une politique répressive concertée
- \* Renforcer les liens entre les communes, les agents assermentés et les tribunaux



### Conclusion

- \* Il existe de nombreuses façons de traiter la problématique des loisirs motorisés au sein des PNR
- \* Il est essentiel d'adapter la politique au contexte local, très variable
- \* L'expérience des Parcs sur le sujet est réelle, elle doit pouvoir profiter aux autres territoires





## LA MAITRISE DES LOISIRS TERRESTRES MOTORISES DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX

### 1. Edito

Les véhicules terrestres à moteur connaissent une nouvelle phase de développement avec l'homologation des quads, ce qui n'est pas sans conséquences sur les activités humaines et sur les milieux naturels.

Les Parcs naturels régionaux, territoires reconnus pour leur forte valeur paysagère et patrimoniale, s'organisent autour de projets concertés de développement durable (les chartes de Parc naturel régional). La finalité de ce projet est de protéger et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain, en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement respectueuse de l'environnement. L'organisation des sports de nature s'inscrit dans la mission des Parcs naturels régionaux, puisqu'elle participe à la valorisation du territoire et au développement touristique.

La loi de 1991 a imposé aux Parcs naturels régionaux, au travers de leur charte, d'établir les règles de circulation sur leur territoire. Depuis la loi du 14 avril 2006, ils doivent aussi émettre un avis simple concernant tous les documents de planification, d'aménagement et de gestion relatifs à l'accès à la nature et aux sports de nature.

Les Parcs naturels régionaux expérimentent de nombreux outils pour maîtriser les loisirs terrestres motorisés sur leur territoire. L'objectif de ce document est de faire le point sur ces différents outils, afin que les élus puissent choisir les plus adaptés d'entre eux, et qu'ils puissent les articuler en fonction des enjeux locaux.

*Jean-Louis JOSEPH, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France*

*Éliane GIRAUD, présidente de la commission fédérale « protection de la nature et gestion de l'espace » et du Parc naturel régional de Chartreuse*

#### ✓ **ENCADRE Que dit la loi ?**

Les grands principes de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels :

- La circulation des véhicules terrestres à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors-piste est donc interdite (Article L. 362-1 du Code de l'environnement).
- Ne sont pas concernés par cette interdiction les véhicules utilisés par des services publics, ceux utilisés à des fins d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels ou ceux utilisés par les propriétaires ou leurs ayants droit chez eux (Article L. 362-2 du Code de l'environnement).
- Les maires ou les préfets peuvent, par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune, aux véhicules ou à certaines



catégories de véhicules, dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites pour leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques (Articles L. 2213-4 et 2215-3 du Code général des collectivités territoriales).

- La charte de chaque Parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur (Article L. 362-1 du Code de l'environnement).
  - Le département établit un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée dont la création et l'entretien demeurent à sa charge (Article L. 361-2 du Code de l'environnement).
  - L'aménagement d'un terrain spécialement dédié à la pratique des sports motorisés (cross, trials...) est soumis à autorisation administrative (Article L. 362-3 du Code de l'environnement).
  - Les motoneiges employées à des fins de loisirs ne peuvent être utilisées que sur des terrains aménagés à cet effet (Article L. 362-3 du Code de l'environnement).
- La loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux :
- Les Parcs naturels régionaux doivent émettre un avis simple concernant tous les documents de planification, d'aménagement et de gestion relatifs à l'accès à la nature et aux sports de nature - dont les plans départementaux des itinéraires de randonnée motorisée (Article L. 333-1 du Code de l'environnement).

#### ✓ **ENCADRE Pourquoi une maîtrise de la circulation motorisée dans les espaces naturels des Parcs naturels régionaux ?**

Le fait de circuler à l'aide d'un véhicule à moteur dans les espaces naturels n'est pas anodin et peut avoir des impacts non négligeables.

Tout le monde a besoin d'espaces de détente et de loisirs. Mais les espaces naturels sont fragiles, la fréquentation motorisée au-delà d'un certain seuil peut entraîner des dégradations irréversibles.

Quand ce seuil est dépassé et que l'impact de la fréquentation est avéré (détérioration des sols, érosion difficile à contenir et dont le traitement est coûteux, atteintes portées à la faune et à la flore...), il est indispensable de travailler à la maîtrise de la fréquentation de ces sites par les véhicules terrestres à moteur.

Ces espaces naturels sont aussi un cadre de travail quand il s'agit d'espaces agropastoraux et forestiers. Quand la circulation motorisée de loisirs porte atteinte à l'activité économique qui s'exerce sur ces espaces (dérangement des troupeaux, détérioration des cultures, dégradation d'ouvrages professionnels...), il faut rechercher les moyens de maîtriser ces loisirs.

Pour d'autres usagers, ces espaces naturels sont un cadre de vie dont il faut préserver le patrimoine, la qualité et la quiétude. Le bruit et les autres nuisances potentielles (odeur, insécurité, dégradation des chemins et de la végétation, dérangement de la faune) engendrés par les loisirs motorisés peuvent altérer la qualité du rapport entre l'homme et la nature recherchée par d'autres usagers.

Lorsqu'un territoire tire son attractivité d'une telle authenticité, il peut être nécessaire de maîtriser les loisirs motorisés afin de préserver la tranquillité publique et l'environnement.



## 2. Comment faire ?

### ✓ **Réaliser un état des lieux :**

- Evaluer l'importance des pratiques et les caractériser
- Identifier les secteurs les plus conflictuels et les zones à enjeux patrimoniaux
- Recueillir les attentes des communes
- Consulter les départements
- Inventorier les mesures de police et de gestion déjà mises en œuvre

C'est l'étape préalable à l'application de toute autre mesure. Elle peut porter sur l'ensemble du territoire, ou au contraire ne concerner que certaines zones pré-identifiées. Les associations de pratiquants, les prestataires, les zones de pratiques les plus fréquentées et les réglementations spécifiques seront systématiquement inventoriées. Les informations concernant les zones naturelles sensibles, les caractéristiques des chemins (statuts, réglementation, balisage aspect carrossable, sensibilité à l'érosion, fréquentation), les acteurs impliqués dans des conflits, les propriétaires et les ayants droit, et les agents assermentés compétents faciliteront la suite des opérations. Un système d'informations géographiques (SIG) s'avère un outil de gestion précieux pour le recueil de ces données et pour accompagner la prise de décisions.

### ✓ **ENCADRE-EXEMPLE L'enquête communale du Haut-Jura**

Objectifs : Dresser un état des lieux des pratiques et de leur évolution, des arrêtés communaux et des positions des différents acteurs.

Moyens : Enquête auprès des communes par le biais d'un questionnaire, de rencontres avec les agents de l'Office National de la Chasse et la Faune Sauvage et avec les associations de pratiquants.

Résultats : Photographie des pratiques et des tensions puisque 60 % des communes ont répondu. Elles souhaitent travailler en concertation, maîtriser les pratiques et élaborer des codes de bonnes conduites.

### ✓ **Se positionner politiquement pour répondre aux obligations légales**

Adopter une position claire permet d'orienter et de justifier les futures interventions du Parc naturel régional. Cette position peut être l'objet d'un débat en comité syndical. Si le Parc naturel régional le souhaite, une délibération peut être adoptée, afin de préciser la volonté politique du Parc sur différents sujets, comme l'organisation de manifestations motorisées, l'ouverture temporaire ou permanente de circuits de sports motorisés, ou la conciliation des pratiques sportives sur son territoire.

### ✓ **ENCADRE-EXEMPLE La stratégie adoptée en Chartreuse, une politique en plusieurs étapes**

1. Organisation du travail et réalisation d'un guide juridique : les élus témoignent de l'accroissement des conflits dus aux loisirs motorisés, et de leur difficulté à les gérer. Face à cela, le Parc naturel régional de Chartreuse met en place et coordonne un groupe de travail, réunissant



des élus, l'Office National des Forêts et des associations de protection de la nature. Le premier fruit de cette collaboration est la publication d'un guide juridique informant les élus sur la loi, sur leurs compétences et sur les outils permettant d'encadrer les pratiques.

2. État des lieux et positionnement politique : pour mieux appréhender la problématique, le Parc naturel régional de Chartreuse entreprend un état des lieux à l'échelle du territoire. Celui-ci révèle des pratiques diffuses sur tout le territoire (dont la présence d'un loueur de quads, qui a depuis cessé son activité), et met en évidence 2 secteurs plus concernés par les conflits d'usage. Pour la nouvelle charte, les loisirs motorisés ont fait l'objet d'une discussion en comité syndical sur la base de cet état des lieux, pour définir sa position et les priorités d'intervention.
3. Accompagnement des collectivités : le Parc naturel régional de Chartreuse propose un accompagnement technique et juridique pour l'adoption de nouveaux arrêtés municipaux réglementant la circulation. L'échelle de travail retenue est la communauté de communes, qui présente une cohérence géographique intéressante. Coordonnée par le Parc, la concertation, en particulier avec les représentants des pratiquants de loisirs motorisés, les propriétaires fonciers et les exploitants, tient une place prioritaire tout au long de cette procédure.
4. Sensibilisation : le Parc naturel régional de Chartreuse rédige un document grand public, énonçant les grands principes de la loi, illustrant les nuisances dues aux loisirs motorisés et expliquant la démarche suivie par le Parc. En collaboration avec la préfecture, le Parc prévoit un travail envers les concessionnaires de véhicules terrestres motorisés. Le but est de faire passer un message de responsabilisation auprès des pratiquants, qui ne sont pas organisés en clubs ou en associations sur le massif.
5. Collaboration avec les services de police : la majorité des conflits ayant pour origine des pratiques illégales, les préfetures, les parquets et les services de police ont été contactés par le Parc naturel régional de Chartreuse, pour réfléchir ensemble à une politique répressive concertée. Suite à une table ronde organisée dans les locaux du Parc et réunissant les responsables de tous les services concernés, une action commune va être menée là où des arrêtés auront été pris.

### ✓ **Associer tous les acteurs dès la phase de réflexion :**

- Vérifier la pertinence des outils aux besoins réels du territoire
- Confronter les intérêts des différents usagers
- Identifier des alternatives
- Favoriser l'acceptation des nouvelles mesures

Que le Parc naturel régional anime la concertation ou qu'il intervienne comme médiateur, l'association de tous les acteurs nécessite un investissement en ressources humaines et en temps important.

### ✓ **ENCADRE-EXEMPLE La commission permanente des chemins du Pilat**

Objectifs : Stimuler la définition d'actions issues de la concertation, évaluer les avantages et inconvénients de ces actions, adapter ces actions aux besoins de chacun.



Moyens : Mise en place d'une commission, dont la composition est partagée entre les élus et les usagers. Parmi les usagers, 4 collèges distincts représentent les randonneurs motorisés, les randonneurs pédestres, les cyclistes et les cavaliers. Cette commission fait des propositions au bureau du Parc naturel régional, qui accepte de mettre en œuvre les actions retenues ou non.

Résultats , le Parc :

- a demandé aux élus et au Préfet de s'opposer aux manifestations motorisée sur chemin (demande acceptée),
- a mis en place deux zones du Parc où toute circulation de véhicules motorisé est interdite sur chemin (par arrêté municipaux),
- ne communique aucune information pratique sur ces zones (mis à part la signalétique).
- Les clubs de motos du territoire ont élaboré et validé une charte de bonne conduite, et avec les associations de randonneurs mis en place un réseau de "sentinelles" bénévoles (sensibilisation de terrain).

✓ **Informier, former et sensibiliser :**

- Faire connaître la réglementation
- Sensibiliser les décideurs sur leur rôle dans l'organisation des loisirs motorisés
- Faire connaître les impacts que peut générer la circulation motorisée dans les espaces naturels
- Responsabiliser les pratiquants et les prestataires
- Former les personnes concernées par les loisirs motorisés

Les Parcs naturels régionaux peuvent publier des documents destinés à favoriser une meilleure connaissance de la réglementation et des enjeux liés à la maîtrise des loisirs motorisés. Pour que ces documents soient lus et assimilés, il est capital d'adapter le niveau d'information au public cible (élus, pratiquants, grand public, scolaires...). De nombreux documents existent déjà, dont ceux édités par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et la simple diffusion de ces documents peut suffire, selon les besoins. Les formations peuvent s'adresser à différents acteurs : agents assermentés, élus, professionnels (loueurs, prestataires d'encadrement, etc.), pratiquants, autres usagers des chemins...

✓ **ENCADRE-EXEMPLE l'organisation de formations dans les Volcans d'Auvergne**

Objectifs : Faire le point sur la législation, impliquer tous les acteurs compétents et les stimuler sur le sujet.

Moyens : Sur un secteur préalablement défini et après un état des lieux précis, il a été proposé à toutes les mairies une formation par un juriste, au cours de réunions des conseils municipaux ou par simple rendez-vous avec les maires. Puis ils ont tous été réunis pour qu'ils échangent leurs expériences. En parallèle, une formation a été proposée aux différents corps de police de la nature et a été effective pour les gendarmes du secteur.

Résultats : Les acteurs du territoire maîtrisent mieux la loi et prennent conscience de leurs responsabilités concernant la circulation des véhicules dans les espaces naturels.



✓ **Accompagner les autorités compétentes dans la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation :** (illustration avec panneau B7b)

- Gérer la fréquentation des chemins
- Prévenir les conflits d'usage sur les chemins balisés pour la randonnée non motorisée
- Eviter les conflits d'usage avec les exploitants agricoles ou forestiers
- Soulager les zones naturelles sensibles lors des périodes de reproduction de la faune
- ...

Lorsque des conflits se maintiennent malgré les actions d'information et de sensibilisation, les communes peuvent adopter une nouvelle réglementation. Le Parc naturel régional peut accompagner les communes pendant le long processus qui doit aboutir, ou non, à la rédaction d'un arrêté municipal. La cohérence territoriale sera favorisée par une réflexion à l'échelle intercommunale et priorisée sur les espaces d'intérêt patrimonial majeur inscrits sur le Plan de Parc naturel régional. Le Parc naturel régional met à disposition ses compétences techniques et juridiques, en évaluant la sensibilité des chemins de la commune, les enjeux touristiques et écologiques, en animant, avec la ou les commune(s), la concertation visant collectivement à justifier la nouvelle réglementation à adopter. Pour que la démarche soit acceptée et qu'elle ait une chance de réussite, les pratiquants doivent participer à ce processus.

✓ **ENCADRE-EXEMPLE La procédure-pilote des Landes de Gascogne**

Objectifs : Renforcer l'action d'information et de sensibilisation du Parc naturel régional sur les loisirs motorisés, par l'accompagnement technique et juridique des communes, vers une nouvelle réglementation quand la pression sur les espaces d'intérêt patrimonial majeur est importante et le besoin local s'exprime.

Moyens : Expérimentation d'une procédure-pilote, permettant de mettre en avant les secteurs patrimoniaux majeurs et d'enclencher la concertation visant à faire état des modalités réglementaires adaptées. Cette démarche test devient la référence pour l'ensemble des communes volontaires du Parc naturel régional, et en priorité leurs communes limitrophes.

Résultats : La concertation a permis d'identifier, de façon partagée, les secteurs à éviter et les chemins les moins sensibles pour permettre la traversée de la commune en canalisant la pratique. Lors des rédactions successives du projet d'arrêté, la démarche cartographique et celle concernant les ayants droits ont permis d'étayer l'argumentaire. Aujourd'hui, d'autres communes sont intéressées par la démarche, et certaines à l'échelle intercommunale.

✓ **ENCADRE-EXEMPLE Les plans de circulation : mise en place dans le Massif des Bauges**

L'accompagnement des communes pour la mise en place de plans de circulation est un objectif affiché de la nouvelle Charte du Parc.

Objectifs : mieux définir les règles de circulation à une échelle communale ou intercommunale, sensibiliser les usagers et garantir une application sur le terrain



**Moyens :** un plan de circulation nécessite plusieurs phases menées dans une large concertation : l'inventaire des voies et de leurs usages permet la validation par les élus, usagers, associations de protection et administrations d'un plan identifiant clairement les règles de circulation et les aménagements à prévoir. L'arrêté municipal est ensuite rédigé, accompagné d'une communication locale et de la mise en œuvre sur le terrain de la signalisation choisie (panneaux réglementaires et d'information, barrières...).

**Résultats :** Une première commune s'est engagée dans la démarche et a montré la pertinence de cet outil. Le plan de circulation a été défini et validé par les usagers, permettant de calibrer les moyens nécessaires à la généralisation des plans de circulation sur le massif. D'autres communes sont ainsi candidates. Un groupe de travail « engins motorisés » a été créé par le Parc pour encadrer cette action et la réflexion globale sur la circulation des engins motorisés.

✓ **Participer à une meilleure coordination de la police de la nature :**

- Faciliter les échanges d'information entre les différents services
- Définir en concertation les secteurs prioritaires d'intervention des agents assermentés, où les milieux naturels sont particulièrement sensibles et où des infractions dommageables sont connues

La police de la nature relève de la compétence de l'Etat et des collectivités. Un travail en commun entre les différents services (police, gendarmerie, agents assermentés de l'Office National des Forêts, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Conseil Supérieur de la Pêche, etc.), le parquet et les Parcs naturels régionaux peut être bénéfique. Cela passe tout d'abord par des échanges réguliers entre les différentes institutions. Des tables rondes où différentes solutions sont évoquées permettent d'imaginer de nouvelles formes de coopération. Le rôle des Parcs naturels régionaux est ici de stimuler ses interlocuteurs et d'apporter des informations sur les espaces naturels fragiles.

✓ **Une convention signée entre la gendarmerie nationale et la Narbonnaise en Méditerranée**

**Objectifs :** Aider les gendarmes à effectuer des patrouilles de surveillance dans les espaces naturels fragiles.

**Moyens :** Une convention a été signée entre la gendarmerie nationale et le Parc naturel régional. Ainsi, le Parc met à disposition des chevaux et des VTT, pour effectuer des patrouilles dans des zones naturelles fragiles et très fréquentées. Le Parc organise également une journée annuelle d'information pour les gendarmes et policiers sur la surveillance des espaces naturels.

**Résultats :** Les agents assermentés sont sensibilisés et prennent mieux la mesure des infractions. La médiation locale de cette démarche puis la présence des gendarmes dans des sites fragiles ont un effet dissuasif sur le grand public. L'utilisation de chevaux facilite la discussion avec le public.

✓ **Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation :**

- Permettre l'échange des données de différents services
- Suivre l'évolution des pratiques et des conflits
- Evaluer la pertinence des outils retenus et les adapter



Le suivi des mesures mises en place nécessite une mise à jour régulière de l'état des lieux, que le Système d'Informations Géographiques favorise. L'enquête d'opinion est un outil complémentaire. Les personnes consultées seront de nouveau les communes, les pratiquants, les professionnels du tourisme, les différents services de police, les exploitants et les associations. Cette liste n'est pas exhaustive et doit être adaptée au territoire concerné et aux objectifs poursuivis par la mesure.

✓ **ENCADRE-EXEMPLE La démarche « code de bonne conduite » du Morvan**

**Objectifs :** Arriver à un partage harmonieux de l'espace par une maîtrise des activités de loisirs motorisés, harmoniser ces pratiques avec les activités s'exerçant en espace naturel et conjurer les excès afin que la préservation des milieux naturels ne soit en aucun cas menacée.

**Moyens :** Par une démarche participative ouverte à tous les acteurs concernés et notamment les pratiquants de loisirs motorisés du Morvan. Cela s'est matérialisé par l'élaboration d'un code de bonne conduite, qui sollicite un engagement citoyen de tous les pratiquants. Un groupe de médiateurs composé de représentants de chaque activité motorisée a été mis en place et intervient dans le règlement des conflits. Un groupe de pilotage suit la démarche, et une évaluation de celle-ci est réalisée chaque année. Les élus du Parc naturel régional décident ensuite de la poursuite de l'expérience.

**Résultats :**

- Meilleure information de l'ensemble des acteurs sur la loi de 1991.
- Prise de position politique claire des élus du Parc naturel régional sur les loisirs motorisés : le Parc mène une expérience de partage harmonieux de l'espace ; il ne s'agit en aucun cas d'une démarche de développement, le Parc ne fera aucune promotion des loisirs motorisés.
- Apaisement du climat général malgré une hausse de la fréquentation due à l'arrivée des quads homologués.
- Très bonne acceptation de la démarche à la fois par les élus, les pratiquants et les autres partenaires.

**Rédaction et contact**

Fédération des Parcs naturels régionaux de France anime un réseau de personnes ressources au sein des Parcs / 9, rue Christiani – 75 018 PARIS – tel : 01 44 90 86 20  
Mail : [info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)  
Site Internet : [www.parc-naturels-regionaux.tm.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.tm.fr)

**Contacts utiles :**

\* Pôle ressource national Sport de nature anime un réseau de référents sports de nature au sein des DRJS et DDJS /  
CREPS RHONE ALPES BP 38 - 07150 VALLON PONT D'ARC – tel : 04 75 88 15 10  
<http://www.sportsdenature.gouv.fr>

\* Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
<http://www.ecologie.gouv.fr>

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

---

1-Deux parcs pilote pour cette opération : le PNR des Landes de Gascogne et le PNR des Volcans d'Auvergne: présentation des expériences

2- Évolution du cahier des charges et discussion

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

2 territoires, 2 situations différentes

	PNR Landes de Gascogne	PNR des Volcans d'Auvergne
Nombre de communes	41	153
Superficie	315300 ha	395000 ha
Nb d'habitants	60500 hab	88164 hab
Attractivité du territoire/ pratiques ASPN	Très moyenne	Très importante
Nb de manifestations se déroulant sur le territoire /an	9	60 avis rendus en 2006
Type de manifestations	La majorité sont des épreuves des classements avec activités combinées	Manifestations itinérantes le plus souvent uni disciplinaires + quelques raids multisports
Services préfectoraux concernés		2 Préfectures (Clermont Ferrand et Aurillac) et 2 sous préfetures (Issoire et St Flour)

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

Champs d'intervention du PNR des Volcans

**Un constat :**

Le territoire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est très fortement sollicité pour le déroulement de manifestations sportives.

Globalement, les services du Parc interviennent de 2 manières :

**1-par l'instruction, sous l'aspect réglementaire, des dossiers d'autorisation soumis aux services préfectoraux et transmis au Parc pour avis**

**2-par l'instruction de dossiers de demandes de soutien spécifique du Parc**

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

**1- Niveau autorisation de déroulement de la manifestation**

Critères incontournables, Non-négociables	Critères optionnels permettant de bénéficier du soutien du PNR	Le « Plus » Parc renforçant le PNR dans ses missions
<b>A- Avis du PNR :</b> Implication des PNR : formaliser dans un avenant à la Convention cadre MISVA-FPNRF Favoriser l'échange avec les partenaires (préfectures, DIREN, DDJS, DRJDS, Fédérations sportives etc) pour organiser les procédures de décisions - Proposition : groupe de travail (DDAS, PNR, ONV...) Travail avec les Services de la Préfecture du Puy de Dôme et la DIREN	L'explication de la démarche Pour obtenir les autorisations de passages chez les propriétaires fonciers.	Présence de gardes animateurs sur le terrain

La mise en place d'une stratégie territoriale des sports de pleine nature : bilans et perspectives

Critères incontournables, Non-négociables	Critères optionnels permettant de bénéficier du soutien du PNR	Le « Plus » Parc renforçant le PNR dans ses missions
<b>B- Respecter le cadre</b> -Respecter la réglementation en vigueur -Conformité de la manifestation avec la charte du Parc et les mesures de gestion mises en place -Respecter les zonages réglementaires (ex. Natura 2000) -Décliner la Charte du PNR dans les programmes, les schémas d'organisation des sports de nature et les CDSEI/PDESI -Appliquer le principe de précaution	Capacité à fournir les réglementations sur un document synthétique Info cartographique/ réglementation Chaîne des Puy mise en lecture des zonages possible à partir d'un SIG OK	Séparer les circuits des pratiques douces, de ceux empruntés par les véhicules de secours ou ceux d'organisation. Oui (usage SIG)

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

**2- Niveau partenarial**

Critères incontournables, Non-négociables	Critères optionnels permettant de bénéficier du soutien du PNR	Le « Plus » Parc renforçant le PNR dans ses missions
<b>C) Devenir référent vis-à-vis des organisateurs</b> Envisager un travail en amont De la formalisation de l'avis de la Préfecture (accompagnement des porteurs de projet) PNR peut proposer des alternatives	Être impliqué dans le monde sportif et associatif Renforcer les liens avec les maires des communes du Parc sur ce sujet (contact ou demande de renseignements systématiques) Concertation Préfecture 63- PNRVA renforcée Sensibilisation des organisateurs par rapport à une nouvelle réglementation	S'appuyer sur un réseau de partenaires locaux pour l'organisation de la manif. Associer des personnes ressources du territoire. / itinéraire et idées d'épreuves Pour bénéficier du soutien PNRVA cet échelon est obligatoire

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

Critères incontournables, Non-négociables	Critères optionnels permettant de bénéficier du soutien du PNR	Le « Plus » Parc renforçant le PNR dans ses missions
<p><b>D-Favoriser la prise en compte d'une démarche de développement durable pour l'organisateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner des fiches de renseignements</li> <li>- Balisage éphémère</li> <li>- Soutenir uniquement les manifestations non-motorisées</li> <li>- Sensibilisation des participants et des organisateurs à               <ul style="list-style-type: none"> <li>« la sensibilité et à la mise en valeur des patrimoines »</li> <li>« la gestion des déchets... »</li> </ul> </li> <li>- Intégration locale de la manifestation</li> <li>- Respecter le cahier des charges minima .....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pouvoir traiter cette fiche de renseignement</li> <li>&gt; Proposer une solution (par ex. un jeu de fléchage PNR ?)</li> <li>&gt; Préparer des supports de sensibilisation des publics</li> <li>&gt; Capacité à préciser les périodes défavorables / pratiques locales</li> <li>&gt; Capacité à fournir les ressources locales (hébergement, restauration, prestataires...)</li> </ul> <p>Existence d'un courrier type Travail en cours sur la détermination de préconisations plus précises</p>	<p>Capacité à exprimer les Volumes estimés (participants, publics)</p> <p>Mobiliser ou collaborer avec les associations locales impliquées dans ces domaines dès la préparation</p> <p><i>Communiquer sur le fait que la manifestation se déroule sur un territoire labellisé PNR et les spécificités qui en découlent</i></p> <p>L'ensemble des critères doit être respecté pour être partenaire</p>
		<p><i>Proposer une animation Parc pour sensibiliser public et participants aux spécificités et actions Parc</i></p> <p>Voir à s'impliquer vers les manifestations pour les jeunes, comme supports d'éducation à l'environnement</p> <p><i>Fourniture du matériel de balisage temporaire</i></p> <p><i>Mettre à disposition du personnel pour participer à la préparation et/ou à la remise en état .....</i></p> <p>Dotation en lots des manifestations partenaires</p>

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

Critères incontournables, Non-négociables	Critères optionnels permettant de bénéficier du soutien du PNR	Le « Plus » Parc renforçant le PNR dans ses missions
<p><b>E-Définir le niveau d'intervention du Parc</b> en fonction de l'évènement, son ampleur, la cible et de l'impact pour le territoire</p>	<p><i>Faire mention des réserves d'utilisation d'image</i> concernant les sites sensibles aux organisations (limiter la promotion des zones sensibles)- - Signature d'engagements réciproques sur communication du territoire Parc / manifestation.</p> <p><i>- Fournir des éléments pour le communiqué de presse.</i></p>	<p>Proposition d'un prix Parc propre à son image (artisanat local, gastronomie...)</p> <p>Associer, en soirée, du contenu spectacle ou manifestation culturelle</p> <p>Projet de mise en réseaux de manifs du même type « challenge Parc des Trails »</p>

Travail sur les critères de sélection à retenir pour l'accueil de manifestations sportives de pleine nature dans les Parcs naturels Régionaux.

Le travail du PNR des Landes de Gascogne

Le PNR émet le désir de **travailler en amont** avec les organisateurs de manifestations, afin de coordonner les objectifs de chaque manifestation avec ceux de la Charte, et garantir une cohérence des actions liées à la fréquentation sur les espaces naturels de son territoire.

Dans le cadre de la **convention pluriannuelle d'objectifs** entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération des PNR de France, l'accueil des manifestations vise à un développement maîtrisé des sports de nature compatible avec la protection de l'environnement.

**Un point a été fait sur les actions menées depuis 2003 :**

- > **Recensement des manifestations SN accueillis sur le territoire**
- > **Types et activité des manifestations se déroulant sur le territoire:** De plus en plus, des contenus environnement sont recherché, sur la forme plus que sur le fond. la collaboration s'active d'autant plus facilement.
- > **Expérimentation vers les raids jeunes en 2003 et 2004**
- > **Rédaction d'un cahier des charges**
- > **Intégration de cette dimension dans les documents de gestion en 2006**
- > **Contact** et relais avec le service réglementation de la DRDJS aquitaine établi et systématisé depuis mai 2006.
- > **Lien** fait aussi avec l'action sur la gestion des loisirs motorisés.

Constat et bilan

- ✓ **les organisateurs obtiennent l'info / DRDJS** ou les autres organisateurs. Un contact s'établi au PNR
- ✓ **Rapprochement aussi avec les forestiers**

A ce jour

- deux organisation récalcitrantes, et en demande en 2007 / expérience 2006
- deux très motivées
- une nouvelle en teste.

**Projet de répartition des compétences entre le CG et le PNRV en matière de sport nature**  
(par Mathieu Rocheblave, chargé de mission, Pnr Vercors)

Compétences	Conseil Général de la Drôme	Parc Naturel Régional du Vercors	Propositions
Exclusives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDIPR : Inscription des chemins ruraux au Plan (délibération Conseil Municipal et délibération assemblée départementale : Loi du 22/07/83)</li> <li>- PDESI : Elaboration d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (recensement des sites, avis de la CDESI, conventions avec les fédérations délégataires et les propriétaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garderie verte</li> <li>- Gestion de la réserve naturelle</li> <li>- Signalétique directionnelle</li> <li>- Marque Parc</li> <li>- Médiation et conciliation des usages</li> <li>- Charte du Parc : Schéma d'organisation SN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des compétences exclusives</li> <li>- Le Parc devrait honorer les invitations à la CDESI</li> <li>- Le Parc devra renseigner les ESI drômois relevant de son territoire via l'extranet sport de nature du CG 26</li> <li>- Les conventions avec les fédérations délégataires relèvent de la compétence du CG. Le Parc contractualise avec les Départements.</li> </ul>
Partagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Edition de guides (collection de 14 tomes pédestres et 6 tomes VTT. Coédition avec la FFRP et la FFC)</li> <li>- Signalétique d'information. Maîtrise d'ouvrage CG depuis 1998 sur toutes les APPN</li> <li>- Equipement des sites de pratique (escalade, vol libre, C.O...)</li> <li>- Entretien courant des sentiers : subvention de 6€ du Km aux structures en charge de l'entretien</li> <li>- Structuration de l'itinérance (partenariats FFRP sur les GR et GR de pays, FFC sur les GT, Drôme à cheval sur les itinéraires entre gîtes équestres)</li> <li>- Promotion (compétence CDT)</li> <li>- Circuits d'interprétation (see environnement : règlement départemental)</li> <li>- Nordique (service développement Montagne)</li> <li>- Préservation des sites (décision CDESI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Edition de guides (collection des carto-guides et de tomes VTT)</li> <li>- Signalétique d'information</li> <li>- Maîtrise d'ouvrage ponctuelle sur des équipements type Via cordata...</li> <li>- Entretien courant des sentiers : solutions variables</li> <li>- Programme de relance des GTV</li> <li>- Promotion</li> <li>- Circuits d'interprétation</li> <li>- Nordique (Cf schéma)</li> <li>- Zones sensibles (animation, information, définition...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des politiques d'édition respectives (linéaires). Pas de co-édition sur les autres activités mais rôle de conseil auprès des éditeurs privés.</li> <li>- Sur la base d'un cahier des charges fourni par les 2 entités, le Dept missionne une agence pour proposer une charte graphique commune. Le Parc propose un type de mobilier.</li> <li>- Plus de transparence sur les structures en charge de l'entretien. Affichage de la part du CG des subventions par organisme. Mise à plat des réseaux par le Parc cette proposition de sectorisation. Possibilité de conventionnement CG / EPCI.</li> <li>- Clarification indispensable (double label, double édition, double compétence (drôme à cheval / PNRV, multiples conseils aux hébergeurs (CCI, CDT, GTA, Devt Montagne, labels divers)...</li> <li>- 1 réunion de calage à chaque projet de circuit d'interprétation</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation du schéma par le SDM</li> <li>- Harmoniser qui fait quoi / zones sensibles</li> </ul>
Non défini			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observatoire et études économiques</li> <li>- Entretien mobilier</li> <li>- Domaines départementaux (Ambel, jardin du Roy, Font d'Urle...)</li> <li>- Manifestations sport nature</li> <li>- Valorisation politiques communes (conférences...)</li> <li>- Activité Pêche</li> <li>- PDRM</li> <li>- Gros oeuvre</li> </ul>

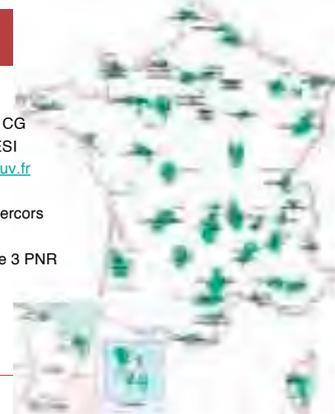
## Commission Départementale et Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

### L'implication des Parcs



## CONTEXTE

- \* CDESI / PDESI : loi du 6 juillet 2000
- \* Dispositif mis en place par le CG
- \* Observation site CDESI/PDESI
- \* Site: [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)
- \* Documents
- \* Méthode proposé par PNR Vercors
- \* Loi avril 2006
- \* PDESI voté sur le territoire de 3 PNR
  - \* Morvan
  - \* Monts d'Ardèche
  - \* Vercors



## L'AVANCE DES TRAVAUX

- \* Nouveautés
- \* Rappel de la méthode présenté en novembre 2005
- \* Avancé PNR Vercors
- \* Loi avril 2006 : avis simple

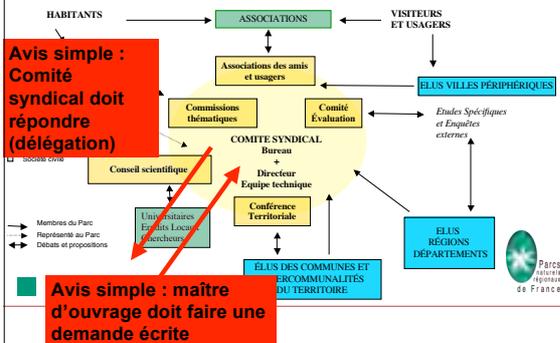


## IMPLICATION DES PNR AU PDESI PAR LA LOI

- \* LOI n° 2006-436 d'avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux
- \* Avis simple : Article 333-1 Code de l'environnement



## UN SYSTÈME PARTICIPATIF DANS LE FONCTIONNEMENT D'UN PARC



## LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SPORTS DE NATURE DANS LES ESPACES NATURELS

*La démarche inter-réseaux et ses méthodes*



Valérie HORYNIECKI – Fédération des Parcs Naturels Régionaux  
Parc Naturel Régional du VERCORS, Auvergne - Février 2007

### - La démarche inter-réseaux -

→ Un partenariat effectif depuis 2005, regroupant :

- ✓ Réserves Naturelles de France
- ✓ Le Conservatoire du littoral
- ✓ Rivages de France
- ✓ Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- ✓ Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

→ De nouveaux partenaires :

- ✓ L'Office National des Forêts
- ✓ Parcs Nationaux de France
- ✓ Le Comité National Olympique et Sportif Français

➔ Engagement dans un travail commun

Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

### - La démarche inter-réseaux -

*Phase I*

**Réalisation d'un guide à l'usage des gestionnaires**

Diffusion des méthodes et outils fonctionnels pour concilier la pratique des sports de nature et les objectifs de préservation environnementale

*Phase II*

**L'évaluation des impacts**

- ✓ Disposer de méthodes scientifiques
- ✓ Obtenir les preuves de l'impact
- ✓ Développer un argumentaire scientifique

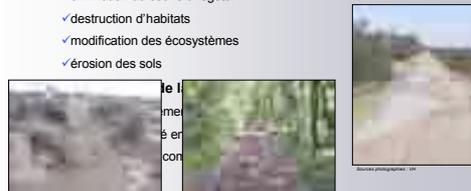
➔ Construction d'outils d'aide à la gestion  
➔ Diffusion auprès du plus grand nombre d'acteurs concernés

Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

### - La notion d'impacts -

**L'IMPACT**  
« toute modification de l'environnement, positive ou négative, résultant totalement ou partiellement des activités sur les milieux naturels »

- **La dégradation des milieux naturels (flore, habitat...)**
  - ✓ écrasement ou arrachage de la végétation
  - ✓ diminution du couvert végétal
  - ✓ destruction d'habitats
  - ✓ modification des écosystèmes
  - ✓ érosion des sols



Sources photographiques : IGN

Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

### - Méthodes / Recherches -

➔ **Recherches bibliographiques**  
*consultation d'ouvrages / articles / études*

➔ Identification de **protocoles** d'évaluation des impacts

➔ Évaluation de la « pertinence » des protocoles :

- ✓ Méthodologie clairement explicitée
- ✓ Protocole testé sur site
- ✓ Obtention de résultats / validation

➔ Identification de **méthodologies** d'évaluation des impacts

Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

### - L'évaluation des impacts -

**Les méthodologies recensées**

- **Atouts**
  - ✓ identification des impacts avérés de pratiques sportives
  - ✓ preuves scientifiques utilisables
- **Limites**
  - ✓ mise en œuvre complexe (durée, techniques...)
  - ✓ nécessité de moyens humains et financiers (équipes pluridisciplinaires...)
  - ✓ suppose une connaissance de l'état initial du site
  - ✓ résultats parfois peu concluants
  - ✓ problèmes de « transposabilité » des méthodes

➔ **Impossibilité de disposer de protocoles pour toutes les pratiques sportives**

Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

## - Constats -

- ➔ **Les nombreuses limites de l'évaluation des impacts**
  - ✓ Impossibilité de disposer de méthodologies pour chaque pratique
  - ✓ Réalisation d'étude ne peut être effectuée systématiquement
  - ✓ Argument environnemental / naturaliste ne peut être utilisé seul
- ➔ **Choix de restitution des données = les fiches techniques**
  - ✓ Choix de « l'exemplarité » plutôt que le modèle transposable
  - ✓ Synthétiser les données à disposition
  - ✓ Fournir des informations compréhensibles par tous

7 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

## - Les fiches techniques -

- ➔ Replacer une expérience d'évaluation et de gestion dans son contexte

• **ORGANISATION**

1. État des lieux de la bibliographie
2. Diagnostic de la pratique sportive sur le site
3. Exemple d'un protocole d'évaluation des impacts
4. Illustration du contexte réglementaire et des actions en place

8 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

- ✓ 7 fiches techniques réalisées

⇒ illustrant des couples « pratiques / milieu ou espèce »

- Jet-ski / Phoques (réalisation P. TRILET- SMACOPI)
- Plaisance / végétation aquatique (herbiers)
- Plongée / Ichtyofaune
- Kite-surf / végétation aquatique lagunaire (herbiers)
- Pratiques sportives (randonnées) / Avifaune
- Pratiques aériennes (ULM) / Phoques
- Organisation des Manifestations sportives

9 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

Localisation des sites ayant fait l'objet d'une fiche technique



- ✓ 7 fiches
- ✓ des espaces naturels aux statuts de protections différents
- ✓ illustration des impacts de pratiques variées

10

## - Le contenu d'une fiche -

1. État des lieux bibliographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse biblio des travaux réalisés sur la pratique abordée</li> <li>- Mise en évidence de certains impacts               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Déplacement de la faune</li> <li>→ Détérioration de la flore et des habitats</li> </ul> </li> </ul>
2. Diagnostic de la pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectifs de pratiquants, organisation et encadrement</li> <li>- Localisation des sites de pratique</li> </ul>
3. Protocole d'évaluation des impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contexte de réalisation de l'étude</li> <li>→ Méthodologie employée</li> <li>→ Résultats obtenus</li> </ul>
4. Mesures de gestion en place sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte réglementaire</li> <li>- Organisation locale pour limiter les impacts :               <ul style="list-style-type: none"> <li>→ conventionnement, partenariat...</li> <li>→ action de sensibilisation et d'information</li> </ul> </li> </ul>

11 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

## - Les fiches techniques -

- ➔ Intérêts
  - ✓ Valorisation d'exemples concrets et significatifs
  - ✓ Diffusion de résultats d'études opérationnelles
  - ✓ Illustration de solutions à des problématiques locales
  - ✓ Outils comprenant à la fois des éléments scientifiques et des éléments de mise en pratique
    - Synthèse de données
    - Proposition d'un argumentaire complet (expérience, protocoles, résultats, réglementation...)

12 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

**- Conclusion -**

- ✓ **Évaluer les impacts et trouver les moyens de les réduire**  
⇨ *protocoles et résultats pour un maximum de pratiques sportives et de milieux*
- ✓ **Diffuser les informations**
  - \* auprès des sportifs ⇨ information et sensibilisation
  - \* auprès des gestionnaires ⇨ apporter des références mobilisables pour résoudre des problématiques locales
- ✓ **Faire travailler ensemble les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs du sport**
  - \* Développer les actions de concertation
  - \* Valoriser les bonnes pratiques
  - \* Impliquer les professionnels des sports de nature

13 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

**- Perspectives -**

- ➡ **Validation et test des 7 premières fiches**
  - ✓ structure et constitution ⇒ modifications à apporter
  - ✓ Intérêt pour le document proposé ?
- ➡ **Prolongement des travaux**
  - ✓ Production de **nouvelles fiches**
  - ✓ Identification des « couples » pouvant faire l'objet d'une fiche
  - ✓ Susciter le lancement de travaux de recherche pour les « couples » dépourvus d'études fiables
  - ✓ Vulgarisation et diffusion des informations

14 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

**LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES SPORTS DE NATURE DANS LES ESPACES NATURELS**

.....  
*La démarche inter-réseaux et ses méthodes*

15 Les impacts environnementaux des sports de nature : La démarche inter-réseaux - Février 2007

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## SUIVI DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE DE L'ÉTANG DE LA PALME

### Réflexion sur l'impact des activités nautiques pratiquées sur ce site




Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Situation




Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Contexte

- Plusieurs intercommunalités ayant une compétence « tourisme »
- ... sur un littoral encore très peu aménagé




Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Contexte

- L'étang de La Palme






Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Contexte

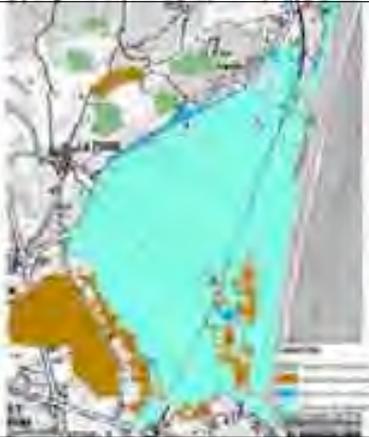
- L'étang de La Palme
  - Site très préservé, aux enjeux écologiques forts




Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Contexte

- L'étang de La Palme
  - ✓ Site très préservé, aux enjeux écologiques forts



Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Contexte

- L'étang de La Palme
  - ✓ Site très préservé, aux enjeux écologiques forts
  - ✓ Plus d'activité économique prépondérante




Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Les activités nautiques à la Palme

- Premiers constats
  - ✓ Augmentation de la fréquentation du site
  - ✓ Augmentation de la fréquentation par véhicules motorisés

↓

Dégradation avérée des habitats naturels d'intérêt communautaire  
+ dérangement de l'avifaune



**Le kite surf à la Palme**

**OBSERVATIONS**

- Développement récent et rapide
- Problèmes de sécurité et de cohabitation avec les autres activités
- Activité plus consommatrice d'espace

**CONSÉQUENCES**

- Pas de gestion de la fréquentation, pas d'aménagement pour l'accueil
- Adaptation des périodes de pêche
- Différenciation des spots de kite et de planche à voile
- Zone de pratique plus grande

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



**Le kite surf à la Palme**

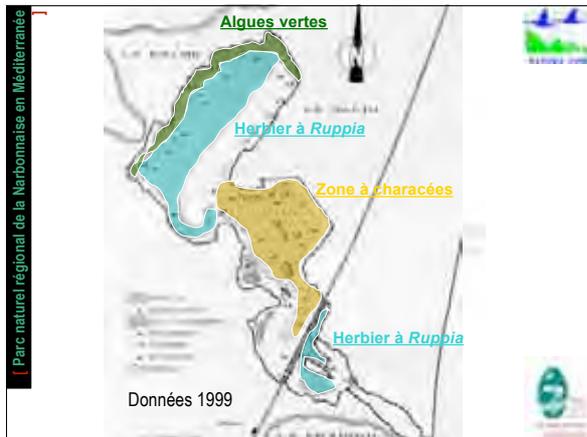
**OBSERVATIONS**

- Développement récent et rapide
- Problèmes de sécurité et de cohabitation avec les autres activités
- Activité plus consommatrice d'espace
- Étang de La Palme = **site école**

**CONSÉQUENCES**

- Pas de gestion de la fréquentation, pas d'aménagement pour l'accueil
- Adaptation des périodes de pêche
- Différenciation des spots de kite et de planche à voile
- Zone de pratique plus grande
- Piétinement du fond de l'étang?

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Cadre de l'étude

- Réalisation de l'état des lieux du site, pour l'élaboration du Document d'objectifs Natura 2000
  - ✓ Classification CORINE pas assez précise concernant l'habitat naturel « lagune côtière »
  - ✓ Zoom sur la végétation aquatique de l'étang

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

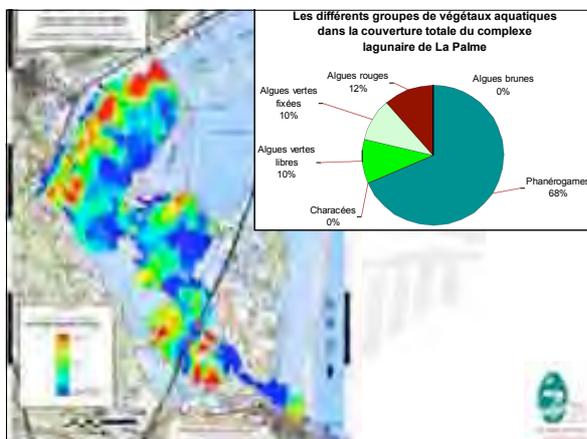
## Étude réalisée en 2005

- Cartographie de la végétation aquatique de l'étang
  - ✓ 5 groupes de végétaux: phanérogames, Characées, algues vertes fixées, algues vertes nitrophiles, algues rouges
  - ✓ 35 transects, soient 541 mesures (profondeur, couverture végétale totale, couverture végétale relative)
  - ✓ Travail réalisé par la même personne qui l'avait fait 5 ans auparavant

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Résultats de l'étude

- Cartographie précise de la lagune et de sa végétation aquatique
  - ✓ Bathymétrie
  - ✓ Végétation aquatique



Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

## Résultats de l'étude

- Cartographie précise de la lagune et de sa végétation aquatique
  - ✓ Bathymétrie
  - ✓ Végétation aquatique
- Comparaison par rapport à l'étude de 1999
  - ✓ Augmentation de la biomasse végétale générale
  - ✓ Disparition des Characées, espèce « sensible »
  - ✓ Recouvrement important d'herbiers par des ulves
  - ✓ Progression légère mais notable du cascaïl
  - ✓ Présence d'eaux troubles
  - ✓ Quelques zones en anoxie
  - ✓ Quelques herbiers asséchés

Apports grandissants de sels nutritifs

- Conclusion: dégradation, due à une eutrophisation du milieu

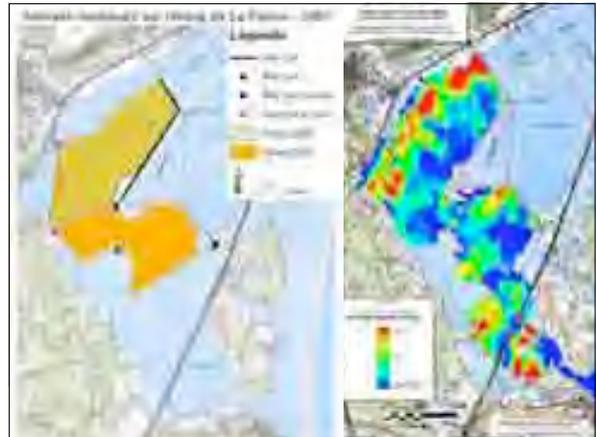
Parc naturel régional de la Narbonne en Méditerranée

## Résultats de l'étude

- Concernant plus précisément le kite surf
  - ✓ Peu d'herbiers dans la zone de pratique, en 2005, comme en 1999
  - ✓ Quelques traces de piétinement et d'écrasement de phanérogames observés

**Pas d'impact du kite surf sur la végétation aquatique de la zone utilisée en 2005**





Parc naturel régional de la Narbonne en Méditerranée

## Conclusions et perspectives

Malgré une dégradation nette, la lagune de La Palme reste une des lagunes les mieux préservées du pourtour méditerranéen  
→ **urgence à stopper ce phénomène**

- Perspectives d'action
  - ✓ Qualité de l'eau
  - ✓ Fonctionnement hydraulique de la lagune
  - ✓ Concertation entre usagers
  - ✓ Accès des véhicules motorisés en relation avec activités nautiques
  - ✓ Mise en eau des salins
- Projets en cours
  - ✓ Projet d'aménagement d'une base nautique par la Communauté de communes





17 janvier 06

## BILAN DE L'ETUDE DU TOURISME SPORTIF DE NATURE SUR LE PNRC

- Présentation des études menées
- Les Sports Nature (SN) sur le PNRC
  - Sites et itinéraires de pratique
  - Pratiquants « libres »/Clientèles encadrées
  - Educateurs des sports de nature
- Bilan et perspectives de travail

Source : Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat

17 janvier 06

## ETAPES DE L'ETUDE

- Un recensement des sites
- Caractéristiques des pratiquants (libres et encadrés)
- Connaître les éducateurs sportifs

Source : Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat

17 janvier 06

## UN POTENTIEL DE SITES DE PRATIQUES...

Source : Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat

17 janvier 06

## UN REEL POTENTIEL D'ESPACES DE PRATIQUE

- Canyons** : 7 recensés sur topos (+17 autres canyons)
- Escalade** : Env. 60 sites : 1400 voies aménagées, T.A, et blocs
- Vol libre** : 13 sites (décollages et atterrissages)
- Spéléo** : 29 sites et 6 traversées recensés
- VTT** : 6 zones de pratique recensées
- Canoë-Kayak** : 10 itinéraires classifiés
- Équitation** : 8 centres équestres
- Via ferrata** : 3 sur le PNRC
- Course d'Orientation** : 1 parcours permanent
- Ski alpin** : 66 pistes
- Ski nordique** : 250 Kms de pistes balisées
- Raquettes** : 13 itinéraires balisés
- Randonnée pédestre**...

Source : Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat

17 janvier 06

## Exemple de l'escalade

(Source AFIT)

	Haute-Savoie	Savoie	Haute-Saône	Haute-Alpes	Alpes-Maritimes	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes	Hautes-Alpes	Isère	Haute-Normandie
Secteurs	43	39	43	27	40	25	46	18	118	118
Sites	652	66	130	53	659	47	71	42	66	36
Voies aménagées	323	258	380	142	322	172	229	247	200	

Nbre de secteurs, sites et voies par département

Les 1400 voies d'escalade du PNRC sont localisées en quasi totalité sur l'Isère. Ce potentiel représente la moitié des sites (et des voies) du département.

Source : Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat

17 janvier 06

## L'ETUDE DES SPORTS DE NATURE

Source : Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat

### QUELQUES CHIFFRES...

- ◆ Questionnaire identitaire des professionnels de sports de nature  
108 réponses sur les 370 contactés
- ◆ Questionnaire Praticants « libres »  
219 questionnaires remplis directement sur les sites
- ◆ Questionnaire Clientèle encadrée  
109 questionnaires remplis retournés
- ◆ Entretien avec la direction de 6 des 12 villages/centres de vacances

### METHODOLOGIE ET LIMITES

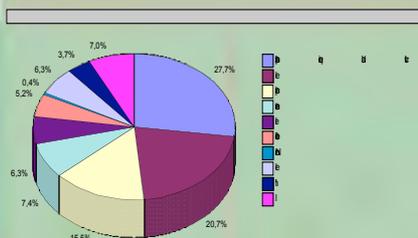
- **Les professionnels:** questionnaire exhaustif
- **Praticants « libres »:**  
distribués directement sur les sites et par les OTSI
  - Difficulté à capter les touristes, d'où une mauvaise représentation de certaines activités
  - enquêtes établies pendant les mois de juillet/août 2005 : représentatif des disciplines estivales, ne prend pas en compte tous les types de population (ex: seniors)
  - hors week end: limite la variabilité des populations et des activités (ex: canyon pour tourisme de proximité)
  - destinés aux particuliers, aucun groupe n'a été sondé (pourtant présents...)
- **Clientèle encadrée:**
  - Distribuée via les éducateurs sportifs (courant juillet et août 2005): représentativité des activités pouvant être erronée
  - Certains type de population ne sont pas représentés (seniors) et d'autres surreprésentés (principalement clientèle de séjour randonnée pédestre de 7 jours, tout compris, et stage parapente de 5 jours)
- **Villages/centres de vacances**
  - Résultats qualitatifs de quelques centres.

### LES PRATIQUANTS DES SPORTS DE NATURE

### Questionnaires clientèle

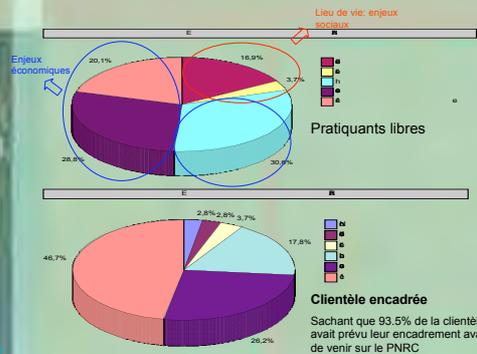
- Deux questionnaires sur la demande ont été élaborés :
- Pour la clientèle encadrée ⇒ distribués par les professionnels
  - Pour les praticants non encadrés ⇒ distribués par les OTSI et directement sur le terrain par le PNR (stagiaire) et le CREPS
- Deux questionnaires différents construits sur des grandes thématiques similaires :
- « **Votre séjour en Chartreuse** »  
attraits et type de séjour des visiteurs de Chartreuse
  - « **Votre Activité sportive** »  
choix, type de prestation, information,...
  - « **Votre avis nous intéresse...** »  
concernant la prestation sportive pratiquée/Pourquoi pratique libre
  - « **Quelques questions plus personnelles** »  
caractéristiques de la clientèle
  - « **Questions économiques** »  
renseignements sur les dépenses de cette clientèle au cours de leur séjour

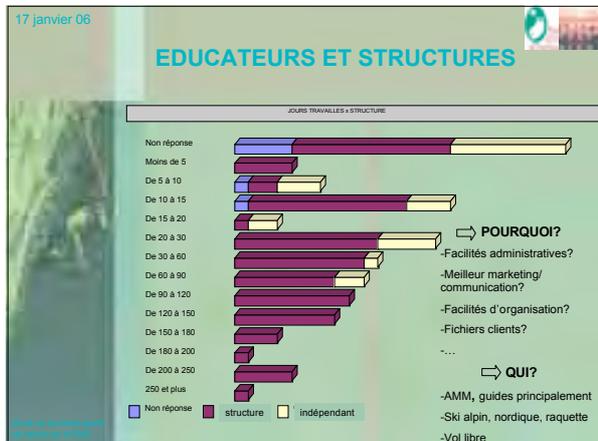
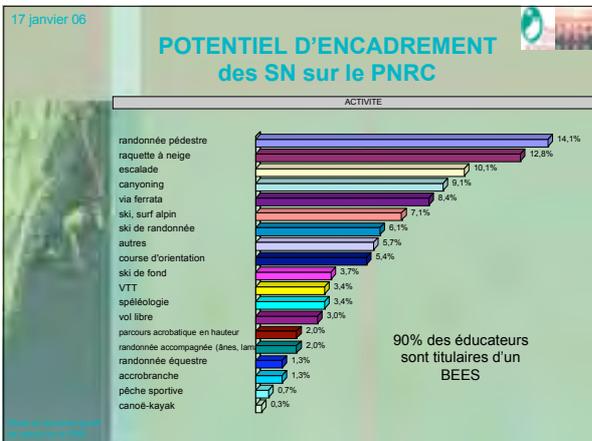
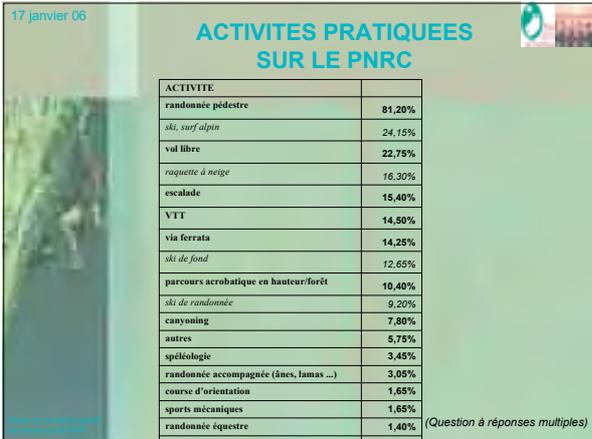
### RAISONS du séjour sur le PNR



La pratique d'activités sportives, le patrimoine naturel et la proximité sont les principales raisons qui décident les touristes questionnés à venir sur le PNR. Ces trois réponses se retrouvent dans les questionnaires des praticants libres.

### FREQUENTATION DU TERRITOIRE





17 janvier 06

### JOURS TRAVAILLES

JOURS TRAVAILLES	Non réponse	Oui (structure)	Non (indépendant)
Non réponse	5,6%	47,8%	34,8%
Moins de 5	3,7%	100%	0,0%
De 5 à 10	5,6%	16,7%	33,3%
De 10 à 15	13,9%	6,7%	23,3%
De 15 à 20	2,8%	0,0%	33,3%
De 20 à 30	13,0%	0,0%	71,4%
De 30 à 60	9,3%	0,0%	90,0%
De 60 à 90	8,3%	0,0%	22,8%
De 90 à 120	7,4%	0,0%	100%
De 120 à 150	6,5%	0,0%	100%
De 150 à 180	2,8%	0,0%	100%
De 180 à 200	0,9%	0,0%	100%
De 200 à 250	3,7%	0,0%	100%
TOTAL	5,6%	73,1%	21,3%

Source : données enquêtes  
17/01/2006 - 17/01/2006

17 janvier 06

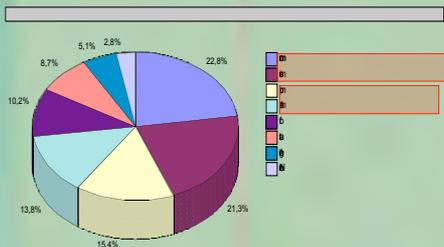
### LIEU DE RESIDENCE/AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

LIEU DE RESIDENCE des professionnels	RESIDENCE/AUTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE	Non réponses	oui	non
Chartreuse	Chartreuse	9,1%	61,8%	29,1%
Grenoble et agglo	Grenoble et agglo	20,0%	33,3%	46,7%
38	Chambéry et agglo	16,7%	16,7%	66,7%
Pays Voironnais	Pays Voironnais	16,7%	33,3%	50,0%
Chambéry et agglo	Vercors	0,0%	66,7%	33,3%
73	limite chartreuse	4,6%	15,4%	46,2%
limite chartreuse	73	0,0%	40,0%	60,0%
Vercors	limite chartreuse	20,0%	80,0%	0,0%
TOTAL	TOTAL	12,0%	51,9%	36,1%

Source : données enquêtes  
17/01/2006 - 17/01/2006

17 janvier 06

### BESOINS/MANQUES selon les éducateurs des BN



Source : données enquêtes  
17/01/2006 - 17/01/2006

17 janvier 06

### SEJOURS ET HEBERGEMENTS

DUREE DU SEJOUR	libres	encadrés	HEBERGEMENT	libres	encadrés
Non réponse	2,30%	0,00%	aucun (journalier)	40,90%	8,40%
1 jour	57,20%	3,20%	domicile (résident permanent)	14,90%	5,60%
De 2 à 5	8,40%	20,40%	gîte rural et meublé (location)	9,80%	9,30%
De 5 à 7	4,20%	58,10%	camping	8,80%	7,50%
De 7 à 10	14,40%	8,60%	parents/amis	8,80%	18,70%
De 10 à 15	1,90%	7,50%	bivouac/refuge ouvert	6,80%	0,90%
De 15 à 21	8,80%	0,00%	hôtel	5,60%	46,70%
De 21 à 30	1,40%	1,10%	résidence secondaire	2,80%	1,90%
De 30 à 60	1,40%	1,10%	chambre d'hôte	1,90%	6,50%
			gîte de groupe ou d'étape	1,40%	34,60%
			centre/village vacances	1,40%	2,80%

Source : données enquêtes  
17/01/2006 - 17/01/2006

17 janvier 06

### Pratiquants libres

CHOIX DU SITE	MANQUES/REMARQUES Selon les pratiquants libres
Non réponse	14,4%
niveau de pratique	17,2%
renommée du site	39,0%
localité du site	35,8%
proximité du site	49,8%
accessibilité du site	21,9%
habitude/connaissance du site	22,3%
peu de fréquentation	6,5%
choix du groupe	13,0%
site sécuritaire/balisé	9,8%
découverte du site	30,7%
autre	16,7%
habillage	43,6%
aménagement/réaménagement de sites (matériel, informations, sécuritatifs)	15,4%
accès routier/aménagement parking	12,0%
réglementation et interdiction à redéfinir et à afficher	11,1%
accueil/commerces/informations diverses	8,5%
garder aspect sauvage sans trop aménager	5,1%
entretien/nettoyage/protection	4,3%

Source : données enquêtes  
17/01/2006 - 17/01/2006

17 janvier 06

### Court ou long séjour, un impact économique...

Durée du séjour (en jours) x autres achats (alimentation, produits du terroir, collation ...)

DUREE SEJOUR/AUTRES DEPENSES	Non réponse/Aucune dépense	De 1 à 10 €	De 10 à 20 €	De 20 à 50 €	De 50 à 100 €	De 100 à 150 €	De 150 à 300 €	De 300 à 500 €	De 500 à 1000 €	De 1000 à 1500 €
Non réponse	71,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	14,3%	0,0%	0,0%	14,3%	0,0%
1 jour	50,8%	10,5%	21,0%	14,5%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%
De 2 à 4	47,4%	5,3%	5,3%	15,8%	0,0%	15,8%	10,5%	0,0%	0,0%	0,0%
De 5 à 6	0,0%	0,0%	0,0%	11,1%	33,3%	22,2%	0,0%	11,1%	22,2%	0,0%
De 7 à 9	35,5%	0,0%	0,0%	6,5%	19,4%	12,9%	16,1%	6,5%	3,2%	0,0%
De 10 à 14	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Le moyen de réponses des 2 questionnaires, dépenses totale = 370 euros (dont 166€ pour les activités sportives) par questionnaire.										
		66,7%	33,3%	0,0%						

Source : données enquêtes  
17/01/2006 - 17/01/2006

17 janvier 06

## BILAN

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	PROPOSITION D' ACTIONS
<p>-Grand <b>potentiel de pratique des sports nature</b> (activités très diverses et grand nombre de sites)</p> <p>- <b>Potentiel réel d'éducateurs sportifs</b> travaillant sur le PNRC, concernant une multitude d'activités</p>	<p><b>Peu de reconnaissance</b> du tourisme sportif estival pour de nombreuses activités (place dans la charte,...). Faible connaissance du potentiel de son territoire.</p> <p>- <b>aménagement</b> peu présent, vieillissant pour certaines pratiques</p> <p>-sites peu/pas <b>accessibles</b> (entretien chemin, parking, balisage,...)</p> <p>- manques d'<b>informations</b> et d'<b>accès</b> à l'information, notamment sur les sites. (ex : interdiction canyon,...)</p> <p>- Peu d'<b>éducateurs travaillent à temps plein</b> sur le PNRC</p> <p>- Peu d'<b>éducateurs vivent sur le territoire du Parc</b></p>	<p>- Prise de conscience des potentiels existants.</p> <p>-<b>développement/aménagement</b> des sites de SN.</p> <p>- <b>Organisation</b> de la pratique sur le territoire et de l'<b>information</b>.</p> <p><u>Réfléchir à la structuration et à la pérennisation de l'emploi liées aux SN sur le territoire :</u></p> <p>- action/emploi ?</p> <p>-formation, biqualification... ?</p> <p>-Attractivité du territoire pour les professionnels ?</p> <p>-impulser la création de nouvelles structures ?</p>

17 janvier 06

## BILAN (suite)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES	PROPOSITION D' ACTIONS
<p>-une <b>clientèle de courts et longs séjours</b></p> <p>- <b>structures</b> mises en place qui favorisent le travail des éducateurs (aide administrative, communication, fichiers clients,...)</p>	<p>-Parfois des <b>clients</b> mécontents sur les services annexes proposés et l'ambiance (restauration, prix, horaires, animations,...)</p> <p>- <b>Structures professionnelles</b> ne couvrent pas tous les sports de nature.</p> <p>- Peu d'information véhiculée au sein du PNRC (CCVV,...)</p>	<p>-favoriser l'impact économique du tourisme sportif en <b>structurant les services et produits proposés (sensibilisation)</b></p> <p>-Réflexion sur la <b>communication</b> et l'image véhiculée du Parc SUR LES SN.</p>

➔ **Travail en partenariat avec les acteurs concernés** : Elus, PNRC, éducateurs, CREPS, DDJS, PNRSN, OTSI, partenaires locaux,...

- 17 janvier 06
- ## Propositions de pistes de travail
- **Création et animation de deux groupes de travail** (avec professionnels et les acteurs touristiques) :
    - **Accompagnement de la mise en réseau des éducateurs sportifs** (programme commun, brochures, réseau...)
    - **Accompagnement pour la gestion et l'aménagement de sites de pratiques de SN** (VTT, canyons)
  - **Création d'une base de donnée** (papier et/ou Internet) des éducateurs sportifs et des sites de pratiques
  - **Sensibilisation / information des acteurs touristique (OT, hébergeurs,...) et du grand public** sur les SN existants en Chartreuse, les encadrants etc... Journées découverte des SN en Chartreuse
  - **Aide à l'élaboration de documents**

*Ex : documents touristiques labellisés (PNRC ou OT/PNRC) par activités (comportant des notions de réglementation/consignes, liste des professionnels, types de prestations, liste des sites de pratique du PNRC, liste lieux d'information...)*

17 janvier 06

**LE CREPS ET LE PNRC  
VOUS REMERCIENT  
DE VOTRE PARTICIPATION**

Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Etude expérimentale**

« l'impact socio-économique  
des sports de nature  
sur des micro-territoires Rhônalpins »

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Contexte national**

- Une convention de coopération MJSVA / MDT / ODIT France
- une étude nationale pour:  
l'élaboration d'une méthodologie de recueil et d'analyse des retombées socio-économiques des sports de nature (SN)

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Contexte national**

**3 PHASES**

- **Phase 1** : état des lieux et analyse de l'existant , réalisés par le CERMOSEM (décembre 2005 - juin 2006)
- **Phase 2** : expérimentation territoriale dans 3 régions (septembre 2006 - avril 2008)
- **Phase 3** : modélisation de nouveaux outils (janvier 2007 - avril 2008)

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Contexte régional**

- **Un constat** :
  - un milieu naturel riche réparti sur les 8 départements
  - présence de 6 parcs naturels régionaux et 2 parcs nationaux
  - une forte attractivité touristique largement fondée sur l'offre de loisirs SN
  - une multiplication des pratiques
- **Une volonté** :
  - mesurer l'impact des SN pour une meilleure prise en compte de ce champ d'activité dans le développement des territoires.

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Objet de l'étude**

**Finalité**

- Vérifier si le développement socio-économique d'un territoire par les sports de nature nécessite :
  - la mise en œuvre d'une politique de développement et de gestion des lieux de pratiques;
  - l'accompagnement du développement professionnel de l'encadrement et l'animation de ces activités.

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Objet de l'étude**

**2 objectifs:**

- Étudier l'impact socio-économique d'une activité sports de nature sur un territoire particulier, sur une période donnée pour justifier une intervention financière publique
- Mesurer l'impact des sports de nature en terme d'attractivité d'un territoire

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**4 indicateurs à analyser**

4 indicateurs des 2 objectifs précédents sont à analyser sur chaque territoire et site d'étude

- La fréquentation des espaces, sites et itinéraires
- Les emplois générés par les SN
- Les flux financiers générés par les SN
- L'attractivité des SN

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**La fréquentation des espaces, sites et itinéraires**

- Etude quantitative
  - volumes de fréquentation liés à l'activité SN
  - s'appuyer sur des données existantes si possible
  - ratio local/excursionniste/touriste
  - ratio pratiquants/non pratiquants SN
- Etude qualitative
  - attente des clientèles SN
  - SN pratiqués
  - CSP des pratiquants

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Les emplois générés par les SN**

- Etude quantitative uniquement
- Nombre d'emplois
- Volume d'ETP (emplois directs et indirects)
- Typologie des prestataires, des entreprises et des emplois
- Masse salariale
- Chiffre d'affaires
- Domiciliation des entreprises et des professionnels

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**Les flux financiers générés par les SN**

- Etude quantitative
  - Méthode d'injections-fuites sur les sites
  - Comparaison coûts-bénéfices (poids des coûts d'entretien pour une collectivité)
  - Ces 2 méthodes permettront de mesurer l'offre SN et les CA générés, l'offre de services périphériques associés, dépenses directes et indirectes, dépenses de gestion des territoires.

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**L'attractivité des SN**

- Indicateurs simples sur le pouvoir d'attractivité des SN
  - lieu touristique
  - lieu de vie
  - implantation économique
  - besoins et motivations des clientèles
  - développement local

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes **des sports de nature**

**14 Territoires et sites d'étude**

- **Ain :**
  - PNR Haut-Jura : Communautés de communes du Pays de Gex - Bassin Bellegardien (randonnée, VTT...)
  - Site d'Hauteville (ski de fond, VTT...)
- **Ardèche :**
  - PNR Monts d'Ardèche : Massif du Tanargues
  - Vallée de l'Eyreux (randonnée pédestre, VTT...)
- **Drôme :**
  - PNR Vercors : Saint-Martin en Vercors (escalade et via corda)
  - Site de l'Epervière à Valence (port de plaisance, activités canoë-kayak, voile, ski nautique, aviron...)

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans



Cellule régionale Rhône-Alpes des sports de nature

**Territoires et sites d'étude (suite)**

- **Isère :**
  - PNR Vercors : Gresse en Vercors (escalade et via corda)
  - PNR Chartreuse : secteur des communes du plateau « des petites roches » (activité vol libre)
  - Site de Paladru-Charavines (activités nautiques, VTT, randonnée pédestre...)
- **Loire :**
  - Site des monts de la madeleine (ski de fond...)
- **Rhône :**
  - Monts du Lyonnais (VTT, randonnée...): EPCI des vallons du lyonnais

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans

Cellule régionale Rhône-Alpes des sports de nature

**Territoires et sites d'étude (fin)**

- **Savoie :**
  - PNR Bauges : activité raquette à neige sur le territoire PNR (EPCI)
  - PNR Chartreuse : activités SN sur le territoire des « Entremonts »
- **Haute-Savoie :**
  - PNR Bauges : activité raquette à neige sur le territoire PNR (EPCI)
  - Lac d'Annecy - bassin versant, périmètres des 2 SCOT d'Annecy et des Aravis (activités vol libre, parapente, delta, kite-surf, snow-kite et cerf-volant)

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans

Cellule régionale Rhône-Alpes des sports de nature

**Schéma organisationnel**

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans

Cellule régionale Rhône-Alpes des sports de nature

**Echéancier de l'étude**

- 24 octobre 2006 : choix définitif des sites ou territoires d'études
- 27 octobre : validation du cahier des charges par les DDJS
- 31 octobre 2006 : finalisation du budget de l'étude
- 27 novembre 2006 : signature convention DRDJS-CREPS
- 12 décembre 2006 : réunion DRDJS-DDJS-CREPS
- 18 - 22 décembre 2006 : rédaction de l'appel à consultation
- 15 janvier 2007 : installation du comité de pilotage régional
- 22-26 janvier 2007 : lancement de l'appel à consultation
- 9 mars 2007 : choix du consultant
- début mai 2007 : début de l'étude
- début mai 2008 : fin de l'étude
- fin mai 2008 : restitution de l'étude

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans

Cellule régionale Rhône-Alpes des sports de nature

**Rendu de l'étude**

- Permettre d'évaluer les retombées socio-économiques SN par territoire ou site : fiches d'analyse
- rendre lisibles les méthodes et outils d'enquête utilisés
- en faire une analyse critique pour le travail national de modélisation

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans

Cellule régionale Rhône-Alpes des sports de nature

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

Séminaire FPNR - 6 février 2007 - Autrans

**Cahier des charges d'une étude expérimentale  
« L'impact socio-économique des sports de nature sur des  
micro-territoires de Rhône-Alpes »**

## 1- Le contexte

Au niveau national, une convention de coopération entre le MJSVA, le MDT et ODIT France permet la réalisation d'une étude visant l'analyse des retombées socio-économiques des sports de nature (SN).

Ce travail est prévu en trois temps s'échelonnant sur la période décembre 2005 à mai 2008 :

### Temps 1 : Etat des lieux et analyse de l'existant (décembre 2005 - juin 2006)

La réalisation de cette première phase exploratoire a été confiée au CERMOSEM avec les attendus suivants:

- Réalisation d'un état des lieux des travaux déjà effectués sur ce thème en France, avec si possible un regard sur des expériences étrangères ;
- Description des différentes méthodologies employées (résultats, moyens financiers et humains mis en place, outils utilisés, partenariats constitués, pérennité...);
- Etablissement d'une typologie des méthodologies mises en place ;
- Elaboration de recommandations sur les principaux critères de réussite d'une analyse opérationnelle des retombées économiques, et sociales, (taille pertinente des territoires d'études, organisation locale, type d'activités, volume des hébergements, niveau de fréquentation etc.). Ces recommandations serviront de base de travail aux réflexions ultérieures devant mener à l'élaboration et l'expérimentation de méthodologies transposables sur des territoires variés ;
- Les résultats de cette étude sont mis à disposition du prestataire pour l'accompagner dans la phase conceptuelle de l'étude

CERMOSEM pour ODIT France. *Impact économique des sports de nature. Revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation.* « Inventaire, analyse critique et typologie des travaux d'étude, d'ingénierie et de recherche relatifs à l'évaluation des retombées économiques et sociales des sports de nature. Juin 2006.

### Temps 2 : Expérimentation territoriale (septembre 2006 – mai 2008)

A l'issue de cette phase exploratoire des expérimentations seront menées sur des territoires expérimentaux en Région Picardie, Midi-Pyrénées, et Rhône-Alpes. Le financement de ces études sera mobilisé par les DRDJS maîtres d'ouvrage et soutenu par une aide directe de la direction des Sports.

### Temps 3 : Modélisation de nouveaux outils (avril 2007- fin 2008)

Parallèlement au niveau national un consultant travaillera à l'élaboration de nouveaux indicateurs d'évaluation de ces impacts avec pour objectif de fournir aux territoires porteurs de projet SN des outils d'évaluation simples, précis et efficaces évitant le recours à des études spécifiques, et d'intégrer le suivi des données socio-économiques sur les sports de nature dans les observatoires classiques déjà existants (ODT, ORT, ...).

## 2- L'étude en Rhône-Alpes

### 2.1-Introduction

La région Rhône-Alpes est caractérisée notamment par la richesse de son patrimoine naturel et une forte attractivité touristique largement fondée sur son offre de pratiques de loisirs sportifs de nature. Le poids socio-économique de ces activités est reconnu par tous et place la région Rhône Alpes leader en la matière.

Toutefois, cette réalité a besoin d'une analyse territoriale fine afin d'être en mesure de mieux orienter les politiques publiques en matière de développement et de gestion des Sports de Nature.

La prise en compte du potentiel d'offre de lieux de pratique, des problématiques de protection environnementale, de statut foncier de ces espaces sites et itinéraires, des finalités socio-éducatives et sportives de ces pratiques, du potentiel de développement socio-économique à partir des Sports de Nature sont autant d'éléments préalables à la conduite d'un diagnostic territorial en matière de Sports de Nature.

L'implication des directions départementales de Rhône-alpes dans la démarche de cette étude permettra de conforter leur positionnement d'une part par rapport à l'expertise et le conseil, et d'autre part de favoriser la mise en œuvre et le développement des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDES) relatives aux sports de nature.

Par ailleurs, il faut souligner l'importance des espaces protégés pour les pratiques des SN en Rhône Alpes (pour mémoire 2 Parcs Nationaux, 6 Parcs Régionaux) et leur diversité constituent un panel de territoires variés représentatifs de l'offre de sports de nature dans notre région. Ils représentent également un tiers des équipements, espaces et sites de pratique des SN régionaux.

Ces parcs, poursuivant à la fois des objectifs de préservation environnementale et de développement socio-économique des territoires, sont souvent largement concernés dans le développement maîtrisé des Sports de Nature.

Enfin, la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 21 février 2005 entre le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la fédération des parcs naturels régionaux de France vise notamment à permettre un développement du tourisme et des loisirs sportifs de nature au sein des parcs, compatible avec la préservation de l'environnement.

### 2.2-Objet :

L'étude a pour finalité de vérifier l'hypothèse selon laquelle le développement socio-économique d'un territoire par les sports de nature nécessite la mise en œuvre d'une politique de développement et de gestion des lieux de pratiques, ainsi que l'accompagnement du développement professionnel de l'encadrement et l'animation de ces activités.

### La DRDJS souhaite connaître :

- **l'impact socio-économique d'une activité, filière ou événement en matière de sports de nature sur un territoire particulier sur une période donnée ;**
- **l'impact socio-économique des sports de nature en terme d'attractivité d'un territoire.**

L'analyse des données au regard du contexte régional devra permettre de dégager les forces, les atouts, les faiblesses et les freins liés aux problématiques de développement de la filière et d'établir des préconisations et des perspectives de développement sur ce territoire.

## 3- Les éléments d'analyse de l'étude

Afin de mieux préciser la commande au consultant, les éléments d'analyse de l'étude s'articulent autour de quatre indicateurs permettant de répondre aux deux objectifs précités.

Par une approche de l'offre et de la demande, et une analyse des pratiques existantes, ces indicateurs doivent permettre de mesurer les retombées directes et indirectes générées par les activités des sports de nature.

Ces quatre indicateurs doivent être analysés sur l'ensemble des sites retenus dans l'étude et révélant les fluctuations inter et intra saisonnière.

#### - La fréquentation des Espaces, Sites et Itinéraires

Cette analyse de la fréquentation devra fournir des éléments quantitatifs sur les volumes de fréquentation liés à chaque activité SN.

Dans la mesure du possible le consultant s'appuiera sur des données existantes (ex PNR Vercors éco-compteurs), le ratio local / excursionniste / touriste de fréquentation des sites de pratiques des SN, le ratio pratiquants / non pratiquants SN. De plus le consultant apportera des données qualitatives notamment sur les modes de consommations, les CSP, les attentes des clientèles de SN et les SN pratiqués.

#### - Les emplois générés par les sports de nature sur les territoires d'étude

L'objectif n'est pas de faire une enquête qualitative (faite par le groupe emploi-formation interne au MJSVA) mais quantitative : nombre d'emplois, volume d'ETP, typologie des prestataires, des entreprises et des emplois, masse salariale, chiffre d'affaires (CA), domiciliation des entreprises et des professionnels (salariés et autres).

#### - Les flux financiers générés

C'est sur ce point que l'étude est particulièrement attendue : identifier des modalités comptables fiables et reproductibles pour les territoires de projet en matière de développement et de gestion des pratiques de SN.

Dans la première phase de l'étude nationale sur laquelle porte la convention entre le MJSVA et ODIT France, le CERMOSEM a identifié plusieurs méthodologies pour évaluer les retombées économiques des SN sur un micro-territoire, deux d'entre elles paraissent adaptées à l'objectif cité ici :

- méthode injections-fuites sur sites ;
- comparaison coûts-bénéfices.

Ces deux méthodes permettront de mesurer l'offre SN et les CA générés (encadrement, location, entrées payantes...), l'offre de services périphériques associés, les dépenses directes et indirectes, les dépenses de gestion des territoires (ESI, voirie, environnement).

Les commanditaires de l'étude font l'hypothèse que les coûts générés par le développement des sports de nature sont plus faibles que ceux des équipements traditionnels

#### - L'attractivité

L'image des Sports de Nature est très largement utilisée dans les médias permettant d'assurer la promotion et la valorisation des territoires mais l'impact de cette image SN est peu connu. L'objectif, ici, est de dégager des indicateurs simples sur le pouvoir d'attractivité des SN (touristique, lieu de vie, implantations économiques, besoins et motivations des clientèles, développement local) dans les territoires étudiés.

Il sera également intéressant de croiser l'attractivité liée aux sports de nature à celle liée à la protection des espaces naturels (les PNR étant prioritairement étudiés dans ce cas).

### 4- Les territoires et sites de l'étude

L'objet de cette étude porte donc sur l'analyse de l'impact socio-économique des SN sur des territoires et sites ciblés dont les Parcs Naturels Régionaux (PNR) font partie.

Il a été demandé que chaque direction départementale propose des territoires ou sites d'expérimentation.

Les 14 territoires et sites suivants sont identifiés et seront étudiés. Les activités des SN sont présentées à titre indicatif. Chaque comité technique départemental (cf. tableau p.5) délimitera plus précisément le cadre des investigations.

#### Ain :

- PNR Haut-Jura : les communautés de communes du Pays de Gex et du bassin Bellegardien (randonnée pédestre, VTT...)
- Site d'Hauteville (ski de fond, VTT...)

#### Ardèche :

- PNR Monts d'Ardèche : Massif du Tanargues (EPCI : Syndicat de la Montagne Ardéchoise)
- Vallée de l'Eyrieux (randonnée pédestre, VTT...).

#### Drôme :

- PNR Vercors : Saint-Martin en Vercors
- Site de l'Epervière à Valence (port de plaisance, activités canoë-kayak, voile, ski nautique et aviron)

#### Isère :

- PNR Vercors : Gresse en Vercors
- PNR Chartreuse : secteur des communes du plateau « des petites roches » (activité vol libre)
- Site de Paladru-Charavines (activités nautiques, VTT, randonnée pédestre, ...)

#### Loire :

- Site des monts de la madeleine (ski de fond, ...)
- PNR du Pilat

#### Rhône :

- Monts du Lyonnais (Randonnée pédestre, VTT, ...) : EPCI des vallons du Lyonnais

#### Savoie :

- PNR Bauges : activité raquette à neige sur le territoire PNR (EPCI)
- PNR Chartreuse : activités sports de nature sur le territoire des « Entremonts »

#### Haute-Savoie :

- PNR Bauges : activité raquette à neige et randonnée pédestre sur le territoire PNR (EPCI)
- Lac d'Annecy- bassin versant. Périmètres des deux S.C.O.T. d'Annecy et des Aravis. Activités vol libre, parapente, delta, kite-surf, snow-kite et cerf volant.

### 5- Mise en œuvre du projet

Le projet se déroulera d'octobre 2006 à mai 2008 selon un plan d'action, composé d'au moins quatre phases, proposé par le consultant.

#### 5.1 Echancier

■ 24 octobre 2006 :	choix définitif des sites ou territoires d'études
■ 31 octobre 2006 :	finalisation du budget de l'étude
■ 27 novembre 2006 :	signature convention DRDJS-CREPS
■ 12 décembre 2006 :	réunion DRDJS-DDJS-CREPS
■ 15 janvier 2007 :	installation du comité de pilotage régional
■ 22 janvier 2007 :	lancement de l'appel à consultation
■ 07 mars 2007 :	choix du cabinet conseil
■ début mai 2007 :	début de l'étude
■ 30 avril 2008 :	fin de l'étude
■ 31 mai 2008 :	rendu de l'étude

#### 5.2 Organisation administrative et financière

La DRDJS Rhône Alpes est maître d'ouvrage de l'étude.

Le CREPS de Rhône-Alpes assure en qualité de mandataire une assistance technique au plan administratif et financier auprès du maître d'ouvrage.

### 5.3 Organisation opérationnelle

Le **Comité de Pilotage Régional** est composé des partenaires suivants : DRDJS, DDJS (représentant les comités techniques départementaux), CREPS Rhône-Alpes (dont le Pôle Ressources National des sports de nature), CROS, FPNR. Il est piloté par la DRDJS.

Il se réunira au moins 5 fois au cours de l'étude, selon les phases du plan d'action défini par le consultant (installation en janvier 2007, 3 réunions intermédiaires pour valider les différentes phases et rendu de l'étude en avril 2008).

Le comité de pilotage aura pour mission d'évaluer et de valider chaque phase de l'étude, de valider le respect du cahier des charges, de s'approprier les préconisations formulées et d'assurer le suivi du budget de l'étude.

Le **comité de suivi technique**, constitué de la cellule régionale des sports de nature et des PNR, s'assurera de l'évolution des études locales avec le consultant en se réunissant au début, au milieu et à la fin de chaque saison d'étude. Il rendra compte au comité de pilotage régional.

Les **directions départementales de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DDJS)** ont la responsabilité d'organiser et de structurer l'étude dans leur département en collaboration étroite avec les PNR (via convention) des territoires concernés. A ce titre, elles pourront constituer des comités techniques départementaux, composés des interlocuteurs départementaux de l'étude.

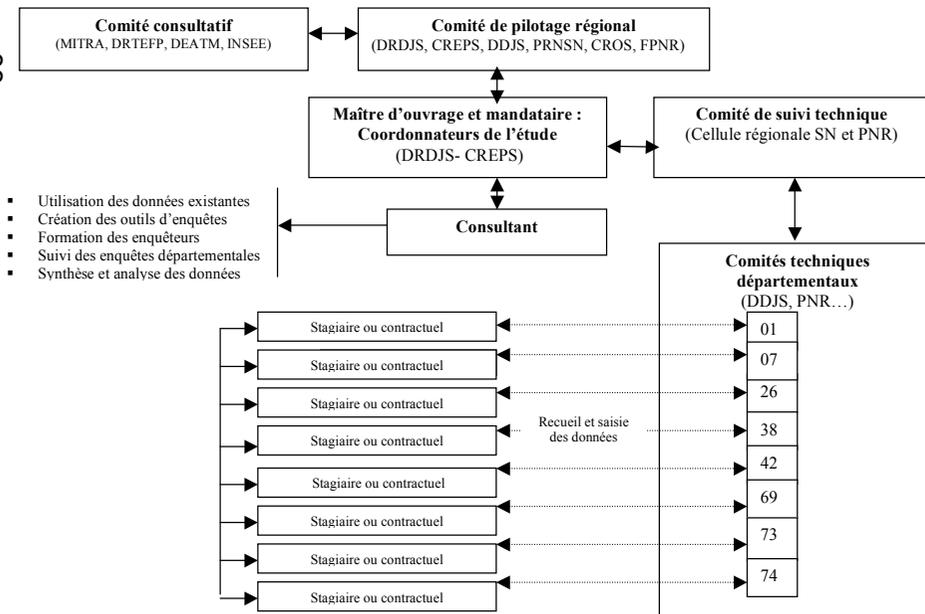
Les **DDJS et les PNR**, selon leurs territoires et sites d'études, sont chargés, en accord avec la méthodologie régionale proposée par le consultant :

- de mobiliser les ressources humaines (enquêteurs)
- d'organiser le recueil des données
- de saisir les données recueillies

Le **comité consultatif**, composé de la MITRA, DRTEFP, DEATM, INSEE, se réunira 3 fois au cours de l'étude avec le comité de pilotage régional pour lui apporter ses conseils.

Le rôle du consultant est détaillé dans la partie 6 : missions du consultant.

#### Schéma organisationnel



### 6- Missions du consultant

Le consultant **devra proposer un plan d'action de l'étude**.

Chaque phase du plan d'action donnera lieu à la production d'un document de synthèse papier ainsi qu'à une présentation (sous forme de diaporama) au comité de pilotage qui validera les travaux avant démarrage de la phase suivante.

Le consultant **devra s'appuyer sur les récents travaux ou travaux en cours des territoires étudiés** et des territoires de Rhône-Alpes dans le domaine des Sports de Nature :

- étude FPNR réalisée par Matthieu SECHAUD « expertise socio-économique des sports de nature dans les PNR ;
- Fiches techniques des PNR rhônalpins ;
- étude « Tourisme sportif de nature dans le PNR de Chartreuse » 2005 ;
- schéma d'organisation et de développement des SN dans le PNR du Vercors 2005 ;
- diagnostic territorial sur « L'accompagnement touristique dans le PNR des Monts d'Ardèche et la Montagne Ardéchoise » 2004 ;
- étude sur la randonnée pédestre en Isère (DDJS/FFRP) 2003 ;
- diagnostics préalable à la mise en place des CDESI 07, 26 et 38 ;
- enquêtes sectorielles des différents syndicats professionnels de Sports de Nature ;
- Ballades et randonnées pour la clientèle de proximité : éléments constitutifs pour une offre attractive dans une perspective de développement durable des territoires. MITRA. Novembre 2005.
- Outil « recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique ». MJSVA.

De plus les différents DDJS et PNR fourniront au consultant un premier diagnostic sur l'inventaire des ESI et l'offre professionnelle d'encadrement.

Le consultant **devra proposer des outils** permettant d'évaluer ces quatre grandes familles d'indicateurs dans les trois dimensions suivantes : territoire, activités, durée. Le travail de récolte des données sur le terrain étant particulièrement long et coûteux vu le nombre de territoires à étudier, le prestataire n'aura pas à assurer cette tâche. En effet sur la base des outils fournis par le prestataire, les gestionnaires des ESI de SN sur les territoires concernés ou un personnel recruté par une DDJS ou un PNR auront la charge de mettre en œuvre la collecte des données. Il devra également **proposer des outils techniques de recueil de données et de saisie informatique** permettant une mutualisation régionale du recueil des données.

Le consultant **devra proposer une ou deux journées de formation aux outils construits** par ses soins, à l'attention des enquêteurs départementaux. Le consultant assurera la coordination des territoires pour récolter des données homogènes et comparable, l'exploitation et l'analyse des données lui sont bien sûr confiées.

Le consultant **accompagne méthodologiquement le comité de pilotage** sur l'étude et assure le suivi des études départementales en lien avec les coordonnateurs de l'étude et le comité de suivi technique, afin de garantir l'homogénéité de l'étude régionale.

Enfin **la compétence du prestataire est particulièrement attendue sur les perspectives et préconisation de structuration des territoires étudiés en matière de développement économique dû aux sports de Nature**

### 7- Rendu de l'étude

L'étude sera rendue en version papier et version électronique à raison de 30 exemplaires minimum et fera l'objet d'une présentation au comité de pilotage régional en mai 2008.

Le cabinet d'étude pourra solliciter des entretiens téléphoniques avec le responsable du comité de suivi technique (Laurent RENO) pour toute information complémentaire.

Le rendu de l'étude permettra :

- d'une part d'évaluer par territoire les retombées socio-économiques, engendrées par la pratique et l'attractivité des Sports de Nature, **sous forme de fiches d'analyse pour chacun des territoires étudiés.**
- d'autre part de rendre lisibles les méthodes et outils utilisés et en faire une analyse critique et prospective, afin d'alimenter le travail de modélisation engagé par le MJSVA et ODIT France.

**Clause de confidentialité :**

- les travaux réalisés sont propriété de la DRDJS Rhône-Alpes, du CREPS Rhône-Alpes, des DDJS et des Parcs naturels régionaux (pour les territoires les concernant) ;
- toute exploitation nécessitera donc un accord préalable.

**Les règlements de la prestation** s'effectueront à chaque phase de l'étude, au nombre de 4 (25% à l'issue de chaque phase validée par le comité de pilotage régional).

Les 4 phases sont les suivantes :

- Phase 1 : élaboration et expérimentation de la méthodologie et des outils d'enquête
- Phase 2 : 1<sup>ère</sup> partie de l'étude
- Phase 3 : 2<sup>ème</sup> partie de l'étude
- Phase 4 : restitution globale de l'étude

### **8- Contenu de l'offre à remettre**

L'offre à remettre, sous la forme d'un document papier de 25 pages maximum et d'un CD-rom, comprendra :

- une note d'interprétation du cahier des charges ;
- une note méthodologique précisant la façon dont le consultant envisage de décliner concrètement et précisément le cahier des charges (plan d'action, méthodologie proposée) ;
- les moyens humains (identité, niveau de qualification et expérience) et matériels que le consultant envisage de consacrer à la réalisation de la commande ;
- Les références du consultant et des personnes éventuellement associées à la présentation de l'offre ;
- Les références et objets des travaux réalisés précédemment et résumés succinctement ;
- Un devis détaillée (HT et TTC) précisant le nombre de journées d'intervention et les coûts unitaires correspondants pour chaque phase de l'étude.

Les offres seront à remettre au plus tard le jeudi 22 février avant 16h00.

Où : CREPS Rhône-Alpes (Voiron)

**Stratégie territoriale des sports et activités de pleine nature**



**Vercors 5-7 fév 2007**

**7 février 2007**

**Les activités de l'AFRAT**

(extraits de la dernière assemblée générale)

**Les activités**

**Les formations pour les métiers du tourisme rural**

**Les formations – développement et formations internationale**

**Expérimentations, recherche, créations pédagogiques**

**Les activités**

**Les formations pour les métiers du tourisme rural**

**Les activités**

**Métiers du tourisme rural**

**Création – reprise d'entreprise de tourisme rural**

**Dispositif permanent d'accompagnement des porteurs de projet**

**Les activités**

**Métiers du tourisme rural**

**En partenariat avec la MFR de Vif, Maison Familiale Rurale**

**Agritourisme**

**Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole**

**Les activités**

**Métiers du tourisme rural**

**Professionnel du ski**  
dispositif avec entrées et sorties permanentes au cours de l'hiver

Monitorat de ski alpin et de ski nordique  
Partenariat avec Tignes, Arêches en Beaufortain et les stations du Vercors



**Les activités**

**Métiers du tourisme rural**

**Accompagnateur de randonnée nature**



**Les activités**

Convention de partenariat avec le **SNAM**

Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne



**Les activités**

Convention SNAM – AFRAT

- \* mise à disposition de moyens
- \* stages en activité professionnelle
- \* échanges de pratiques
- \* développement du « Nordic walking »




**Les activités**

**Métiers du tourisme rural**

**Agent d'accueil polyvalent du tourisme de pays**

Développement de partenariats sur le territoire et avec les réseaux du tourisme associatif



**Les activités**

**Métiers du tourisme rural**

**Cuisinier du terroir**

Formation inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle



**Les activités**

Métiers du tourisme rural

**« Langue étrangère et tourisme »**

Irlande  
Espagne

Programme européen LEONARDO et  
Région Rhône-Alpes

**Les activités**

Métiers du tourisme rural

**Monitorat  
d'ESCALADE**

(préparation au Brevet d'Etat  
d'Educateur Sportif)

**Les activités**

Métiers du tourisme rural

**Formation diplômante  
« Gardiens de refuge »**

Première session sur les Alpes  
(délégation de l'Université de Toulouse Le  
Mirail)

**Les activités**

**Formation-  
développement et  
actions  
Internationales**

**Les activités**

Formation-développement et actions  
internationales

**Plan de formation des Gîtes de  
France Rhône-Alpes**

Formation « initiale » pour les porteurs de  
projet  
Formation continue  
Formations à distance

**Les activités**

Formation-développement et actions  
internationales

Formation pour les réseaux  
professionnels et sur des  
territoires (France entière)

**Les activités**

**Formation-développement et actions internationales**

Equateur  
Mali  
Maroc  
Madagascar  
Arménie

Partenariats avec **TETRAKTYS**



**Les activités**

**Expérimentation, développement, recherche**



**Les activités**

**Expérimentation, développement, recherche**

Programme EQUAL  
Transmission des TPE, Très petites entreprises de tourisme rural

*« Histoires de cessions »*



**Les activités**

**Expérimentation, développement, recherche**

« Article 6 », programme européen

**anticiper le changement dans les TPE**



**Les activités**

**Expérimentation, développement, recherche**

**Terranova**  
expérimenter en Rhône-Alpes pour développer les activités de service et de tourisme sur les exploitations agricoles



**Les activités**

**Expérimentation, développement, recherche**

Plate-forme des partenaires pour TERRANOVA  
chambre régionale d'agriculture, réseau Bienvenue à la ferme, chambres d'agriculture départementales, Gîtes de France Rhône-Alpes, AVEC, ISARA, AFRAT, Espagne, Slovaquie, Italie



**Les activités**

Expérimentation, développement,  
recherche

**DEPART,**  
Développer l'Emploi et l'Égalité  
des chances avec le Patrimoine  
Rural pour les Territoires  
Programme EQUAL



**Les activités**

Expérimentation, développement,  
recherche

Plate-forme des partenaires pour DEPART  
source, centre national de ressources du  
patrimoine et du tourisme rural,  
GREP, Etudes et chantiers,  
Fédération des écomusées, Fédération  
des parcs, Sites remarquables du goût  
AFRAT, Italie, Portugal



**communication**

[www.afrat.com](http://www.afrat.com), le site

**développement de services  
extranet**  
téléformation  
espace « anciens stagiaires »  
espace « entreprises » et prestataires



**communication**

La Lettre de l'AFRAT

Diffusion auprès des partenaires  
et des anciens stagiaires  
Une thématique centrale de tourisme territorial  
pour chaque édition



7 février 2007

**Le partenariat PNR  
Vercors – AFRAT : une  
démarche  
territoriale... ?**



PNR Vercors- AFRAT

**Une longue histoire  
commune**

**Les partenariats construits**

**Éléments de bilan et de  
perspective**



PNR Vercors- AFRAT

Une longue histoire

**Les mêmes leaders de départ,  
des valeurs communes**



PNR Vercors- AFRAT

Une longue histoire

**Une proximité permanente,  
des responsabilités croisées,  
des actions communes**



PNR Vercors- AFRAT

Une longue histoire

**Des centaines de professionnels du tourisme  
et des loisirs du Vercors  
formés avec l'AFRAT**



PNR Vercors- AFRAT

Une longue histoire

**Des combats communs pour  
la reconnaissance de  
qualifications :  
accompagnateur de  
montagne, moniteur de ski  
de fond, tourisme équestre,  
mushers,...**



PNR Vercors- AFRAT

Une longue histoire

**Des démarches territoriales  
de formations des acteurs**

Plan de formation « Contrat nordique »,  
Plan de formation Leader II,  
Vercors Tourisme,  
Grande Traversée du Vercors  
...



PNR Vercors- AFRAT

Les partenariats

**L'AFRAT outil de formation  
du territoire  
L'AFRAT centre de ressource  
pour les acteurs**



PNR Vercors- AFRAT

Les partenariats

**Le Parc centre de ressources pour les formations**

**Le Parc initiateur de démarches de formation des acteurs, mobilisateur de ressources financières**



PNR Vercors- AFRAT

Les partenariats

**Les professionnels du territoires « formateurs »**

**Les entreprises du territoire partenaires dans les formations**



PNR Vercors- AFRAT

bilan et perspectives

Prise de conscience progressive

**Le PNR Vercors un atout pour l'AFRAT, l'AFRAT un atout pour le PNR Vercors**



PNR Vercors- AFRAT

bilan et perspectives

**Des partenariats qui se sont construits « naturellement » en réponse aux besoins**



PNR Vercors- AFRAT

bilan et perspectives

**Des démarches d'opportunité, plus qu'une approche concertée territoire – organisme de formation**



PNR Vercors- AFRAT

bilan et perspectives

**Une nouvelle étape ?**

**L'implication dans une stratégie territoriale d'accompagnement des ressources humaines locales**





### Formation complémentaire des accompagnateurs en montagne



### Critères de création d'un Parc naturel régional

- Un territoire pertinent,
- Une volonté locale,
- Une initiative des Régions,
- Un projet de territoire un contrat : la Charte,
- Un classement par l'Etat pour 10 ans.



### Les missions d'un Parc naturel régional

- **Protéger le patrimoine** notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- **Contribuer à l'aménagement du territoire,**
- **Contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de la vie,**
- **Assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public,**
- **Réaliser des actions expérimentales et exemplaires.**



### La Charte d'un Parc naturel régional

- Contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire,
- Contenu de la Charte :
  - Le projet de territoire,
  - Le plan de Parc,
  - Les statuts de l'organisme de gestion,
  - Le programme d'actions,
  - La convention d'application avec l'Etat,
- Durée du classement : 10 ans,
- Approuvée par les collectivités adhérentes,
- Soumise à enquête publique,
- Adoptée par décret du Premier Ministre pour 10 ans,
- Les documents d'urbanisme des collectivités doivent être compatibles avec la Charte



### Le Parc naturel régional du Haut-Jura

**Un Parc transrégional :**  
Franche Comté / Rhône-Alpes

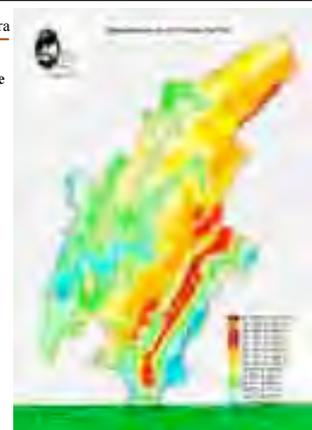
- Créé en 1986 : 48 communes
- Renouvelé en 1998 : 96 communes
- Actuellement : 114 communes
- 11 communautés de communes
- 6 villes portes



### Le Parc naturel régional du Haut-Jura

#### Un territoire de moyenne montagne

- Un territoire de moyenne montagne (300 à 1717 m.)
- Regroupant 75 000 habitants
- Composé de milieux naturels très variés et riches (forêts d'altitude, zones humides, milieux rupestres et secs, ...)
- Comprenant la troisième plus grande Réserve naturelle de France (dans l'Ain)



 **Le Parc naturel régional du Haut-Jura**

**Un territoire fortement marqué par l'économie**

- Industrielle (plasturgie, lunetterie, jouet)
- Artisanale (tournerie, lapidaire,...)
- Agricole (fromages AOC)
- Touristique (été, hiver)




 **Une diversité de milieux naturels**

- les espaces forestiers d'altitude
- les pelouses sèches calcaires et subalpines
- les tourbières (zones humides)
- les falaises et grottes
- les rivières et lacs
- les pré-bois








 **FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE**

La demande du Parc en matière de sport de pleine nature

**Faire partager les enjeux du territoire :**

- à la nécessité de protéger son environnement
- à la nécessité de prendre en compte les autres usagers (agricole, forestier...)

**Accroître l'attractivité du Haut-Jura :**

- en faisant valoir ses spécificités naturelles, culturelles
- en améliorant l'accueil touristique et les animations

**Développer l'image du Parc**

- en créant des réseaux d'ambassadeurs





 **FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE**

**Les accompagnateurs en montagne :**

- une formation plutôt sportive
- une cinquantaine de diplômés exerçants
- un public varié : travailleurs indépendants, salariés, saisonniers, polyvalents

**La demande des accompagnateurs exprimée dans :**

- charte du Parc 1998 à 2008





 **FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE**

La demande des accompagnateurs : (enquête par Jeunesse et Sport de Pontarlier)

**Développer leurs connaissances générales et spécifiques au territoire pour :**

- proposer de nouveaux thèmes à leur sortie et se singulariser
- bénéficier de la marque Parc
- échanger en terme de pédagogie
- s'adapter aux clientèles
- échanger sur leurs problèmes et confronter leurs expérience
- bâtir des choses en commun, mutualiser leurs compétences




 **FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE**

**La formation mise en place,**

- Organisée et animée par le CPIE du Haut-Jura
- Un module général de connaissance du Parc,
  - les institutions (le Parc et ses actions, la réserve naturelle)
  - les politiques touristiques (CDT du Jura)
  - les méthodes d'interprétation (incompréhension)
  - conception d'une sortie de découverte
  - la marque (2000), très discutée (contraignante, administrative, par sortie...)



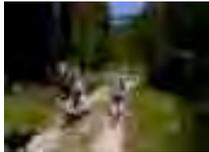


**FORMATION DES ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE**

**La formation mise en place :**

- des modules spécifiques de 2 à 3 jours
  - le choix des thématiques
  - proposé par les Accompagnateurs
  - validé par le Parc
- les thèmes :
  - milieux humides, alpages, forêts d'altitude, environnement hivernal, les grands prédateurs, le patrimoine bâti, économie d'énergie dans l'habitat, les plantes médicinales, l'histoire du Haut-Jura



**FORMATION DES ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE**

**Le contenu des modules thématiques :**

- apport de connaissances (3/4 du module)
  - avec des spécialistes, rencontres d'acteurs aux points de vue différents, visites, terrains...
- échange pédagogique
- élaboration de sortie
- bilan et proposition de thèmes





**FORMATION DES ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE**

**Bilan de 6 années\* :**

- 9 thématiques traitées
- 15 à 20 accompagnateurs par module (ain, doubs et jura, majoritairement du territoire)
- une formation appréciée et redemandée chaque année par les bénéficiaires
- une demande d'intervention de qualité
- 6 animations de découverte avec accompagnateurs marquées Parc et 1 avec guide pêche
- un programme d'animations estivales enrichi et soutenu par le Parc
- un rapport de confiance instauré entre Parc et accompagnateur

\* Un bilan plus complet et partagé lors de la révision de la charte (2008)





**FORMATION DES ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE**

**Bilan été 2006 marque accueil du parc «sorties de découverte» avec un accompagnateur en montagne :**

- Été catastrophique pour les sorties accompagnées (canicule en juillet, pluie en août)
- 6 thèmes proposés (forêt d'altitude(2), habitat rural, grand tétas, train vélo, paysage sonore)
- 80 participants à 23 sorties
- résultat d'enquête clients (10)
 

- la marque un élément déterminant ? :	3 oui 7 non
- souhaitez vous plus de sorties marquées ? :	6 oui 2 non
- choisirez-vous de préférence une sortie marquée ? :	10 oui





**FORMATION DES ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE**

**Bilan été 2006 marque accueil du parc « sorties de découverte » :**

- Ressenti des accompagnateurs (2 sur 4)
  - la marque intéresse les personnes sensibles à l'environnement
  - public local et touristes fidèles
  - retombées auprès des écoles
  - facilite la reconnaissance pour AEM indépendant
  - produit à décliner et à adapter aux écoles, aux familles, aux groupes





**1. ACTUALITE > P2&3**  
Actualités JSVA  
Actualités des partenaires  
Actualités juridiques

**2. RENDEZ-VOUS > P3**

**3. PORTRAIT > P3**  
Les sports de nature en Guyane

**4. DOSSIER > P4**  
Les premiers PDESI adoptés

**5. VU SUR LE NET > P4**

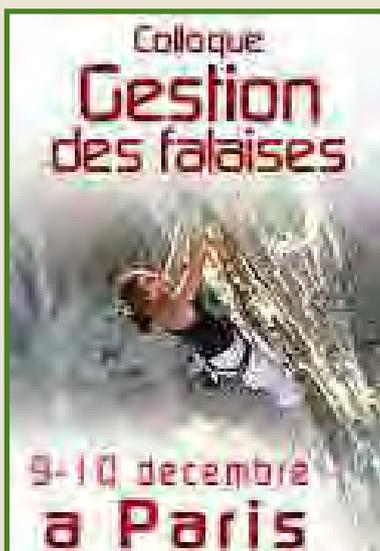
**Directeur de la publication :** Denis PONCELIN

**POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE**

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10  
mél: [prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr) / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

## LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°22BIS NOVEMBRE 2006

### ZOOM



Colloque "Gestion des falaises"  
les 9 et 10 décembre 2006, Paris  
[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## EDITO

Depuis trois ans, le BPJEPS Activités Nautiques s'est installé dans le paysage des formations et qualifications. Construit en étroite partenariat avec les fédérations sportives du nautisme regroupées au sein du conseil interfédéral des sports nautiques (CISN), le secteur professionnel (employeurs et salariés), ainsi que des formateurs du ministère, ce BPJEPS, dont le déploiement prend de l'ampleur, pose la question de l'harmonisation des approches et amène des pratiques diversifiées dans les régions.

Dans l'objectif de mieux connaître et analyser pour améliorer la mise en œuvre administrative et pédagogique des formations, le MJSVA - direction de la vie associative, de l'emploi et des formations - (DVAEF) a demandé à l'Ecole Nationale de Voile (ENV) d'établir un état des lieux dans les différents secteurs des activités nautiques. Le fruit de ces travaux vient d'être présenté les 17 et 18 octobre à l'ENV en présence d'organismes de formation, de représentants des DDJS et des DRDJS, des organismes de formation engagés dans la mise en œuvre de cette spécialité, des partenaires sociaux, des inspecteurs coordonnateurs intéressés, des fédérations des sports nautiques, du CISN et de la DVAEF.

Ce travail et ces échanges débouchent sur plusieurs propositions. Elles concernent, notamment:

- les prérogatives des titulaires du BPJEPS Activités Nautiques ;
- la mise en œuvre des évaluations certificatives ;
- l'amélioration de l'alternance entreprise / organisme de formation ;
- la formation des tuteurs ;
- les échanges entre les différents acteurs concernés.

Ce travail a également permis de montrer que la plurivalence de ce BPJEPS corres-

pond bien à un mode d'organisation existant dans les centres nautiques du littoral. C'est moins le cas des activités nautiques organisées à l'intérieur des terres : les besoins des employeurs sont parfois davantage tournés vers des compétences recherchées dans d'autres secteurs d'activités (activités terrestres ou à cordes, par exemple), ou vers des activités nautiques complémentaires non couvertes à ce jour dans le cadre du BPJEPS. Un travail sera opportunément conduit par le MJSVA dans les prochains mois.

Précurseur dans la façon d'envisager les activités de manière transversale, le BPJEPS Activités Nautiques doit concilier trois impératifs pour répondre pleinement aux attentes :

- une cohérence transversale aux activités ou aux disciplines nautiques ;
- une évolution dans une perspective de consolidation de la filière des métiers de l'encadrement du nautisme ;
- une mobilisation de l'ensemble des partenaires impliqués dans la rénovation des qualifications engagée par le MJSVA.

Par l'apport de compétences techniques spécifiques, l'ENV est partie prenante de plusieurs travaux d'ingénierie. Elle participe à la mise en place cohérente de cette filière professionnelle, en appui des fédérations sportives et à la demande du ministère.

**François BEAUCHARD**  
Directeur Adjoint  
de l'Ecole Nationale de Voile  
[www.env.jeunesse-sports.fr](http://www.env.jeunesse-sports.fr)

Recevoir cette lettre par courriel :  
[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)



## Actualités JSVA

### Groupe de pilotage raids multisports de nature - octobre 2006

Le PRNSN, le MJSVA (DSB1) et le CNOSF ont entendu, les 10 et 11 octobre derniers, dans le cadre des travaux préparatoires à l'installation du Groupe de pilotage national raids multisports de nature, les membres de ce groupe réunis par collèges.

Représentants des organisateurs, du mouvement sportif et des services de l'Etat ont pris connaissance des attentes de la direction des sports et participé à la définition des contenus des livrables attendus. Ceux-ci sont liés :

■ à la sécurité des publics : guide de l'organisateur ;

■ à la simplification des démarches administratives : recueil de textes applicables et préconisations ;

■ à la connaissance des organisations et des pratiquants : outil partagé de connaissance.

L'installation plénière du groupe de pilotage est prévue le 27 novembre.

■ [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

### Base de données des personnes ressources dans le domaine des sports de nature

La base de données des personnes ressources en chiffres au 17 octobre 2006, c'est :

■ 257 inscrits ;

■ 86 fiches (33%) créées, dont 8% complètes, 20% quasi complètes, 44% incomplètes ;

■ 33% des cellules régionales formées à l'utilisation de l'outil.

■ [david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr)

### Troisièmes rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature

Fort du succès des deux premières éditions en 2003 et 2005 à Millau, le comité méthodologique des rencontres a confié l'organisation de la 3e édition au Conseil Général du Doubs les 26, 27 et 28 septembre 2007 à Besançon.

Elles seront articulées, comme les précédentes, autour d'un programme généraliste permettant d'aborder l'ensemble des questions touchant la filière des loisirs sportifs de nature et les différentes familles d'acteurs concernés.

Afin de répondre aux attentes des congressistes et pour conserver un effet de nouveauté en lien avec l'identité du Conseil Général du Doubs, quatre orientations ont été choisies par le comité méthodologique pour donner une spécificité à cette édition :

■ 1ère orientation : mettre en exergue les compétences, réalisations et coopérations entre tous les échelons territoriaux : international, européen, national/outremer, régional, départemental, intercommunal

■ 2e orientation : aborder les thématiques en se focalisant sur les acteurs et publics concernés

■ 3e orientation : mettre en avant les valeurs de cohésion/citoyenneté et d'intégration des sports de nature

■ 4e orientation : renforcer les moyens permettant de répondre au mieux aux questionnements des congressistes via Internet

L'architecture générale de la manifestation est arrêtée pour cette 3e édition, par le comité méthodologique, autour de trois thématiques qui seront chacune déclinées sur une demie-journée en cinq ateliers :

■ économique, marché, filière ;

■ territoriales, organisation et acteurs ;

■ cohésion sociale, citoyenneté, accessibilité des publics à la pratique.

L'ensemble des réseaux travaille actuellement à l'élaboration du programme qui devrait être finalisé pour fin janvier 2007.

■ [christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:christophe.martinez@jeunesse-sports.gouv.fr)

### Recensement des Equipements Sportifs

Le Recensement (National) des Equipements, Espaces et Sites de pratique est à l'ordre du jour de deux temps de travail entre le MJSVA (DSB1) et le PRNSN, les 13 et 14 novembre (PRNSN) et du 21 au 23 novembre lors du regroupement des référents régionaux sports de nature à l'ENSA à Chamonix.

■ [benoit.zedet@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:benoit.zedet@jeunesse-sports.gouv.fr)

## Actualités Partenaires

### Point d'étape sur les Pôles d'excellence rurale

Pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, l'Etat a lancé un appel à projets national, qui doit permettre de labelliser et de soutenir 300 projets d'ici à fin 2006, avec un apport de l'Etat de 180 M€. A l'issue de la première sélection, 176 projets ont été labellisés par le gouvernement sur 350 déposés. Pour la deuxième vague 418 projets ont été déposés (soit une augmentation de 20 %). La thématique "promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques" est représentée à 50 % (dossiers mono et pluri-thématique confondus). Ce taux reste similaire sur les deux vagues. Les dossiers qui prennent en compte les sports de nature représentent environ 15 % de cette thématique.

■ <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr>

### Randonnée d'aventure

La Fédération française de randonnée pédestre développe un partenariat avec l'entreprise de voyage Club aventure. Professionnalisme, convivialité, protection de l'environnement et tourisme responsable sont autant de valeurs communes à ces deux organisateurs d'itinéraires. Adhérents et clients trouveront sans doute dans cette collaboration matière à enrichir, dans tous les domaines, leurs futurs voyages à pieds.

■ [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr)

### Formations IFOMOS

L'Institut de formation du mouvement sportif (IFOMOS), créé en 2006 par le CNOSF, propose des formations autour de la Convention collective du sport. Les premières formations à destination des acteurs associatifs sont ouvertes sur les thèmes suivants : le contrat de travail, les dispositifs de la formation professionnelle, financements européens et sport.

■ <http://ifomos.franceolympique.com>

### Aménagement du territoire

La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), présente le programme "aménagement du territoire" dans le cadre du projet de loi de finances pour 2007. Il fixe quatre objectifs : renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires (81.8 M€) ; favoriser le développement de la solidarité (184.9 M€) ; mettre en oeuvre de grands projets (16.5 M€) ; aider à concevoir l'action publique en matière d'aménagement du territoire (16.9 M€). Les présentations du budget et du programme sont disponibles sur le site de la DIACT.

■ [www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)

### Kite surf au lycée

Un centre d'entraînement UNSS de Kite surf a été ouvert à Dunkerque à l'initiative d'un groupe de professeurs d'éducation physique, passionnés de vol libre et actifs au sein des clubs FFVL. Désormais, grâce à cet encadrement, les lycéens de l'agglomération peuvent pratiquer cette activité en toute sécurité.

■ <http://kud.neuf.fr>

### VTT Handisport

Dans son numéro de septembre 2006 VTT Mag dresse un état de lieux de la pratique du fauteuil tout terrain (FTT) et du VTT Handisport (peu ou pas de circuit de compétition, demande très dispersée). Les vététistes handicapés s'organisent pour pratiquer leur sport dans les meilleures conditions. Des initiatives émergent des comités handisport départementaux qui s'associent par exemple avec des stations de montagne pour créer des pistes aménagées pour les vététistes invalides. La première piste officielle (FFC) a été inaugurée en 2005 dans le Massif de Belledonne par le comité départemental handisport de l'Isère.

### La place des sports de nature dans les Contrats de Projet Etat Région 2007-2013

Suite à l'analyse des mandats de négociation des préfets de région en vue de la préparation des CPER 2007-2013, il ressort que 12 CPER, 5 conventions interrégionales de massif et 4 plans fleuves prennent en compte les sports de nature, avec pour 30% d'entre eux des engagements financiers formalisés.

■ [eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:eric.journaux@jeunesse-sports.gouv.fr)

## Actualités Juridiques

### Volontariat associatif

Décret n°2006-1205 du 29 septembre 2006 pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif (JO n°227 du 30 septembre 2006). Il fixe notamment les conditions d'agrément des associations.

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### Instruction n° 06-169 JS du 12 oct. 2006

Ce texte fixe les modalités d'intervention des personnels du ministère chargé des sports exerçant des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) auprès des fédérations sportives.

[www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr)

## 2 RENDEZ-VOUS

### Le patrimoine rural crée de l'emploi

le 14 novembre 2006, Volvic (63)

[www.source.asso.fr](http://www.source.asso.fr)

### Festival des métiers de la montagne

du 23 au 26 nov. 2006, Chambéry (73)

FIMM - [www.metiersmontagne.org](http://www.metiersmontagne.org)

### 4<sup>ème</sup> séminaire CDESI / PDESI

le 25 novembre 2006, Tours (37)

FFCK - [rtisserand@ffcanoe.asso.fr](mailto:rtisserand@ffcanoe.asso.fr)

### Assises du Canoë-Kayak

les 2 et 3 décembre 2006, Paris

FFCK - [www.ffck.org](http://www.ffck.org)

### 3<sup>ème</sup> séminaire des chargés de mission sports de nature des PNR

du 4 au 6 décembre 2006

PNR Scarpe Escaut (59) - FPNR

### Gestion des falaises françaises

les 9 et 10 décembre 2006, Paris

FFME - [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)



### Quelques chiffres

2 272 licences en 2006 pour les sports de nature. Elles représentent près de 10 % de l'ensemble des licences du département (24 607 licences au total, pour une population de 190 000 habitants). Ce chiffre reste cependant très inférieur à la pratique réelle des activités de nature,

25 % des éducateurs sportifs travaillent dans ce champ,

41 équipements sportifs, recensés dans le cadre du RES, se situent dans le champ des sports nature,

Des activités variées sont proposées au sein des associations : canoë-kayak, randonnée pédestre, parapente, kit surf, ski nautique, voile, équitation, cyclotourisme, roller, tir à l'arc, golf.

## 3 PORTRAIT

### Présentation de la Guyane

Département français d'outremer depuis la loi du 9 mars 1946, la Guyane française est un vaste territoire de 91000 km<sup>2</sup> qui représente 1/6 de la France. Il s'agit du plus vaste département français, qui est recouvert à 94% par la forêt amazonienne, elle-même traversée de fleuves et de rivières.

Située en Amérique du Sud, la Guyane est baignée au nord par l'océan Atlantique sur 320 km de côtes basses. Elle s'étend entre le Surinam à l'ouest, avec pour frontière le fleuve Maroni, et le Brésil, avec pour frontière les monts Tumuc-Humac au sud et le fleuve Oyapock à l'est.

La distance de Paris est de 7 100 km, Fort de France à 1 500 km. Le climat est de type équatorial avec une température quasi constante entre 22° de minima et 30° pour les maxima. Il est caractérisé par l'existence de 2 saisons seulement, la saison des pluies de novembre à juin entrecoupée du "petit été de mars" et la saison sèche qui s'étend de juillet à octobre avec un fort taux d'ensoleillement.

La Guyane se distingue aussi des autres départements français, par la diversité de sa population.

Historiquement, elle s'est construite en mosaïque ; aux Amérindiens se sont ajoutés des Européens et descendants d'esclaves d'Afrique Noire à partir du 17<sup>ème</sup> siècle.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la construction du bagne, puis la première ruée vers l'or ont contribué à l'accroissement de la population.

Au cours du 20<sup>ème</sup> siècle se sont joints des commerçants chinois et libanais, ainsi qu'une communauté d'agriculteurs Hmong venus du haut Laos à la fin des années 70.

Le département est sujet à une forte immigration de l'ensemble des pays sud américain.

Aujourd'hui, la Guyane concentre sa population essentiellement sur le littoral.

### Les espaces naturels

La Guyane possède :

un PNR qui se divise en deux secteurs : est et ouest ;

cinq réserves naturelles, localisées dans des zones remarquables par le milieu ou les espèces qui les fréquentent (marais de Kaw, site de pont de des tortues Luth à Awala-Yalimapo). Ces réserves possèdent une réglementation propre à chacune, visant à gérer les activités humaines afin de préserver le milieu naturel, tout en tenant compte les usages traditionnels des populations locales ;

un projet de création d'un "Parc amazonien de Guyane"

## LES SPORTS NATURE EN GUYANE

### Le tourisme en Guyane

L'activité touristique reste assez réduite en Guyane (seulement 70 000 touristes pour l'année 2004, et principalement un tourisme familial). Néanmoins on constate qu'au retour des séjours, le taux de satisfaction est important.

La Guyane attire pour les motifs suivants :

- une nature sauvage ;
- la forêt amazonienne ;
- une faune et une flore unique ;
- une végétation luxuriante

Dans ce cadre les sports de nature sont un support incontournable pour la découverte du milieu. Cependant des freins limitent le développement du tourisme "nature" :

- une offre de produit très limitée ;
- une image négative, "l'enfer vert", dans l'esprit du grand public.

La Guyane est souvent associée, à tort, à une terre d'aventure mystérieuse et inquiétante, avec des animaux dangereux, une chaleur humide, et des risques sanitaires.



### Les sports de nature dans ce contexte

Dans le contexte Guyanais, les sports de nature sont proposés dans les deux secteurs :

le secteur marchand : une dizaine d'entreprises offrent des produits en randonnée nautique et pédestre. Les professionnels de l'accompagnement se sont regroupés en "Compagnie Des Guides de Guyane".

le secteur associatif : propose des circuits à ses adhérents (randonnée pédestre et canoë-kayak) dans le cadre d'une activité traditionnelle fédérale.

De nombreux raids sont proposés, par les deux secteurs : les maîtres de la pagaie, raid en coque alu, de nombreuses courses pédestres en milieu amazonien, le Trophée des administrations en pirogues traditionnelles...

Les premiers plans départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) sont adoptés.

## 3 PDESI adoptés

En mars 2006, une délibération du Conseil Général de l'Ardèche définissait la procédure d'inscription d'ESI au plan départemental, et entérinait de fait son existence. Ne manquait plus que la proposition d'inscription de la CDESI réunie le 16 octobre. En juin 2006, le Conseil Général de la Nièvre inscrit ses premiers lieux de pratique au PDESI, sur la base de la proposition de la CDESI nivernaise réunie un mois plus tôt. La Drôme réunira sa CDESI en novembre avec le même objectif. Trois PDESI seront donc adoptés après votes en 2006, dont deux par les "départements pilotes" (l'Ardèche et la Drôme) qui ont engagé l'expérimentation du dispositif dès 2002.

Ces trois PDESI s'inscrivent dans le même cadre réglementaire (L311-3 du code du sport), ils ont comme principal point commun de n'inscrire que des ESI pour lesquels l'accès au foncier est garanti (conventions d'usages, délibérations communales le cas échéant...).

## Spécificité de chaque PDESI

Pour autant, ils se révèlent différents dans leurs modalités de mise en œuvre.

### l'Ardèche (07)

Le PDESI ardéchois est le résultat d'un travail collectif engagé en 2002. L'identification des lieux pratiqués, des critères de qualification des ESI à inscrire, de la stratégie à conduire pour en assurer la valorisation et l'animation a été collégiale. Le Conseil Général et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ont souhaité associer progressivement l'ensemble des acteurs concernés afin d'aboutir à une copie consensuelle.

Pour inscrire les ESI au plan départemental, deux étapes sont nécessaires :

- un traitement cartographique permet d'identifier automatiquement les structures de gestion territoriales concernées, les superpositions avec les mesures environnementales, l'articulation avec les autres usages récréatifs et prochainement les parcelles traversées ;
- l'administration systématique d'un formulaire destiné à recueillir, pour chaque nouvel ESI, l'avis de l'ensemble des parties prenantes en amont de leur instruction en CDESI complète cette première analyse.

Si cette procédure est fonctionnelle pour les projets d'aménagements ou de valorisation d'ESI, une instruction plus "légère" est prévue pour les lieux de pratique déjà existants, pourtant majoritaires.

### la Drôme (26)

Le PDESI drômois s'inscrit dans la continuité de la politique sportive menée par le département depuis 1993. Le Conseil Général cartographie systématiquement via son **S y s t è m e d' I n f o r m a t i o n s G é o g r a p h i q u e s (SIG)**, notamment dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre (PDIPR), l'ensemble des lieux de pratique sportive de nature sur lesquels il intervient (itinéraires pédestres, équestres, VTT, sites d'escalade...). Ces ESI sont soumis à une grille de sélection environnementale mesurant leur impact. Les autres difficultés (conflit d'usage notamment) sont appréhendées par les services du Conseil Général au fur et à mesure de leur apparition. La CDESI drômoise est sollicitée pour accompagner le Conseil Général dans l'identification de ses orientations stratégiques, instruire les projets de grands équipements et intervenir sur les conflits d'usage récurrents.

### la Nièvre (58)

La Nièvre s'est orientée vers un PDESI plus sélectif, intégrant les lieux de pratique dont le département souhaite assurer la promotion. Moins de lieux de pratique sont inscrits mais ils bénéficieront d'une intervention systématique, positionnant ces ESI comme une "vitrine" au service de l'attractivité du département. La garantie d'accessibilité est centrale mais l'enjeu principal, sur ce nombre restreint de lieux de pratique répondant à des critères de sélection environnementale, sportive et touristique, est de permettre au département de mener une véritable politique touristique, incluant tout autant la gestion de l'offre (les ESI et leurs aménagements), sa valorisation, sa mise en marché et son animation (notamment par un soutien aux prestataires touristiques).

## Mise en oeuvre

Ainsi, trois PDESI différents sont-ils actuellement mis en œuvre :

- Le plan ardéchois, concerté dès l'amont, s'appuyant sur une CDESI bénéficiant d'une réelle capacité de proposition, présente l'avantage d'être consensuel. Le risque de ne pas avoir la capacité de traiter véritablement les lieux à problèmes, sources de conflits d'usages notamment, pourrait être une conséquence non souhaitée de cette approche.

### Un outil de gestion pour la Drôme et l'Ardèche

Drôme et Ardèche ont souhaité travailler ensemble au déploiement d'un outil de gestion collaborative des lieux de pratique, permettant d'accéder par une interface Internet aux données du PDESI et, de manière sécurisée, d'apporter d'éventuelles modifications les concernant. Cet outil a été présenté le 5 octobre par les deux conseils généraux lors d'une journée technique organisée par la CNFPT, qui a rassemblé 35 départements autour du récit des expériences de l'Ardèche, la Drôme et la Seine et Marne.

## Les premiers PDESI adoptés

- Le plan drômois est à considérer comme la continuité des dispositifs existants : un PDIPR multi-activités et concerté depuis 1996 dans le cadre d'une politique de développement des sports de nature approuvée en 2002. Le Conseil Général assume pleinement ses compétences légales avec chacun des membres de la CDESI, de façon bilatérale et historique, avec le risque de minimiser le rôle "pivot" de l'instance CDESI, réunie seulement deux fois par an.

- Le plan nivernais est positionné comme un outil de développement territorial étroitement lié à la politique touristique du département, avec le risque de la prédominance d'une logique économique et sélective.

## Une démarche exemplaire

Pour autant, il est indéniable que chacun à sa manière contribue au développement maîtrisé des sports de nature, et ce de façon concertée. Ces trois démarches sont exemplaires et feront, à n'en pas douter, des émules. Les informations relatives à ces trois premiers PDESI sont détaillées sur le site Internet CDESI/PDESI, accessible, notamment, depuis le site du pôle ressources national des sports de nature :

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

## 5 VU SUR LE NET

### Le Web FFT

Le fauteuil tout terrain permet la pratique de la randonnée en montagne aux personnes à mobilité réduite. Pour tout savoir sur le matériel, les parcours en France, les voyages, les aspects médicaux :

<http://fft.free.fr>

### WalkOnWeb

Ce projet international de recherche a pour objectif de rassembler l'information liée à la randonnée en proposant aux associations de randonneurs et autres prestataires un système d'édition électronique coopératif pour la description d'itinéraires. La finalité de ce projet est de constituer un "guide numérique pour randonner en Europe" qui rendra accessible l'information utile pour le randonneur (description d'itinéraires, longueur, durée, hébergement, visites, etc). Toutes ces données pourront être imprimées ou enregistrées sur un ordinateur de poche.

[www.walkonweb.org](http://www.walkonweb.org)

Avec le soutien de :



[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)



**FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

---